



Ministère des Affaires sociales
et de l'Emploi



Organisation
internationale
du Travail

COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE



Illustratie Dick Bruna © copyright Mercis bv, 1997

Conférence mondiale de La Haye sur le travail
des enfants de 2010

Vers un monde sans travail des enfants

Feuille de route vers 2016

La Haye, Pays-Bas

10-11 mai 2010

Copyright © 2010 Organisation internationale du Travail et le Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi des Pays-Bas 2010

Première édition 2010

Toute demande d'autorisation de reproduction devra être adressée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org, soit au Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi des Pays-Bas: Anna van Hannoverstraat 4, 2509 LV – La Haye, Pays-Bas. Les demandes de traduction devront être adressées au BIT, qui agira au nom des deux organisations, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

OIT-IPEC et le Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi des Pays-Bas

Conférence mondiale de La Haye sur le travail des enfants de 2010: Vers un monde sans travail des enfants – Feuille de route vers 2016 – Compte-rendu de la Conférence / Bureau international du Travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi des Pays-Bas - Genève: OIT, 2010

ISBN: 978-92-2-223839-2 (Print); 978-92-2-223840-8 (Web PDF)

NOTE

Ce compte-rendu de la Conférence mondiale de La Haye sur le travail des enfants de 2010 a été élaboré par l'Organisation internationale du travail en collaboration avec le Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi des Pays-Bas.

Ce rapport a été élaboré par Jacqueline Demeranville pour l'IPEC et édité par Hans van de Glind du Bureau de l'IPEC à Genève.

Cette publication a été financée par le Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi des Pays-Bas (Projet INT/09/07P/NET).

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du BIT et du Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi des Pays-Bas aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Le BIT et du Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi des Pays-Bas n'acceptent aucune responsabilité en cas d'inexactitude, d'erreur ou d'omission ou pour toute conséquence liée à l'utilisation des données.

Visitez: www.ilo.org/ipec et www.childlabourconference2010.com

Photos:

Photocomposition:

Version imprimée à Genève par l'IPEC

Tycho Muller et Pieter Glerum

Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi des Pays-Bas et IPEC Genève

Disponible aussi en version PDF

Table des matières

	Pages
Préface.....	v
Citations de participants à la Conférence.....	vii
Conférence mondiale de La Haye sur le travail des enfants de 2010	1
Résumé de l'étude.....	1
Cérémonie d'ouverture	2
Discours d'ouverture	2
Lancement du Rapport mondial 2010 de l'OIT sur le travail des enfants.....	4
Lancement du Rapport interinstitutions pour la Conférence mondiale de La Haye sur le travail des enfants de 2010	5
Autres discours principaux.....	6
Discussion du segment de haut niveau	7
Sessions thématiques.....	9
Intégration des politiques.....	9
Besoins de financement	11
L'Afrique.....	12
Prise de conscience et engagements politiques.....	15
Action tripartite.....	17
Discussion de la Feuille de route pour 2016.....	19
Séance de clôture	25
Promesses.....	25
Les voix des enfants.....	29
Adoption de la Feuille de route.....	30
Discours de clôture	32
Document final – Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016.....	35
Annexes	
Annexe 1 – Children Now!	45
Annexe 2 – Délibérations de l'atelier	46
Annexe 3 – Ordre du jour de la Conférence.....	81
Annexe 4 – Liste des participants.....	88

Préface

La Conférence mondiale sur le travail des enfants de 2010 s'est tenue les 10 et 11 mai à La Haye, organisée par le Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi des Pays-Bas en collaboration étroite avec l'Organisation internationale du Travail. La Conférence a rassemblé un réseau diversifié et représentatif d'acteurs impliqués dans la lutte contre le travail des enfants.

Au cours de ces deux journées, les participants ont pu faire le point sur les progrès accomplis et les principaux obstacles à l'élimination du travail des enfants, en particulier dans ses pires formes. Ils ont également partagé leurs bonnes pratiques et expériences. Le dernier jour, les participants ont adopté par acclamation la Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016.

La Feuille de route se base sur les connaissances et l'expérience des personnes impliquées dans la lutte contre le travail des enfants et propose une orientation stratégique pour le futur. Elle souligne que le travail des enfants n'est pas un phénomène auquel on peut s'attaquer isolément et que l'élimination du travail des enfants est aussi primordiale pour atteindre de nombreux objectifs pour le développement. Elle propose des actions prioritaires pour passer à la vitesse supérieure, accélérer les mesures et augmenter la collaboration. Elle inclut aussi un cadre de suivi pour s'assurer que chaque action est bien menée à bout.

La Feuille de route est le résultat d'un processus de consultation extensive sur plusieurs mois qui a impliqué tous les participants aux deux réunions à grande échelle avec un groupe consultatif représentatif, deux consultations par voie électronique avec un ensemble encore plus large de parties prenantes, une discussion plénière à la fin de la conférence et un comité de rédaction ouvert.

L'adoption de la Feuille de route n'est pas une fin, mais seulement un début. Dans les semaines et années à venir, des mesures doivent être prises par tous les acteurs afin de porter en avant les messages de la Feuille de route et honorer l'engagement d'agir pour éliminer le fléau du travail des enfants.

La Conférence a réaffirmé l'engagement envers l'abolition de toute urgence des pires formes de travail des enfants ; pour y arriver, nous devons passer à la vitesse supérieure et accélérer les mesures. Nous devons transmettre cette énergie renouvelée et les recommandations de la conférence vers nos pays et organisations d'origine et poursuivre nos efforts. En travaillant ensemble, avec les enfants et leurs familles, nous pourrions préparer un monde où les enfants vivront et apprendront à jouer, libres de toute exploitation.



Lauris Beets
Directrice
Direction des Affaires internationales
Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi
Pays-Bas



Constance Thomas
Directrice
Programme international pour
l'abolition du travail des enfants (IPEC)
Organisation internationale du Travail (OIT)

Citations de participants à la Conférence

« Il n'est plus possible d'accepter que des enfants ne soient pas scolarisés. Il n'est plus possible de laisser des enfants sans soins ni protection. Il n'est plus possible de laisser les enfants confrontés à toutes sortes de violations ou de les priver de leur enfance. Les enfants ont le droit d'être des enfants ». - Mme la ministre Marcia Helena Carvalho Lopes, du ministère brésilien du Développement social et de la Lutte contre la faim.

« Je souhaite lancer un appel pour un monde sans travail des enfants. Vous avez l'argent et la législation, alors abolissez le travail des enfants ». « Vous devez aller plus vite » - M. Kinsu Kumar, ancien enfant travailleur de l'Inde

« Aucune excuse ne peut justifier les pires formes de travail des enfants. Si nous souhaitons réussir à abolir ces pires formes de travail des enfants dans les six prochaines années, nous devons agir maintenant ». - M. le ministre Piet Hein Donner, ministère des Affaires sociales et de l'Emploi des Pays-Bas

« Nous ne pouvons pas souhaiter la croissance et l'équité tant que nous ne garantissons pas aux générations futures le droit à l'éducation et à un développement décent ». - M. le ministre Jamal Rhmani, ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Maroc.

« Nous aurons besoin de nouveaux élans. Dans le cas du travail des enfants, la pauvreté en est aussi bien la cause que la conséquence. Il faut casser le cercle vicieux ». - M. Andreas Storm, secrétaire d'État parlementaire allemand

« La Feuille de route est une synthèse de notre volonté à mettre fin aux pires formes de travail des enfants » - M. Dagoberto Lima Godoy, porte-parole des employeurs pour le Comité directeur de l'IPEC et vice-président pour l'Amérique latine de l'Organisation internationale des employeurs.

« Nous avons besoin d'entreprises qui profitent aux communautés, et pas seulement aux parties prenantes » - M. Nitte Manjappa Adyanthaya, porte-parole des travailleurs du Comité directeur de l'IPEC et vice-président du Congrès national indien des syndicats (INTUC)

« Nous pouvons envisager une société sans travail des enfants, mais nous ne pouvons pas accepter une société où les riches s'enrichissent et où les pauvres meurent dans la pauvreté ! » - M. Robert James D. Mkwezalamba, secrétaire général du Congrès des syndicats du Malawi

« Mettre fin à l'exploitation par le travail est notre responsabilité et notre obligation communes envers les enfants de ce monde, dont chacun mérite l'opportunité d'atteindre le potentiel conféré par Dieu ». - Secrétaire d'État américain Hillary Rodham Clinton [dans un message vidéo]

« Il est important de prendre part aux décisions... Avec mes amis, nous avons créé notre propre alternative [au travail des enfants], un mouvement au niveau du quartier pour nous former et nous préparer pour l'avenir... Avec une formation, moins d'enfants sont soumis à l'exploitation, surtout dans ses pires formes. Vous qui représentez les organisations internationales, vous pouvez encourager notre mouvement. Vous pouvez nous soutenir. Lorsque vous affirmez que vous luttez contre le travail des enfants, nous aussi on le fait ». - Mlle Awa Niang; ancienne enfant travailleuse du Sénégal

« Il est en effet vrai que nous ne sommes pas capables de résoudre ce problème tout seuls, même si nous déployons tous nos efforts dans ce but. C'est la raison pour laquelle, la coopération internationale, y compris la coopération aux niveaux régional et sous-régional est capitale pour lutter contre le travail des enfants ». - M. le ministre Tugsjargal Gandi, ministère des Affaires sociales et du Travail de Mongolie

« Le travail des enfants est un problème de grande envergure. Il sera difficile, mais pas impossible, de l'éliminer complètement. Si nous mettons en place des mécanismes efficaces, si nous démontrons une détermination sans faille et tout le monde y contribue, l'élimination du travail des enfants est à notre portée ». - M. le vice-ministre Milton M. Mahanga du ministère tanzanien du Travail, de l'Emploi et du Développement de la jeunesse.

« Le travail des enfants brûle nos maisons et nos enfants se font brûler. Combien de temps doit-on attendre avant d'éteindre le feu ? » - Mme Wambui Njuguna du Réseau africain pour la prévention et la protection contre l'abus et la négligence de l'enfant (ANPPCAN)

Conférence mondiale de La Haye sur le travail des enfants de 2010

Résumé de l'étude

La Conférence mondiale sur le travail des enfants 2010 s'est tenue les 10 et 11 mai à La Haye, organisée par le ministère des Affaires sociales et de l'Emploi des Pays-Bas en collaboration étroite avec l'Organisation internationale du Travail (OIT). La conférence a été réclamée lors du Plan d'action mondial de 2006 dans le but de donner un nouveau souffle au mouvement mondial contre le travail des enfants, d'intégrer le travail des enfants dans les cadres de l'éducation, du développement et des droits de l'homme et d'évaluer les progrès accomplis depuis l'adoption de la convention (n° 182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (1999).



La conférence a réuni plus de 500 représentants de 97 pays du monde entier. Du fait que le travail des enfants et d'autres problèmes de développement sont intimement liés, les représentants des gouvernements n'étaient pas seulement issus des ministères du Travail, mais aussi de ceux de l'Éducation, de la Finance, de la Planification, du Développement et de l'Agriculture. Parmi ces représentants, 22 étaient ministres et vice-ministres. De plus, les participants incluaient des représentants d'organisations de travailleurs et d'employeurs, d'organisations internationales, régionales, et non gouvernementales, ainsi que du milieu universitaire. Ils ont tous joué un rôle actif pendant la conférence.

Le programme de la conférence incluait des discours de haut niveau, le lancement du Rapport global sur le travail des enfants publié par l'OIT et du Rapport interinstitutions de l'OIT, de la Banque mondiale et de l'UNICEF sur le travail des enfants et les politiques de développement. Il proposait également des panels de discussion sur les cinq séances thématiques de la conférence (à savoir, intégration des politiques, besoins de financement, l'Afrique, prise de conscience et engagements politiques et action tripartite) et 11 ateliers sur ces mêmes thèmes. Pour le lever de rideau, une vidéo intitulée « The road to 2016 » et un diaporama ont présenté au public l'éventail des types de travail des enfants et la vidéo a souligné un certain nombre de réponses efficaces. Lors de la session de clôture, les gouvernements et les organisations ont exprimé leur engagement d'accroître leurs efforts de lutte contre le travail des enfants. En présence de Sa Majesté la Reine Béatrice des Pays-Bas, deux anciens enfants travailleurs ont fait part de leur expérience et ont encouragé les participants à agir. La conférence a alors adopté par acclamation la Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016. Cette Feuille de route sera présentée par M. le ministre Donner du ministère des Affaires sociales et de l'Emploi des Pays-Bas lors de la Conférence internationale du Travail de juin 2010.



Le Forum des connaissances faisait également partie intégrante de la conférence. Il permettait aux pays, organisations de travailleurs et d'employeurs, ONG et autres parties de montrer leur travail et de partager leurs bonnes pratiques sur la manière de

lutter contre le travail des enfants dans la pratique. Des événements artistiques Des événements artistiques et autres manifestations organisés en marge des sessions ont encouragé les participants à prendre des mesures. L'exposition photo « Child Labour Exposed » a attiré l'attention sur l'injustice du travail des enfants. Les avis des enfants ont été partagés lors de l'exposition internationale de dessins « Children's views of child labour » exprimant la manière dont les enfants comprennent et ressentent le travail des enfants. Dans l'exposition « Hope for child labourers », des artistes professionnels et des enfants de 20 pays ont dépeint un meilleur futur des enfants travailleurs. Lors d'un repas de travail, des représentants du monde de l'entreprise ont discuté de leur rôle dans la lutte contre le travail des enfants. L'ONG Human Rights Watch a accueilli les participants lors d'un événement pré-conférence soulignant la détresse des enfants travailleurs domestiques.

Cérémonie d'ouverture

Discours d'ouverture

Après la performance exaltante du chœur Children for Children, au cours de laquelle les enfants ont utilisé le chant pour exprimer le besoin de mettre l'enfant au premier plan et d'abolir dès maintenant le travail des enfants, M. le ministre Piet Hein Donner, président de la conférence et ministre des Affaires sociales et de l'Emploi des Pays-Bas a inauguré la conférence en soulignant la portée et la complexité du problème du travail des enfants et l'importance d'agir de manière urgente et conciliée. On estime à 215 millions dans le monde entier, le nombre d'enfants soumis au travail des enfants, dont plus de la moitié dans les pires formes. Tandis que la conférence met l'accent sur l'abolition urgente des pires formes du travail des enfants, il ne s'agit là que d'un point de départ pour atteindre l'objectif primordial d'élimination de toutes les formes de travail des enfants.



L'élimination du travail des enfants est aussi imbriquée dans d'autres questions de développement, telles que la pauvreté et l'éducation. «L'une des raisons pour lesquelles le travail des enfants existe est que les parents n'arrivent pas à gagner suffisamment d'argent pour nourrir leur famille. Le travail des enfants est souvent une question de vie ou de mort. Il est donc évident que nous ne pouvons pas simplement éliminer le travail des enfants en l'interdisant. Nous devons prendre des mesures d'accompagnement pour nous assurer que le travail des enfants n'est plus indispensable aux revenus de la famille ». Ces mesures comprennent la protection des familles vulnérables, l'accès aux services sociaux et la création de travail décent pour ceux qui sont en âge de travailler. Il faudrait admettre que « les jeunes d'aujourd'hui doivent devenir les travailleurs qualifiés de demain » et que les « pays où sévit à grande échelle le travail des enfants rencontreront des obstacles pour leur développement vers une société et une économie modernes ».



« J'espère que cette conférence nous donnera l'énergie nécessaire pour nous attaquer à l'injustice du travail des enfants. La crise économique dans laquelle est embourbé le monde entier ne doit pas servir de prétexte pour accorder moins d'importance à l'élimination du travail des enfants. Elle devrait plutôt servir de stimulus, étant donné que le G20 a affirmé à plusieurs reprises que l'emploi est au centre de la crise et sera au cœur de la solution de sortie ».

M. le ministre Donner a terminé en disant qu'« il ne faut pas tolérer l'existence du travail des enfants ». Tout en admettant que « s'attaquer au travail des enfants nécessite différentes solutions dans chaque pays et dans chaque secteur », il a déclaré « qu'il n'y avait rien qui puisse excuser les pires formes de travail des enfants. Si nous souhaitons réussir à abolir ces pires formes de travail des enfants dans les six prochaines années, nous devons agir maintenant ».

M. Nitte Manjappa Adyanthaya, co-vice-président de la conférence, porte-parole des travailleurs du Comité directeur de l'IPEC et vice-président du Congrès national indien des syndicats (INTUC) a également souligné le besoin d'intégrer la question du travail des enfants dans un cadre général d'éducation de qualité, de développement et de droits de l'homme. Il a rappelé les trois principaux objectifs de la conférence : obtenir rapidement la ratification universelle des conventions n° 138 et 182 de l'OIT, s'engager à prendre de mesures immédiates et effectives pour abolir les pires formes de travail des enfants de toute urgence et s'accorder sur des efforts assez intensifiés pour atteindre l'objectif pour 2016 établi dans le Plan d'action mondial et satisfaire le besoin d'une éducation gratuite de qualité (y compris les manuels, les uniformes, etc.) et un travail décent pour les adultes. Il a exprimé l'engagement des travailleurs à jouer un rôle important pour atteindre ces objectifs.

M. Dagoberto Lima Godoy, co-vice-président de la conférence, vice-président pour l'Amérique latine de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et porte-parole des employeurs pour le Comité directeur de l'IPEC a souhaité la bienvenue aux participants en tant que « amis des enfants ». Il a exprimé l'engagement des employeurs envers l'abolition du travail des enfants comme l'un des quatre droits fondamentaux du travail et envers l'objectif d'abolir les pires formes de travail des enfants d'ici 2016. Le travail des enfants doit être éliminé non seulement parce qu'il s'agit d'une abomination, mais aussi, car il représente un frein à l'autonomisation des enfants, à leur santé, éducation et bien-être. Il est nécessaire de prendre des mesures efficaces via un effort commun et coordonné. La conférence est l'occasion pour les participants de partager leurs expériences et de tirer profit des bonnes pratiques et des expériences.



Lever de rideau



Un film intéressant, projeté lors de la session d'ouverture déclarait que « les politiques nationales peuvent changer les choses » et soulignait certains des résultats des initiatives réussies dans le monde entier. Tout au long du film, intitulé « The Road to 2016 », les participants ont voyagé du district de Mbale en Ouganda, où des groupes de suivi soutenus par le gouvernement et l'OIT luttent contre le travail des

enfants lié au VIH SIDA par l'éducation, vers l'Inde (ville de Bidar) où le programme de cantine scolaire le plus vaste au monde attire les enfants à l'école, puis vers l'état de Bahia au Brésil, où plusieurs ministères collaborent pour créer un état libre de travail des enfants et utilisent des programmes postsecondaires et des transferts conditionnels en espèces pour garder les enfants à l'école et hors du travail des enfants.

Lancement du Rapport mondial 2010 de l'OIT sur le travail des enfants

M. Kari Tapiola, directeur exécutif de l'OIT a présenté le nouveau Rapport mondial sur le travail des enfants qui sera discuté lors de la Conférence internationale du Travail en juin. Ce rapport recueille de nouvelles estimations mondiales sur le travail des enfants et analyse les tendances ainsi que les stratégies nécessaires pour aller de l'avant.

Les toutes dernières estimations mondiales sur le travail des enfants font état de certaines progressions réelles, mais donnent aussi matière à de graves préoccupations. Parmi les enfants âgés de 5 à 14 ans, le nombre d'enfants travailleurs a chuté de 10 % et celui des enfants pratiquant un travail dangereux de 31 %. On a également observé une diminution significative de 15 % du nombre de filles travailleuses, en particulier parmi les plus jeunes. Cependant, le nombre d'enfants travailleurs âgés de 15 à 17 ans, en particulier chez les garçons, a augmenté de manière alarmante de 20 %. Il s'agit d'enfants qui ont atteint l'âge légal de travailler, mais qui travaillent dans des conditions dangereuses dans lesquelles ils ne devraient pas se trouver. De plus, tandis que le travail des enfants diminue dans la région Asie et Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, il continue d'augmenter en Afrique sub-saharienne. Cela renforce une nouvelle fois le besoin de se concentrer sur l'Afrique.



« Le résultat malheureux est que quelque 215 millions d'enfants dans le monde sont encore acculés au travail, dont 115 millions dans les pires formes de travail des enfants. Les progrès ne sont ni assez rapides ni assez étendus pour atteindre l'objectif de 2016 et nous devons nous poser la question de savoir ce qui doit être fait pour accélérer les mesures de lutte contre le travail des enfants et atteindre notre objectif de 2016. Un point de départ capital consiste à observer qui sont ces enfants qui se cachent derrière les statistiques. 60 % de tous les enfants travailleurs travaillent dans l'agriculture et 26 % travaillent dans les services tels

que le travail domestique, la vente dans la rue, etc. Seul un sur 5 enfants travailleurs est rémunéré, la majorité d'entre eux étant des employés domestiques non rémunérés ».



« Nous devons aborder ces problèmes par des politiques publiques qui s'attaquent à la cause profonde de ce problème : la pauvreté de la famille. Cela signifie, essentiellement, trois choses : éducation, protection sociale et travail décent pour les adultes ». « Nous devons traiter la question du travail des enfants comme un défi de développement. Nous devons aider à créer des conditions qui permettent aux familles de sortir de la pauvreté ».

M. Tapiola a terminé en indiquant qu'en termes de crise financière « il ne peut y avoir de reprise durable sans un fort redressement de l'emploi. Cela demande une convergence et une coordination accrues entre les politiques macro-économiques et les politiques traitant de l'emploi, des marchés du travail, des compétences et de la protection sociale. Cela exige une coopération entre les mandants tripartites et d'autres parties prenantes ».

Lancement du Rapport interinstitutions pour la Conférence mondiale de La Haye sur le travail des enfants de 2010

Les représentants de l'OIT, de la Banque mondiale, de l'UNICEF et de leur projet interinstitutions intitulé Comprendre le travail des enfants (UCW) ont présenté les principaux résultats de leur nouveau rapport technique « Tous unis dans la lutte contre le travail des enfants » qui est axé sur les relations qui existent entre le travail des enfants et le développement. Ce rapport factuel démontre l'importance d'une réponse politique large et intégrée et se concentre sur quatre « piliers » de politiques nécessaires pour traiter le travail des enfants : l'éducation, la protection sociale, l'emploi des jeunes et la sensibilisation. Dans la partie consacrée aux questions et réponses, les experts ont approfondi les implications des résultats du rapport.



Mme Constance Thomas de l'OIT a souligné l'importance d'intégrer l'éducation dans le marché du travail. Elle L'implication des organisations de travailleurs et d'employeurs ne peut être que positive. Si l'éducation est intégrée dans le marché, alors « il est rentable d'envoyer son fils ou sa fille à l'école ». Elle conclut en disant que les postes et les emplois sont au centre du développement et qu'en cas de chômage, les postes doivent être occupés par des adultes avec un accent sur le travail décent.

M. Arup Banerji de la Banque mondiale a évoqué les transferts monétaires qui permettent aux familles d'investir dans la scolarité de leurs enfants lorsque les finances sont au plus bas, ainsi que du programme de garantie de l'emploi rural de l'Inde et autres qui assurent un niveau de revenus de base aux pauvres. « Il ne s'agit pas uniquement d'argent, mais aussi de savoir ce qui marche. Des programmes pour les jeunes qui leur offrent une

deuxième chance de s'éduquer et d'acquérir des compétences peuvent aider d'anciens enfants travailleurs dans leur transition vers un travail décent ». M. Banerji a terminé en soulignant l'importance de diffuser des informations et du rôle des données : parfois, ce qui nous semble bien, ne l'est pas en réalité.

Mme Joanne Dunn de l'UNICEF a attiré l'attention sur le rôle de la culture et de la société. Le marché du travail est dressé contre les filles, alors elles doivent travailler la terre ou faire des bébés. Ces aspects culturels doivent aussi être traités pour élargir les opportunités des filles.

M. Furio Rosati de l'UCW a indiqué que le problème des flux migratoires concerne les quatre piliers. Les enfants peuvent être concernés par la migration en tant qu'enfants migrants individuels, qu'enfants migrants avec leurs familles ou en tant qu'enfants laissés sur place lorsque les membres du foyer migrent. Tous sont confrontés à des vulnérabilités particulières que les décideurs doivent traiter. Il a aussi rappelé que du fait de la relation qui lie le travail des enfants et le chômage des jeunes, il est nécessaire d'apporter une réponse intégrée afin d'être efficace. « Le développement des compétences et les deuxièmes chances accordées qui satisfont les besoins des pays doivent être étendus à une échelle suffisante. On peut faire beaucoup mieux et d'une manière peu onéreuse, lorsqu'on exploite des synergies et qu'on utilise ce qui existe déjà. Les systèmes de surveillance de lutte contre le travail des enfants représentent une approche intégrée disponible pour les gouvernements ».

Autres discours principaux...

Pendant la conférence, en exprimant leur engagement envers l'élimination du travail des enfants, les gouvernements ont également partagé leurs expériences, les problèmes auxquels ils sont confrontés et les mesures prises pour garantir un futur sans travail des enfants.

Mme la ministre Marcia Helena Carvalho Lopes, du ministère brésilien du Développement social et de la Lutte contre la faim a déclaré « Les enfants ont le droit de jouer, d'explorer le monde qui les entoure, d'étudier, c'est-à-dire qu'ils ont le droit d'être des enfants... Nous devons nous employer ici non seulement à empêcher que les enfants commencent à travailler très tôt, mais aussi à garantir qu'ils aient l'opportunité de profiter de cette étape importante de leur vie pour se préparer à la vie d'adulte à part entière ». Elle a insisté sur la forte volonté politique du Brésil envers l'élimination du travail des enfants, la priorité donnée à la protection des enfants et la mise en place d'une législation pour réglementer le travail des enfants. Elle a également souligné les programmes sociaux novateurs, tels que le programme de transfert financier soumis à conditions Bolsa Familia (intégré dans le Programme d'éradication du travail des enfants [PETI] du Brésil), le Registre unique de programmes sociaux pour identifier les enfants concernés par le travail des enfants, le programme ProJovem qui aide les jeunes de 15 à 29 ans et les ressources importantes qui ont été attribuées pour permettre à ces programmes de fonctionner.

Alors que des progrès significatifs ont été accomplis pour réduire le travail des enfants au Brésil, il reste des problèmes, notamment le travail domestique et le travail rural, l'abolition des abus sexuels et de l'exploitation. « Nous comprenons que nous ne pouvons pas éliminer le travail des enfants avec un seul programme ou avec quelques personnes qui défendent ce programme. Nous devons fixer des objectifs et un engagement éthique au sein des gouvernements, de la société civile, des employés et des employeurs, ainsi que dans les familles elles-mêmes. Nous devons agir avec courage pour modifier les schémas traditionnels du développement culturel, social et économique dans les pays ». Mme la ministre Carvalho Lopes a terminé en disant que la diversité de la population exige une

grande coordination entre les gouvernements à divers niveaux pour traiter correctement ces différences et adapter et intégrer des stratégies. En plus du travail dans son propre pays, le Brésil est activement impliqué dans la coopération Sud-Sud.

Le nouveau Plan d'action national du Sénégal a été présenté par M. le ministre Diakaria Diaw. Créé selon une approche participative en collaboration avec des acteurs à plusieurs niveaux et dans le cadre de la convention n° 182 de l'OIT, ce plan est axé sur sept domaines principaux, à savoir : la coordination interministérielle, un cadre normatif qui cible tout spécialement l'économie informelle, le renforcement d'organisations au niveau communautaire, la modification des comportements sociaux qui acceptent le travail des enfants, une augmentation de la technologie, de la productivité et de la sécurité dans l'agriculture, la microfinance et le développement de services publics tels que la santé, l'éducation et la protection sociale. M. le ministre Diaw est sûr de la réussite du plan si celui-ci est soutenu par la communauté internationale.

M. le secrétaire adjoint du ministre indien du Travail et de l'Emploi, M. Shri A.C. Pandey a souligné que le travail des enfants ne peut pas être résolu sans tenir compte des facteurs socio-économiques. Pour éliminer le travail des enfants, il faut mettre en place une éducation pour les enfants, une protection sociale et des filets de sécurité pour les familles, de l'emploi pour les parents et un renforcement de la législation. M. le secrétaire adjoint a donné plusieurs exemples de législations appliquées en Inde dans ce sens, par exemple l'éducation obligatoire pour les enfants de 4 à 16 ans, un programme de cantine dans les écoles, la loi sur la sécurité sociale des travailleurs non organisés, la loi nationale sur la garantie de l'emploi rural, la loi sur la justice des mineurs et les lois contre les servitudes pour dettes. M. le secrétaire adjoint Pandey a terminé en déclarant que « le gouvernement indien est actuellement en train d'améliorer la situation en Inde, de sorte que les conventions n° 138 et 182 de l'OIT puissent être ratifiées ».

Pétition pour l'élimination du travail des enfants

M. Venkat Reddy de la MV Foundation a évoqué le travail de la fondation pour sortir les enfants du travail et les intégrer dans les écoles au moyen d'une approche de type village. Mme Agnes Jongerius de la Fédération néerlandaise des syndicats a fait part de son soutien aux syndicats d'Afrique et d'Asie dans leur lutte contre le travail des enfants, et a relevé comment le fait de créer des zones exemptes de travail des enfants permettra d'augmenter le nombre d'emplois disponibles pour les parents. La convention n° 182 de l'OIT a été prévue comme un point de départ pour atteindre l'objectif d'éliminer toutes les formes de travail des enfants et il a été demandé aux participants de ne pas oublier cet objectif primordial. Une pétition de la campagne Lutte contre le travail des enfants citant cet objectif central a été présentée au président de la conférence, M. le ministre Donner.

Discussion du segment de haut niveau

M. Kailash Satyarthi de la Marche mondiale contre le travail des enfants a souligné que nous n'atteindrons pas les objectifs du travail des enfants en maintenant le statu quo. Il est nécessaire d'insuffler un sentiment d'urgence avec un vrai leadership. Il est temps d'innover. Il a fait remarquer que « les aspects culturels ne doivent pas être ignorés et que la mobilisation sociale est essentielle ». Il a terminé en disant



que « il faut créer et entretenir un mouvement mondial puissant qui implique toutes les parties prenantes pour garantir l'élimination complète du travail des enfants, pour que tous les enfants puissent aller à l'école ».

M. Saad Y. Houry de l'UNICEF a indiqué que les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'éducation au VIH/SIDA et à la pauvreté ne seront pas atteints sans l'élimination du travail des enfants. Il a prononcé six recommandations. Tout d'abord, étant donné que « ce que l'on ne peut pas compter ne compte pas », il a souligné le besoin de données ; il faut aller au-delà des moyennes, définir où se trouvent les besoins et ventiler ces chiffres par région, par sexe et par groupe d'âge. L'analyse doit servir à élaborer des politiques et sensibiliser le public. Deuxièmement, pendant la crise financière, il est judicieux d'investir dans les enfants. Il ne faut pas laisser les enfants rater l'opportunité d'une éducation ou d'une bonne alimentation au risque que le monde déplore une génération perdue. Troisièmement, il a souligné l'importance de continuer à travailler ensemble après la conférence de La Haye. La quatrième recommandation est liée au fait que ce sont les filles qui sont les victimes les plus invisibles ; même lorsqu'elles vont à l'école, elles cumulent les responsabilités : éducation, tâches ménagères et travail. Dans sa cinquième recommandation, il a signalé le besoin de lutter contre la discrimination et l'exclusion et de changer les normes sociales qui entraînent les enfants dans le travail des enfants et entretiennent les cercles vicieux. Sa dernière recommandation a été de rappeler que les enfants ont des droits, que leur place est à l'école et que leurs parents doivent bénéficier d'un emploi décent afin de pouvoir les faire vivre.

M. Olav Seim de l'UNESCO a déclaré qu'il était primordial que ce ne soit pas uniquement l'international qui dirige le national, mais que l'information circule dans l'autre sens et que les agences internationales et les donateurs soient à l'écoute des pays et de leurs besoins. Il a ajouté qu'il y avait de l'espoir lorsque les pays expriment réellement une volonté politique de changement positif, citant les progrès impressionnants réalisés dans les pays qui ont beaucoup investi dans l'éducation. Il a aussi exprimé le besoin de groupes spécialisés pour cibler et toucher les enfants les plus difficiles à atteindre pour leur fournir éducation et protection sociale. Les implications de financement vont ici au-delà de fournir des écoles.

M. Houry a également mis en garde contre la précipitation à vouloir fournir une éducation universelle, car la qualité est parfois sacrifiée ; or, une éducation de qualité est primordiale pour maintenir les enfants hors du travail des enfants et leur garantir un futur décent. Il a ajouté que nous avons besoin de nous concentrer sur les causes sous-jacentes et que pour travailler ensemble, les agences doivent clarifier le but, comprendre le problème et ont besoin de coordination et de financement.

M. Satyarthi a souligné le potentiel du Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation et a demandé qu'il soit renforcé et dynamisé. Il a exprimé le besoin de mesures urgentes et a quitté les participants sur ces mots graves : « Comment pourrions-nous dormir la nuit si nous restons assis à ne rien faire ? »

Sessions thématiques

Intégration des politiques

Le président de la session, M. Nitte Manjappa Adyanthaya, a indiqué que la politique sur le travail des enfants doit inclure une gamme d'initiatives de politiques sociales. Le manque d'accès à une éducation de qualité et d'opportunités de travail fait partie des causes du travail des enfants, et le maintien du travail des enfants est un obstacle à l'initiative Éducation pour tous, au succès des documents de stratégie de réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Par conséquent, le travail des enfants doit être considéré dans une approche de cycle de développement et de vie qui inclut l'emploi des jeunes et un travail décent pour les adultes. Cela demande un plus grand degré d'intégration de politiques, pas uniquement au niveau international, mais aussi aux niveaux national, régional et local. Les ministères et les autres acteurs doivent travailler ensemble, sinon « la main gauche ne sait pas ce que fait la main droite ». Un exemple en est la synchronisation de l'âge d'admission à l'emploi avec celui de fin de la scolarité obligatoire.



M. le ministre Gamini Lokuge du ministère sri-lankais des Relations professionnelles et de la Promotion de la productivité a aussi insisté sur le besoin de simplifier le problème du travail des enfants : « Nous devons souligner le fait que le problème du travail des enfants ne peut pas être traité avec efficacité s'il est pris en dehors du contexte plus large du processus de développement... Il est impératif de simplifier le travail des

enfants, c'est-à-dire de faire du travail des enfants une partie intégrante de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de toute action programmée, y compris la législation, les politiques, les programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociales, à tous les niveaux dans le but d'éliminer le travail des enfants ». En plus de la pauvreté, le « manque d'opportunités éducatives, des infrastructures d'enseignement en dessous des normes et des pratiques sociales et culturelles ancrées sont aussi des facteurs contributifs importants » au travail des enfants. Le système éducatif doit aussi inclure des aptitudes utiles pour la vie quotidienne et professionnelle et une éducation technique qui corresponde aux besoins du marché du travail.

L'importance du lien entre la protection sociale et l'élimination du travail des enfants a été soulignée par M. le ministre A. K. Khander du ministère bangladais de la Planification. La protection sociale a été très présente dans le calendrier du Bangladesh et couvre les domaines suivants : un filet social de protection, la sécurité alimentaire, le microcrédit, l'emploi rural, la gestion des catastrophes, les soins de santé de base et l'accès aux écoles publiques. Le Bangladesh s'emploie à étendre ces programmes, vu que « une protection sociale universelle minimale pour le noyau dur de pauvres du Bangladesh est impérative pour éliminer le travail des enfants étant donné la nature envahissante et persistante de la pauvreté dans le pays ». M. le ministre a exprimé l'espoir que cette conférence aidera à intégrer, coordonner et intensifier les efforts en vue d'abolir les pires formes de travail des enfants d'ici 2016, en accord avec le Plan d'action global et que les pays riches mettront à disposition des ressources exceptionnelles pour atteindre cet objectif.

M. le professeur Jaap Doek a remarqué que « il n'y a pas de solution miracle pour l'intégration des politiques ; il faut investir beaucoup de travail pour y arriver » et il a attiré l'attention sur plusieurs éléments déterminants. Il faut mettre en place un plan complet. Les enfants qui travaillent ne doivent pas être isolés des autres enfants ni d'un autre plan. Il est nécessaire de recueillir des informations auprès de tous les ministères quasiment, ainsi que des ONG et des enfants. Le plan doit inclure les droits des enfants dans ses principes directeurs. Il doit également aborder l'éducation et sa qualité ; actuellement aucun pays ne satisfait à l'exigence de la qualité de l'éducation et de nombreux pays ne remplissent pas les critères sur la part du produit intérieur brut qui doit être consacrée à l'éducation (6 %). Intégrer la plupart des enfants vers l'éducation primaire va déjà résoudre une bonne partie du problème du travail des enfants. M. le professeur Jaap Doek a conclu en demandant « Combien misez-vous sur l'abolition des pires formes du travail des enfants d'ici 2016 et qu'en retirerez-vous ? » Il parie que le rendement sera de 100 contre 1.

M. Bob Prouty de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation a identifié cinq erreurs ou « mythes » survenus dans le contexte de l'éducation pour tous : Le premier mythe est lié au financement ; il serait plus efficace de parler de la manière d'utiliser le financement et pas d'en demander davantage. Le deuxième est qu'une concentration accrue sur la fourniture de services augmentera automatiquement les effectifs de l'éducation ; il est nécessaire d'analyser les diverses raisons pour lesquelles les enfants ne vont pas à l'école. Le troisième mythe concerne la focalisation sur la moyenne ; à savoir l'écart-type et la variation. Le quatrième est le mythe macroéconomique, qui prétend que puisque une chose se produit en général, cela signifie qu'elle se produit au niveau microéconomique. Le cinquième mythe est le mythe microéconomique qui prétend que le travail des enfants peut être isolé et compris en dehors du contexte.

M. Haji Muhammad Javed de la Fédération pakistanaise des employeurs a exprimé le besoin d'user de plus de stratégie. Il existe actuellement des liens limités entre les capacités scolaires, la formation professionnelle et le marché du travail. Il est nécessaire de garantir la mise en place de mécanismes efficaces de ressources humaines, y compris dans l'éducation primaire. Il est également nécessaire de développer des politiques dans le secteur informel, là où on trouve les pires formes de travail des enfants. Il convient de s'intéresser à la réhabilitation d'enfants travailleurs de l'économie informelle. Il a également souligné que l'Amérique latine avait démontré l'efficacité potentielle des transferts conditionnels en espèces pour aider les familles à sortir du piège de la pauvreté et à réduire le travail des enfants. Il a également demandé aux acteurs de faire preuve de plus de stratégie et de tirer profit de la mondialisation, de « penser à l'échelle mondiale et agir à l'échelon local ». Il faut aussi harmoniser les pratiques culturelles au niveau local avec les normes internationales. Tous les acteurs doivent travailler ensemble.

Étant donné que la responsabilité de base dans le traitement du travail des enfants incombe aux gouvernements, ces derniers devraient accepter la responsabilité au plus haut niveau, développer des pratiques pour abolir les pires formes de travail des enfants avec les partenaires sociaux, ratifier les conventions n° 138 et 182 de l'OIT, en garantir l'application et dresser et évaluer la liste des travaux dangereux en collaboration avec les partenaires sociaux. En ce qui concerne l'éducation, les



gouvernements doivent garantir aux enfants un accès à l'éducation jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge minimum pour l'emploi, avec des fournitures scolaires, des uniformes et un transport gratuits. Les enseignants doivent être formés afin d'améliorer la qualité de l'éducation et d'augmenter l'assiduité. Les parents et les élèves doivent aussi être formés. M. Haji Muhammad Javed a annoncé une nouvelle initiative dans laquelle l'organisation de ses employeurs a demandé à chaque entreprise membre de parrainer cinq à dix enfants et de leur fournir une éducation, une assistance et des soins de santé. Il a conclu en disant « j'espère que cette réunion portera ses fruits pour ceux qui souffrent ».

Besoins de financement

La Mongolie a très bien réussi à intégrer le problème du travail des enfants. M. le ministre Tugsjargal Gandi du ministère des Affaires sociales et du Travail de Mongolie a expliqué comment cette question a été intégrée dans la politique nationale de développement globale et dans les cadres politiques de développement sectoriel. Cela vient compléter de nombreuses autres politiques et stratégies telles que le dialogue social, l'éducation de base pour tous, les réformes de la protection sociale, des stratégies de réduction de la pauvreté et le programme d'aide financière à l'enfance qui verse des prestations tous les mois et tous les trimestres. Depuis que le travail de l'IPEC de l'OIT a démarré en Mongolie, il y a eu « un changement remarqué dans l'attitude du public vis-à-vis du travail des enfants » ainsi qu'une réduction de 54,9 à 80 % du travail des enfants dans les zones du projet.



M. le ministre Gandi a fait remarquer qu'en Mongolie 89,4 % du travail des enfants a lieu dans les zones rurales, soulignant le besoin de mesures pour protéger les enfants dans l'agriculture et pour leur fournir une éducation et des services sociaux. Il est capital d'adapter les programmes et les services proposés aux enfants et à leurs familles afin de réduire efficacement le travail des enfants. Une approche prometteuse soulignée par M. le ministre est l'éducation mobile (avec un suivi étroit) pour les enfants des familles travaillant dans le secteur minier et l'élevage. Cependant, de considérables ressources financières sont nécessaires pour appliquer cette approche ainsi que d'autres formes d'éducation non formelle ; il n'y a pas actuellement assez

de fonds pour étendre ces services à tous les enfants qui en ont besoin. M. le ministre a également cité le manque de dortoirs dans les écoles comme l'une des principales raisons d'abandon dans les zones rurales, ainsi que le besoin de développer des documents et manuels d'études pour les enfants issus des minorités ethniques.

Malgré la fourniture constitutionnelle d'une école gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, la législation de protection des enfants et les mesures de réduction de la pauvreté, le travail des enfants persiste en Namibie, en particulier dans les secteurs agricole et domestique. M. le ministre Immanuel Ngatjizeko du ministère namibien du Travail et de la Protection sociale a souligné les situations de certaines des communautés les plus vulnérables où les enfants courent des risques et a mentionné de nouveaux moyens permettant de lutter contre le travail des enfants dans ces communautés. Ces moyens sont : des écoles dans des installations d'hébergement pour les enfants et les familles travaillant dans l'agriculture, des programmes de cantine scolaire pour augmenter la fréquentation, des écoles mobiles pour les enfants des communautés nomades et une approche globale au travail des enfants induit par le VIH/SIDA. Cependant, ces approches ont toutes besoin de financement et du fait de ressources limitées, ces programmes ne sont pas entièrement appliqués. Ce que cela signifie en pratique, c'est que de nombreux

« enfants pratiquant le travail des enfants n'en sont pas sortis par manque d'alternative en raison de ressources financières limitées ».

Pour faire face à l'insuffisance du financement actuel et satisfaire les objectifs de travail des enfants, M. le professeur Peter Dorman a présenté des recherches sur les besoins financiers et les opportunités. Elles incluaient la quantification des coûts de l'élimination des pires formes de travail des enfants et une comparaison des ressources nécessaires pour mettre en œuvre le calendrier sanitaire des enfants au sens élargi. Il a également quantifié les coûts de l'élimination du travail des enfants et les a mis en correspondance avec les calendriers éducatifs et anti-pauvreté. La présentation a également souligné les opportunités de recueillir des ressources nationales via une augmentation de la capacité des recettes fiscales, une taxation unitaire des entreprises multinationales et la fermeture des paradis fiscaux, et au niveau international via la transaction financière, le carbone mondial ou les taxes sur les expéditions d'armes ou les contributions de solidarité. Pour conclure, les ressources potentielles pourraient largement couvrir les coûts de l'élimination des pires formes de travail des enfants et du travail des enfants plus généralement, y compris les coûts de l'éducation et les programmes de transferts de revenus.

L'Afrique

M. le ministre Donner a ouvert le deuxième jour de la conférence au cours d'une séance « Accent mis sur l'Afrique » avec des faits peu rassurants : de 2004 à 2008, le nombre d'enfants travailleurs en Afrique sub-saharienne a connu une augmentation de 9 millions, ce qui signifie qu'un enfant sur quatre est victime du travail des enfants. Cependant, ces tendances ne sont pas uniformes dans tout le sous-continent. M. le ministre Donner a souligné que certains pays africains avaient commencé à lutter efficacement contre le travail des enfants, notamment l'Afrique du Sud, le Maroc et la Tanzanie, et qu'ils viendront partager leurs expériences lors de cette séance. Une partie du succès de ces pays vient du fait qu'ils ont établi des « objectifs plus clairs et des délais plus précis ».



M. Marc Atibu Saleh Mwekee de la Fédération congolaise des entreprises a déclaré qu'il est nécessaire de s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants, tels que la pauvreté, les conflits armés et les épidémies. Il a ajouté que « tous les efforts restent lettre morte face à ces problèmes ». La coopération entre les acteurs est primordiale et M. Mwekee a encouragé les participants à travailler ensemble : « Coordinons nos efforts pour offrir de meilleures opportunités à tous les enfants et sortir l'Afrique de la pauvreté ! »

M. Robert James D. Mkwezalamba, secrétaire général du Congrès des syndicats du Malawi a réclamé les mesures suivantes pour éliminer le travail des enfants : augmentation de la solidarité mondiale, soutien des initiatives locales susceptibles d'être reproduites au niveau mondial, garantie du tripartisme et de la justice sociale, responsabilité sociale d'entreprise, régulation et surveillance des chaînes de création de valeur, autonomisation et soutien de la liberté d'association et de la négociation collective, soutien du dialogue social, lutte contre la corruption et garantie de la participation de l'Afrique dans le commerce équitable, parmi d'autres actions.

Il a également attiré l'attention sur les engagements des travailleurs à continuer à défendre la ratification des conventions n° 138 et 182 de l'OIT et d'autres instruments internationaux

pertinents, à jouer un rôle plus actif au niveau national et régional dans la mise en œuvre d'accords, pour améliorer les compétences techniques du personnel par rapport aux programmes et projets du travail des enfants et étendre les activités à l'économie informelle, atteindre des communautés éloignées et mettre en place des mécanismes spécifiques pour protéger les travailleurs.

M. Mkwelalamba a conclu qu'il était possible de mettre fin au travail des enfants pour autant que la volonté politique soit réelle, ainsi que la coordination, le partage des informations, le soutien international et local (financier et autres), que d'autres mesures voient le jour et que les droits des travailleurs sont garantis. « Nous pouvons changer le cours des choses et le point de départ est ICI ».

M. le ministre Mdladlana du ministère sud-africain du Travail a ouvert la séance avec des paroles galvanisantes « Le futur de notre pays réside dans nos enfants » et il est rapidement passé aux problèmes et solutions de l'Afrique du Sud dans sa lutte contre le travail des enfants. Il a commencé en déclarant que « le seul fait de criminaliser le travail des enfants ne pourra pas l'éliminer... C'est en s'attaquant aux causes profondes du travail des enfants, de la pauvreté que l'on peut obtenir les effets escomptés ». L'élimination du travail des enfants exige un programme global et le Plan d'action pour le travail des enfants en Afrique du Sud a « signalé des progrès renouvelés : des progrès dirigés au cœur de l'ennemi, la pauvreté ». Le plan a été créé via un dialogue social extensif et plusieurs leçons clés ont fait surface. La première était de constater que « il est important d'avoir des alliés engagés dans la lutte ». Les partenaires sociaux non seulement ont contribué au développement du plan, mais ont aussi identifié un rôle clair pour eux-mêmes au sein du plan. « Le développement d'un arsenal de législations pour fournir une protection aux enfants d'une manière globale » est également primordial. Cet arsenal inclut la loi sur la justice des mineurs pour s'occuper des enfants qui ont été impliqués dans des activités criminelles. La protection sociale est également concernée par le plan, et plusieurs subventions telles que l'allocation d'aide aux enfants, l'allocation de soutien aux parents nourriciers et les fonds de pension vieillesse permettent de protéger les enfants contre la pauvreté.

Le programme assorti de délais de l'Afrique du Sud a aussi contribué à cette approche globale avec des mesures telles que la formation des officiers de police et de justice et la priorisation de l'approvisionnement en eau dans les régions où la recherche de l'eau était si difficile qu'elle était assimilée à du travail des enfants. L'intégration est essentielle et « le succès du plan d'action réside dans la manière dont il se concentre sur les programmes existants du gouvernement concernant le travail des enfants ». M. le ministre Mdladlana a conclu en faisant la promesse « de développer et étendre le bien-être et la protection des enfants ».



Le Maroc a placé la lutte contre le travail des enfants carrément dans le cadre de droits des enfants et de la protection des enfants ; la famille royale a donné priorité à l'élimination du travail des enfants comme point de départ pour la création d'un Maroc moderne, démocratique et développé. Tel que l'a décrit M. le ministre Jamal Rhmani du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, le Maroc a harmonisé sa législation avec les conventions du travail des enfants de l'OIT, a adopté un Plan d'action national, et des organismes institutionnels au niveau national ont créé des points focaux sur le travail des enfants au sein de leurs délégations provinciales. Le

programme inclut aussi la formation de divers acteurs pertinents, notamment les inspecteurs du travail, les ONG et les média.

Il reste, cependant, de nombreux problèmes à régler en termes de fourniture efficace d'une scolarité obligatoire et de capacité à proposer des alternatives acceptables au travail des enfants. En ce qui concerne l'éducation, le Maroc a créé le programme TISSIR qui propose des aides financières mensuelles aux familles à condition que les enfants restent scolarisés. Le programme a connu un énorme succès en termes de participation, d'assiduité et de diminution du taux d'abandon. Il est à présent étendu pour toucher davantage de familles. Le deuxième défi est relevé par l'Initiative nationale pour le développement humain via des programmes d'éducation informelle et d'apprentissages de formation professionnelle.

Le plus grand problème reste le financement des efforts nationaux pour lutter contre le travail des enfants. « J'ose espérer que nos échanges de ce matin pourront proposer des voies d'action efficaces pour relever ce défi, et je suis convaincu que la coopération internationale doit être encore renforcée de sorte que nous puissions ensemble relever le défi d'abolir les pires formes de travail des enfants d'ici 2016 ».

La participation à un programme assorti de délais a aidé à réduire le travail des enfants en Tanzanie. M. le vice-ministre Milton M. Mahanga du ministère tanzanien du Travail, de l'Emploi et du Développement de la jeunesse en a expliqué la raison. Les programmes assortis de délais sont « un cadre qui permet de regrouper diverses approches et interventions au niveau national et au niveau local dans un programme global pour l'abolition des pires formes du travail des enfants. L'une de ses principales stratégies est de créer ou de renforcer le cadre institutionnel et de garantir que les politiques et les législations nécessaires viennent soutenir l'élimination du travail des enfants et de ses pires formes. Le programme assorti de délais appartient au gouvernement, mais il implique un grand nombre de partenaires du développement international ». Parmi d'autres objectifs, la Tanzanie a donné priorité à l'éducation, y compris l'école secondaire et l'éducation professionnelle des jeunes, ainsi que la formation professionnelle. Elle a également mis en place le Plan d'action national, intégré l'élimination du travail des enfants dans sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté et a passé une loi pour protéger les enfants contre les pires formes de travail des enfants. De plus, il a formé des mécanismes de surveillance au niveau national et au niveau du district. Le programme a été étendu pour toucher davantage de districts.

M. le ministre Mahanga a terminé en disant : « Le travail des enfants est un problème de grande envergure. Il sera difficile, mais pas impossible, de l'éliminer complètement. Si nous mettons en place des mécanismes efficaces, si nous démontrons une détermination sans faille et tout le monde y contribue, l'élimination du travail des enfants est à notre portée ».

Mme Wambui Njuguna du Réseau africain pour la prévention et la protection contre l'abus et la négligence de l'enfant (ANPPCAN), a expliqué au nom des ONG africaines participantes à la conférence que, malgré l'implication d'acteurs à tous les niveaux, de nombreux projets pilotes et les fonds considérables de donateurs, « le travail des enfants, en particulier dans ses pires formes, continue à se développer avec une égale intensité sur le continent » et l'âge auquel les enfants entrent dans le travail ne fait que s'avancer.

Mme Njuguna a déclaré que le manque d'appropriation du problème par les Africains est un obstacle à la réussite des efforts de lutte contre le travail des enfants. Même si des politiques et des lois ont été créées, les gouvernements affectent rarement un budget suffisant pour leur mise en œuvre. Le manque d'efforts cohérents et continus a mené à des « efforts non coordonnés, des programmes parallèles et des réponses de circonstance ». Un autre problème est que, dans de nombreux pays, le travail des enfants n'est pas intégré dans l'action pour le développement. De plus, on observe une « fragmentation des efforts ». Les programmes sont prévus à court terme « mais le problème traité est vraiment lié aux questions sociales qui évoluent lentement ». Un autre problème encore est l'expérimentation sans suite. Ces expériences aboutissent à des « cas de réussite, que nous laissons tomber par la suite. Nous avons de bonnes pratiques, que nous sommes désireux de documenter, mais que nous reproduisons ou généralisons rarement ». Cela s'explique du fait que ces efforts ne sont pas budgétisés par les gouvernements, mais dépendent plutôt de financements de donateurs et de conditions imprévisibles. « Les enfants et les familles... sont consultés de temps à autre et sont très affectés par le désordre décrit ci-dessus ».



Mme Njuguna a terminé sa présentation avec les conclusions et les recommandations suivantes. Il est indispensable que l'Afrique s'approprie le problème et commence à lancer des initiatives, notamment à mettre en place des plans d'action nationaux budgétisés en conséquence. Les expériences qui marchent doivent être reproduites et mises en œuvre à une plus grande échelle. Les gouvernements doivent surveiller et évaluer efficacement ces initiatives. Les programmes doivent être soutenus de manière continue et sur le long terme ; les donateurs doivent travailler avec, et non pas pour les gouvernements et faire le point sur la suite des événements après leur départ.

Prise de conscience et engagements politiques

« De nombreux pays dans le monde ont ratifié les conventions qui sont importantes pour la lutte contre le travail des enfants, notamment la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant et les conventions de l'OIT. Il reste néanmoins beaucoup de travail à faire pour réellement appliquer ces conventions ». Dans son discours d'ouverture, M. Andreas Storm, secrétaire d'État parlementaire allemand a souligné l'importance



d'accélérer les efforts de la communauté mondiale : « Nous avons besoin de nouveaux élans. Dans le cas du travail des enfants, la pauvreté en est aussi bien la cause que la conséquence. Il faut casser le cercle vicieux ». L'Agenda du travail décent défini par l'OIT nous ouvre la voie en offrant un travail décent avec une assurance sociale aux parents et une éducation ainsi qu'une formation par des professeurs qualifiés aux enfants. Comme le reflète le Pacte mondial pour l'emploi, surmonter la crise économique mondiale et lutter contre le travail des enfants sont des objectifs indissociables.

Après la projection d'un court-métrage montrant les progrès réalisés au Panama, Mme la ministre Alma Lorena Cortés Aquilar du ministère du Travail et des Relations

professionnelles, a décrit les progrès accomplis au Panama dans l'institutionnalisation de la lutte contre le travail des enfants. Au niveau régional, le pays participe à l'Agenda hémisphérique du travail décent qui a pour objectif l'abolition des pires formes du travail des enfants d'ici 2015 et de la totalité du travail des enfants d'ici 2020, et à un plan régional axé sur l'élimination du travail des enfants dans les régions indigènes. Au niveau national, le Panama a établi une feuille de route nationale et un Plan d'action national qui inclut un système de responsabilité et de transparence pour la mise en œuvre du plan. Mme la ministre a également souligné l'implication de nombreuses parties prenantes et le recrutement et la formation des acteurs. Un protocole interinstitutionnel a été créé pour coordonner les actions de toutes les institutions impliquées dans la protection des enfants contre le travail des enfants, et un plan créé par les syndicats pour éliminer le travail des enfants sur le lieu de travail. En tant que membre du Pacte mondial de l'ONU (sur la responsabilité sociale d'entreprise), Telefónica est en train de mettre en place son programme Pro Niño au Panama. Le Procureur général et l'appareil juridique intensifient également la lutte contre le travail des enfants. Des inspecteurs sont formés à ces fins et des diplômés sur le travail des enfants ont été créés dans les universités.

Mme la ministre Cortés a également attiré l'attention sur l'approche globale engagée. A côté de la fourniture d'une éducation primaire gratuite, le programme éducatif est en cours de transformation pour préparer les travailleurs des professions les plus en demande au Panama ; le programme « Mon premier emploi » a été créé pour faciliter la transition de l'école au travail des jeunes de 18 à 29 ans. Pour alléger les contraintes fiscales qui pèsent sur les familles, on a établi un salaire minimum, ainsi qu'une école pour les adultes, de sorte que les parents puissent mieux soutenir leurs enfants. Une allocation pour les anciens les aide à s'occuper de leurs petits-enfants et un programme de transfert financier soumis à conditions permet et encourage les familles à garder les enfants à l'école et à se faire suivre régulièrement sur le plan médical.



Mme Marta Santos Pais, représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies chargée de la violence contre les enfants a déclaré que la violence fait partie intégrante du problème du travail des enfants. « C'est la violence qui maintient de nombreux enfants au travail, et dans bien des cas, cette violence se produit derrière des portes closes ». Mme Santos Pais a déclaré qu'il était possible de prévenir la violence contre les enfants. Le 25 mai 2010, les Nations Unies lanceront une campagne mondiale sur deux ans pour la ratification et la

mise en œuvre réelle des protocoles de la Convention relative aux droits de l'enfant. « Ce processus viendra aussi soutenir l'objectif des conventions de l'OIT et de la conférence à laquelle nous participons en ce moment. L'ordre du jour est clair et les outils sont à portée de main. Mettons nos efforts en commun pour construire un monde sans violence pour tous les enfants ».

M. Aidan McQuade, directeur de Anti-Slavery International, a commencé son discours en indiquant que le commentaire de Mme Njuguna dans la séance « Accent mis sur l'Afrique » qui disait que « Nous ne sommes pas propriétaires de ce problème du travail des enfants » est au cœur de l'échec du monde pour l'éliminer. Il a ensuite reformulé cette idée en indiquant que « nous préférions nous approprier de tout autre problème que celui du travail des enfants ». Il a expliqué ce phénomène comme suit : « Cela s'explique du fait qu'en tant qu'individus et organisations, nous devons nous référer à une multiplicité de parties prenantes et nous avons tendance à privilégier celles qui nous sont le plus proches,

qui parlent le plus fort et qui ont la capacité de faire progresser ou de freiner les intérêts qui nous tiennent le plus à cœur. Malheureusement, en ce qui concerne les enfants travailleurs dans le monde entier, ils sont rarement en position de se faire entendre par les puissants et, de ce fait, leurs besoins sont facilement ignorés parmi les clameurs de ceux qui expriment leurs intérêts d'une voix plus forte... Dans le monde moderne, les enfants travailleurs sont généralement désorganisés et éloignés des puissants, occultés par la complexité du marché mondial et donc facilement oubliés. Même les travailleurs domestiques dans nos pays d'Europe et d'Amérique sont relativement hors de vue et voient leurs droits généralement bafoués ».



Après discussion sur la manière dont les intérêts économiques ont souvent priorité sur la résolution des violations des droits de l'homme, il a conclu en disant : « Dans les mois à venir, bien d'autres parties prenantes pourront trouver des raisons, moralement convaincantes à leurs yeux, pour s'opposer à une convention internationale sur le travail domestique ou à d'autres mesures pour lutter contre d'autres formes de travail des enfants, en particulier dans l'agriculture. Mais, si nous, en tant que société humaine, communauté de nations, d'employeurs et de la société civile, permettons à ces arguments de triompher sur le travail domestique des enfants et toutes les autres formes de travail des enfants, se sera pour nous une terrible condamnation ».

Action tripartite

Dans son introduction, M. Tapiola, directeur exécutif de l'OIT, a souligné l'importance du dialogue social et de l'action tripartite garantir un travail décent et lutter efficacement contre le travail des enfants. Le travail des enfants est un problème aux dimensions multiples et chaque partie prenante a un rôle à jouer dans la lutte contre ce fléau.

Dans son discours, Mme Eugenia Ganea de la Fédération nationale des employeurs de Moldavie a souligné l'importance de la coopération, qui doit supplanter la compétition entre parties prenantes, et le rôle que peuvent jouer les organisations d'employeurs. Il est nécessaire d'aborder une approche combinée pour s'attaquer au travail des enfants, et c'est la raison pour laquelle les gouvernements et les partenaires sociaux ont besoin les uns des autres. « Par un dialogue social efficace, les partenaires sociaux cherchent à améliorer les conditions de travail et, avec des négociations, ils peuvent trouver des solutions aux problèmes d'intérêt commun, notamment le travail des enfants ». En faisant référence à l'expérience antérieure de la Moldavie, où se mêlaient confrontations et accusations, elle a suggéré une approche différente : « la lutte entre les différentes parties devrait être axée sur la lutte contre le travail des enfants ». En ce qui concerne l'engagement des syndicats, elle a suggéré « une approche collaborative pour remplacer la confrontation ».

Mme Ganea a aussi signalé que l'élimination du travail des enfants a un sens pour les employeurs et que ces derniers sont bien placés pour comprendre le besoin de développer le capital humain et d'éliminer le travail des enfants, qui affecte aussi le développement des entreprises. Elle a conclu en disant que « là où les organisations d'employeurs ont renforcé les capacités pour s'attaquer au problème du travail des enfants, elles jouent un rôle capital dans l'abolition des pires formes du travail des enfants. Ayant à cœur le futur de notre génération, le développement économique du pays et convaincus du fait que l'abolition des pires formes du travail des enfants engendra des

avantages sociaux et économiques, les employeurs sont déterminés à investir le meilleur d'eux-mêmes à cette cause ».

Mme Cecilia Brighi, au nom de la CSI et de la Confédération italienne des syndicats de travailleurs a souligné que les crises économiques, financières et alimentaires ont fait augmenter le chômage et rendent plus difficile l'élimination du travail des enfants. Elle a souligné qu'une stratégie tripartite et une implication des partenaires sociaux sont indispensables pour lutter contre le travail des enfants. Il s'agit là d'un outil méthodologique puissant qui, malgré son côté chronophage, permet d'obtenir des politiques et des programmes communs, stables et efficaces depuis le niveau international jusqu'au niveau local. C'est un moyen essentiel de définir de cadres juridiques adéquats, de réorienter les budgets nationaux, de mettre en place des politiques macroéconomiques, professionnelles et éducatives dans le but d'éliminer efficacement le travail des enfants et de promouvoir un travail décent pour les adultes. Dans ce cadre, le dialogue social et les formes innovantes de négociation collective devraient être renforcés pour atteindre l'économie informelle et les secteurs des services et de l'agriculture qui sont ceux où le travail des enfants est le plus présent. Le tripartisme peut stimuler la définition d'accords-cadres qui peuvent encourager l'organisation d'un travail décent tout au long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à l'économie informelle, où il est plus délicat d'éliminer le travail des enfants. Le tripartisme peut également stimuler la mise en œuvre des instruments applicables de la RSE et renforce le lien entre la lutte contre toutes les formes du travail des enfants et la mise en œuvre d'autres droits fondamentaux du travail.

En mettant l'accent également sur l'importance du dialogue social, M. Rajeev Sharma de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois a abordé l'importance du tripartisme pour une action durable dans l'économie informelle et a présenté une étude de cas soulignant les succès du dialogue social dans le secteur des fours à briques en Inde. Des syndicats partenaires ont entamé le dialogue avec les propriétaires des fours à briques et ont négocié des accords de négociation collective interdisant l'utilisation du travail des enfants et révisant les salaires. Des négociations se sont également tenues au niveau national qui ont abouti à la signature d'un protocole d'accord avec la Fédération des fabricants des briques et des carreaux de toute l'Inde. Ce protocole d'accord incluait un accord interdisant le recours au travail des enfants et faisant la promotion des infrastructures d'enseignement pour les enfants dans et à proximité des fours à briques, ainsi que des programmes de formation dans des domaines tels que la sécurité et à la santé au travail. La création d'un comité de coordination commun visant à résoudre les problèmes a été convenue.

En partageant les leçons tirées, M. Sharma a souligné que le dialogue est indispensable tant dans la phase conceptuelle que dans la phase de mise en œuvre et qu'il est nécessaire de prévoir des réunions de suivi et une interaction permanente avec les employeurs. Il a également observé qu'il est plus facile et efficace d'établir des alliances lorsque les employeurs sont aussi organisés. Ainsi, il est possible de toucher un groupe de travailleurs plus vaste et on obtient une unité d'objectifs et d'actions.

Un débat vivant et productif a suivi. Les travailleurs (en particulier, Cecilia Brighi) et les employeurs (Felipe Hurtado du Chili) sont parvenus à un consensus lors de l'analyse finale indiquant que l'élimination du travail des enfants est le devoir des gouvernements. Un représentant du gouvernement d'Australie a observé qu'alors que les gouvernements doivent appliquer des lois contre le travail des enfants, il est indispensable de pouvoir compter aussi sur un engagement actif des partenaires sociaux et de la société civile.

Discussion de la Feuille de route pour 2016

M. le ministre Donner a ouvert la séance en indiquant que « Nous devons aller plus loin que le simple fait de reconnaître le besoin d'éliminer les pires formes du travail des enfants ».



M. Melkert¹, en tant que rapporteur pour la Feuille de route, a ensuite invité les participants à la discussion plénière sur la troisième ébauche de la Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016, et a déclaré que la séance de discussions sur la Feuille de route consistait réellement à réunir les cœurs et les esprits dans la lutte contre le travail des enfants. Il a expliqué que la troisième ébauche était le résultat de sept mois de négociations avec des représentants clé de mandants et que des efforts ont été investis pour que le document ne soit pas trop long et qu'il reste axé uniquement sur les actions prioritaires.

Il a clarifié que la Feuille de route commence par une description de la situation actuelle, suivie de l'expression d'une volonté politique dont l'objectif primordial est l'élimination du travail des enfants. La section suivante contient les principes directeurs pour toutes les parties prenantes, avec une liste des actions spécifiques à mener par les divers groupes d'acteurs. La section finale propose un cadre pour la promotion de la Feuille de route et le suivi de son évolution vers l'objectif de 2016. Cette section a été allégée afin de ne pas dupliquer des mécanismes existants ou augmenter la bureaucratie tout en permettant de faire le suivi de manière plus régulière et que les acteurs se responsabilisent les uns les autres. M. Melkert a déclaré que la Feuille de route doit faire l'objet d'un suivi : 2016 c'est déjà demain ! Globalement, la Feuille de route doit être la plus précise possible « étant donné que nous ne changerons pas grand-chose si elle n'est pas suivie de mesures. Elle doit aussi être réaliste ».

Afin d'ouvrir les débats sur la Feuille de route, M. Melkert a attiré l'attention des participants sur trois sujets particuliers qui doivent être pris en compte et faire l'objet de compromis. Le premier sujet est la question du caractère contraignant du document. À ce sujet, il a déclaré que « la Feuille de route n'est pas un cadre juridiquement contraignant, mais plutôt une guide pour la coalition des personnes engagées, un inventaire de ce qui a un sens pour aider les enfants dans le monde. Il peut identifier les zones critiques d'intérêt et les pratiques pour aller de l'avant. Nous pouvons l'accepter comme notre propre engagement ». La Feuille de route stipule aussi qui assumera la responsabilité de coordonner et d'intégrer les politiques et s'assurera de son bon déroulement. « Plus important que toute discussion juridique est de trouver ce qui a un sens en termes de mesures efficaces et de s'engager dans cette voie ».

Le deuxième sujet sur lequel M. Melkert a attiré l'attention a été la décision de savoir s'il fallait ou pas définir des secteurs dans la Feuille de route. En faisant référence à la présentation de Mme Tapiolas sur les dernières données du travail des enfants, il a suggéré de chercher à savoir quels sont les secteurs où l'incidence de travail des enfants est la plus forte et de laisser ces données dicter la planification.

¹ Actuel représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies pour l'Iraq et la Jordanie.

Le dernier sujet soulevé concernait le débat sur l'accent mis sur les pires formes du travail des enfants plutôt que sur le travail des enfants en général. L'année 2016 approche à grands pas et il faudra prendre de nombreuses mesures pour atteindre l'objectif qui consiste à abolir les pires formes d'ici là. Cependant, des approches génériques qui traitent des pires formes du travail des enfants auront également un impact sur le travail des enfants en général. Il a souligné qu'en combinant ceci avec des efforts géographiquement concentrés permettra de progresser et que le fait de se focaliser sur les pires formes de travail des enfants ne se substituait pas à l'effort global visant à éliminer toutes les formes de travail des enfants.

M. Melkert a encore souligné l'importance du langage non sexiste dans le texte final et a réitéré l'importance du lien qui existe entre le travail décent pour les adultes et l'élimination du travail des enfants. Il a terminé en indiquant que la lutte contre le travail des enfants est une question de développement et qu'elle est essentielle pour éliminer la pauvreté et obtenir une éducation pour tous.

Les vice-présidents de la conférence ont alors été invités à faire des remarques préliminaires.

M. Godoy, vice-président de la conférence au nom du groupe des employeurs a déclaré que la Feuille de route doit stimuler les efforts et augmenter le nombre de participants aux efforts. Elle doit apporter de nouvelles ressources et indiquer comment utiliser les ressources actuelles et futures. Il était d'accord avec M. Melkert comme quoi elle doit être objective et réaliste. En ce qui concerne la nature du document, il a exprimé que la Feuille de route n'avait aucun caractère contraignant, mais qu'elle ferait plutôt appel aux bonnes volontés et aux objectifs communs. Il a également déclaré que la Feuille de route devait se concentrer sur les pires formes de travail des enfants, en accord avec l'objectif pour 2016 défini par les mandats de l'OIT. Il faudra mettre l'accent sur les causes profondes, les droits des enfants et une approche de cycle de vie transgénérationnelle.

En outre, M. Godoy a noté que les gouvernements sont les principaux garants de ces droits et que les partenaires sociaux et la société civile jouent un rôle complémentaire et facultatif. Les employeurs peuvent apporter leur soutien en s'attaquant à la racine du problème en créant des postes pour les parents. Il s'agit là de leur principal rôle. En termes de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), il s'agit d'une initiative volontaire et, même si certains employeurs peu scrupuleux exploitent le travail des enfants en connaissance de cause, il faut toutefois faire la distinction entre ces derniers et ceux qui font preuve d'éthique. Il a aussi mentionné l'importance du partage des bonnes pratiques et de la durabilité; il a demandé aux participants de ne pas gâcher les ressources ni les expériences. Le leadership et l'organisation du suivi des mesures proposées dans la Feuille de route doivent être confiés à l'OIT, forte de ses 90 années d'expérience dans la lutte pour les droits sociaux et professionnels.

M. Adyanthaya, vice-président de la conférence au nom du groupe des travailleurs, était d'accord avec les sentiments exprimés par M. Godoy, mais il pense qu'il faut également cibler la conscience des acquéreurs et des vendeurs. Il a suggéré de le faire en engageant des célébrités et des « ambassadeurs de marque » dans chaque pays, par exemple, des joueurs de cricket en Inde; il a également insisté sur le fait qu'il faut cibler les familles. Il a aussi attiré l'attention sur le besoin de créer des emplois décents dans les zones rurales et dans l'économie informelle, et sur le lien qui existe entre la pauvreté, les objectifs du Millénaire pour le développement et le travail des enfants.

Quant à la question du financement, M. Adyanthaya a suggéré que la Feuille de route s'attelle efficacement au processus de financement et que les gouvernements mobilisent suffisamment de ressources. Tout en reconnaissant l'importance de la ratification universelle des conventions de l'OIT relatives au travail des enfants, il a souligné qu'en réalité la mise en œuvre est faible dans bien des cas et que les pires formes de travail des enfants persistent même dans les pays qui ont ratifié les conventions. Il a signalé l'importance des gouvernements et des acteurs sociaux dans l'exécution de leurs rôles. En termes d'éducation, il a souligné l'importance de fournir une éducation de qualité, avec des enseignants qualifiés, et le besoin de diminuer les coûts indirects de l'éducation et d'offrir des incitations supplémentaires aux parents, via par exemple, la fourniture de repas en milieu de journée, d'uniformes et de manuels scolaires.

Après ces réactions exprimées par les vice-présidents de la conférence, M. Melkert a ouvert les débats aux participants.

Mme Vera Gracheva, représentant le Représentant spécial de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains souhaiterait que la traite soit davantage mentionnée dans le texte et a souligné que la migration pouvait être positive. Elle a également mentionné des partenariats contre la traite des êtres humains qui pourraient être mentionnés et soumis au Secrétariat avec une liste de commentaires détaillés. Mme Dettmeijer-Vermeulen, rapporteur national néerlandais sur la traite des êtres humains, a secondé ces commentaires et a ajouté qu'à ses yeux, les pires formes de travail des enfants peuvent être considérées comme des formes de traite.

Mme Eve Crowley de la FAO a indiqué que les initiatives prises par la FAO tentaient de formaliser le travail informel depuis 10 ans, sans succès. De plus, nous travaillons dans l'ombre de la pire crise que nous ayons connue depuis des années et avons donc un réel besoin de définir nos priorités. La plupart des solutions essentielles sont dans la Feuille de route, par exemple les Plans d'action nationaux et les socles de protection sociale, y compris l'accès à une éducation élémentaire de qualité. Cependant, la question reste ouverte sur la manière de toucher ceux qui sont difficiles à atteindre et de les intégrer dans des politiques macroéconomiques et la création d'emplois. Elle a aussi signalé que, dans l'idéal, dans les situations de crise et de conflits, les enfants devraient être le moins touchés, mais qu'en réalité, ils sont nombreux à devoir abandonner l'école pour participer au travail des enfants.

Un représentant de la campagne Lutte contre le travail des enfants a déclaré que nous devons être pratiques et nous concentrer sur ce qui peut être fait au niveau de la communauté. Il a indiqué que les interventions éducatives non seulement contribuent à lutter contre les pires formes du travail des enfants, mais aussi contre le travail des enfants en général. Il pense que le document n'est pas assez sévère avec la RSE ; le représentant spécial des Nations Unies chargé de la question des droits de l'homme et des entreprises a indiqué que la communauté des affaires doit respecter les droits de l'homme avec la diligence requise. Si nous allons au-delà qu'une simple signature des conventions, alors le suivi doit être renforcé.

Un représentant de « Stop the Traffick » a admis aussi qu'il est nécessaire que les entreprises agissent de manière responsable ; les organisations d'employeurs sont là, mais pas les entreprises. Il est nécessaire de resserrer l'écart.

Un représentant du FIDA a indiqué que le travail des enfants dans l'agriculture doit être souligné, étant donné qu'il représente 60 % de la totalité du travail des enfants. Une bonne cohérence des politiques est essentielle. Les lois contre le travail des enfants doivent

mettre l'accent sur l'agriculture et les dispositifs axés sur la réduction de la pauvreté doivent en particulier cibler les zones rurales. Améliorer la santé et la sécurité de l'agriculture est un autre domaine d'action prioritaire.

Un représentant des employeurs de l'Italie a déclaré que cette Feuille de route ne doit pas être considérée comme un vide. Il faut inclure un paragraphe sur des politiques macroéconomiques robustes et un engagement envers l'utilisation d'une approche globale pour aider les enfants. Un autre paragraphe doit être inclus sur le travail domestique et les droits des travailleurs, y compris la négociation collective. Il faudra également inclure une référence à la RSE sur la base des recommandations de l'OIT et des directives de l'Union européenne pour les entreprises multinationales.

M. Gary Craig de l'institut WISE a déclaré que les deux ensembles de voix n'avaient pas encore été assez écoutés et qu'il souhaiterait que la Feuille de route encourage leur participation. Le premier ensemble concerne les chercheurs, dont un grand nombre travaille avec des ONG et sait ce qui marche et ce qui ne marche pas. Le deuxième ensemble concerne les voix des enfants. Un grand nombre d'ONG travaillent avec eux et les encourage à participer activement.

Un représentant d'un syndicat du Malawi a soulevé les questions de l'éducation et de la formation, indiquant qu'il était nécessaire d'en améliorer la qualité et de trouver des ressources pour le secteur éducatif. Il a également souligné que les professeurs n'avaient pas encore été cités, mais que ce sont eux qui assurent cette qualité. Il a aussi soulevé la question de comment traiter les ménages ayant à leur tête des enfants. Ils sont souvent exclus des dispositifs de transfert financier soumis à conditions et de l'accès aux services financiers. L'importance de créer des systèmes d'informations exhaustifs sur le marché du travail a également été soulevée, pour que les pays sachent ce qui se passe ailleurs dans le monde. Ces systèmes doivent être davantage renforcés pour garantir que les coupables soient punis.

Un représentant d'une ONG d'Inde a déclaré que pour pouvoir atteindre les enfants impliqués dans les pires formes de travail des enfants, il fallait traiter toutes les formes de travail des enfants. Les enfants impliqués dans les pires formes de travail des enfants se trouvent dans une relation illégale et les stigmates qu'ils portent rendent leur réintégration encore plus difficile. Si les enfants non scolarisés de toutes les formes de travail des enfants sont ciblés, il sera alors plus acceptable et facile pour les enfants impliqués dans les pires formes de travail des enfants de venir à l'école. De plus, si les enfants sont uniquement retirés des pires formes de travail des enfants, d'autres viendront prendre leur place. En soulignant le lien qui existe entre les enfants et l'éducation et l'objectif protecteur que peut jouer l'éducation, elle a déclaré que « les enfants aiment être des enfants et nous, nous aimons les enfants qui sont des enfants ».

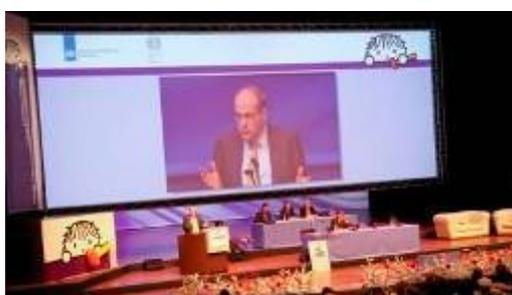
Un représentant d'un syndicat mongolien a déclaré que la question importante à laquelle il fallait répondre n'est pas quoi, mais plutôt qui, quand et comment. Le travail des enfants est illégal et il est nécessaire d'appliquer la primauté du droit.

M. Jaap Doek, ancien président du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a suggéré d'inclure une référence aux protocoles optionnels de la Convention des droits des enfants, qui viendrait soutenir l'objectif de la convention n° 182 de l'OIT et en élargir la portée au-delà de l'OIT. Il a aussi souligné que les plans ne doivent pas uniquement être créés (et laissés sur l'étagère), mais doivent être appliqués ; pour cela, la Feuille de route devrait inclure une rubrique sur les ressources.

Un représentant du Sénégal a proposé de réaliser des enquêtes et des collectes de données régulières qui pourraient identifier les besoins et proposer une orientation. Ces enquêtes devraient aussi avoir un volet qualitatif.

Un représentant de la section éducation de l'UNICEF a suggéré d'inclure une référence sur la budgétisation et la collecte de données, notamment sur le travail des enfants et les enfants non scolarisés, pour renforcer et garantir la durabilité de l'action.

Un représentant du gouvernement australien a exprimé son soutien à la Feuille de route et a demandé des éclaircissements sur la nature contraignante du document et sur sa présentation à l'OIT après la conférence. Les questions de financement liées à la fourniture d'un enseignement de qualité ont également été mentionnées. Dans le contexte du principe directeur 2, il a indiqué en plus que certains pays n'ont peut-être tout simplement pas le financement nécessaire et qu'il faut donc inclure le rôle de la communauté internationale.



M. Melkert a précisé que la Feuille de route était prévue pour mobiliser un groupe de parties prenantes au-delà de l'OIT. Elle est prévue pour être appliquée par d'autres acteurs en fonction de leur travail et de leurs capacités. Les participants n'affectent pas des ressources via la Feuille de route. Ils doivent la ramener à leurs organisations et leurs ministères respectifs pour voir comment tirer

profit des bonnes idées contenues dans le document. Les bonnes idées atterrissent sur les bureaux où il y a de l'argent. Il s'agit d'un processus par étapes et à ce stade, on en est à identifier les bonnes idées.

Mme Jo Becker de Human Rights Watch a attiré l'attention sur le fait que la loi ne concerne souvent pas les enfants impliqués dans le travail domestique et que c'est le secteur le plus vaste du travail des fillettes. Elle a déclaré que la législation nationale doit protéger tous les enfants de la même manière.

Un représentant de Defence for Children International a déclaré que nous devons nous attaquer aux causes du travail des enfants et nous occuper des conditions des enfants.

Un représentant du Conseil national des entreprises du Honduras a souligné que tout le monde a des responsabilités, mais qu'elles sont différentes. Le gouvernement doit non seulement respecter les droits des enfants, il doit aussi les protéger. Les pires formes de travail des enfants sont des crimes. Par conséquent, il est de la responsabilité du gouvernement de les rechercher, de poursuivre les coupables et ensuite de réhabiliter les enfants. Le participant a également fait part de son mécontentement sur la traduction du terme « besoins particuliers » en espagnol, disant qu'elle n'était pas correcte.

Un autre participant a demandé un mécanisme de suivi de la Feuille de route et qu'en particulier l'initiative des Chefs de file soit un peu clarifiée.

Un représentant de l'UE a suggéré d'inclure la terminologie sur la coopération bilatérale et le rôle des gouvernements partenaires.

Un représentant d'une ONG africaine s'occupant des travailleurs domestiques a suggéré que, en ce qui concerne les politiques du marché du travail, des mécanismes d'inspection du travail soient renforcés dans l'agriculture et le travail domestique.

Un représentant de la République dominicaine a attiré l'attention sur le fait que la République dominicaine, l'Amérique centrale et les Caraïbes avaient développé des Feuilles de route régionales et nationales. Le Guatemala, la République dominicaine et le Salvador sont actuellement en train de les mettre en œuvre. Les plans sont là, mais ils ont besoin d'aide pour leur mise en œuvre, en particulier suite aux catastrophes naturelles, etc.

Un représentant de l'Ouganda a déclaré qu'il faudrait inclure une référence à la surveillance par la communauté, étant donné qu'elle joue un rôle important dans l'amélioration de l'effet de la législation nationale et touche plus facilement les ménages que les inspecteurs du travail. Elle a rajouté qu'il est nécessaire de recueillir plus d'informations sur les enfants travailleurs handicapés, étant donné qu'ils sont absents des statistiques actuelles.

Un représentant du Liban a suggéré que la Feuille de route inclue des indicateurs, ce à quoi M. Melkert a répondu que ces indicateurs seront inclus dans les examens annuels normalisés plutôt que dans la Feuille de route.

Mme Marcia Eugenio du ministère du Travail des États-Unis a déclaré qu'il était indispensable que l'objectif soit clair et a donc demandé que le document soit restreint aux pires formes de travail des enfants. Elle a en outre souligné l'importance du contexte du pays et des différences de situations. Elle a déclaré que la Feuille de route offre un bon menu d'options et a souligné qu'il faut qu'il soit clair dans la formulation utilisée dans le texte que la Feuille de route n'est pas un document contraignant et qu'il doit laisser de la place pour l'innovation future.

Un représentant du Bangladesh a exprimé qu'il souhaiterait que la Feuille de route se concentre sur les pires formes de travail des enfants et dans un contexte à plus long terme sur toutes les formes de travail des enfants ; il souhaiterait que la section des ressources soit plus étoffée.

M. Melkert a remercié tous les participants pour leurs excellentes contributions. Il a déclaré que les riches contributions d'un aussi grand nombre de participants apporteront beaucoup de matière à réflexion au comité de rédaction, qui cherchera à obtenir un consensus sur l'ébauche finale de la Feuille de route à présenter le 11 mai aux participants de la conférence. Il a rajouté qu'une partie des suggestions détaillées mises en avant aujourd'hui ne seraient peut-être pas intégrées dans le texte final de la Feuille de route, mais que ces suggestions seraient incluses dans le rapport de conférence et pourront être utilisées lors de la mise en œuvre des actions contenues dans la Feuille de route.

M. le ministre Donner a fermé le débat sur la Feuille de route, en disant que bien que les progrès contre le travail des enfants s'étaient ralentis au cours des dernières années, la bonne représentation à la conférence signifiait que les pays sont conscients et veulent s'attaquer au problème. Il a noté certains des domaines de consensus, notamment l'éducation et la protection sociale et fait état du besoin d'une sorte de compromis pour les autres domaines. « En fin de compte, ce n'est pas le texte qui va changer la réalité économique, mais l'engagement des gouvernements, ainsi que les cœurs et les esprits des partenaires sociaux impliqués : employeurs, employés, ONG et toutes les autres organisations sociales ».

M. le ministre Donner a conclu en réaffirmant que la Feuille de route n'est pas un texte juridiquement contraignant, mais qu'il sera heureux de la présenter lors de la Conférence internationale du Travail. Il a exprimé son espoir que « quelle que soit sa fin, elle fournira un leadership pour abolir les pires formes de travail des enfants d'ici 2016 ».

Séance de clôture²

Promesses

La séance de clôture a commencé avec une série de promesses prononcées par les participants reflétant leur engagement accru envers la lutte contre le travail des enfants.

M. le ministre Maxime Verhagen du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas a évoqué l'intégration du travail des enfants dans les affaires de l'Union européenne en insistant sur le besoin d'être vigilant au sujet des produits élaborés grâce au travail des enfants. Il a noté le cercle vicieux du travail des enfants et du manque d'éducation. Il a demandé aux ambassades néerlandaises dans le monde entier de prioriser les projets relatifs à l'intégration des enfants difficiles à atteindre dans l'éducation et a recommandé que cela soit inclus aussi dans des accords bilatéraux.



Il a conclu en annonçant que le gouvernement des Pays-Bas ferait don de la somme de 6,8 millions USD à l'OIT pour la lutte contre le travail des enfants via l'éducation, en soulignant encore une fois qu'il fallait « toucher les inatteignables ».



Mme Izabella Popa du ministère du Travail, de la Famille et de la Protection sociale en Roumanie a fait référence au projet réussi mené via l'IPEC avec l'aide de financements du gouvernement des États-Unis. Le programme de l'IPEC est à présent terminé, mais elle a affirmé que les résultats demeuraient. Suite à cela, la liste des travaux dangereux pour les enfants a été approuvée en 2009. De nouvelles

structures de coordination sont en place, notamment l'Unité du travail des enfants et les équipes locales intersectorielles. Le gouvernement de Roumanie promet de faire une contribution budgétaire de 9 millions USD pour soutenir le travail du Comité directeur national et l'extension du système de suivi du travail des enfants à tous les enfants à risque. De plus, Mme Popa a annoncé qu'une plateforme nationale est en cours de création pour adapter la Feuille de route à la situation roumaine ; cette plateforme concernera les ministères de la Justice et de l'Agriculture.

Étant donné que le secrétaire d'État allemand a dû quitter la conférence, M. le ministre Donner des Pays-Bas a annoncé la promesse de don de 1,2 million USD à l'IPEC au nom du gouvernement allemand.

M. le ministre Donner a fait remarquer que le secteur privé est également un partenaire important, aux côtés des gouvernements, pour traiter le travail des enfants. Des exemples de bonnes pratiques se multiplient, par exemple ceux de C&A et d'Ikea. Suite à la conférence, on voit l'opportunité de créer un réseau mondial d'entreprises actives dans la lutte contre le travail des enfants. Dans le but d'impliquer et de soutenir davantage d'entreprises dans la lutte contre le travail des enfants, dans le contexte du Réseau de commerce équitable, le gouvernement des Pays-Bas a promis un don de 160 000 euros.

² Rapporteur de cette séance : Susan Gunn.

M. Saad Y. Houry, directeur exécutif adjoint de l'UNICEF s'est engagé à collaborer avec d'autres organisations internationales pour aider à la mise en place de systèmes durables de protection de l'enfance. De plus, en rapport avec l'UCW, l'UNICEF collectera au niveau national des données ventilées sur le travail des enfants, en particulier sur les tâches ménagères. Afin de rendre le travail des fillettes plus visible dans les politiques, l'UNICEF a proposé des réunions de suivi tous les deux ans après la Conférence de La Haye en vue de suivre l'évolution vers les objectifs définis ici.

M. le ministre Bunroen du Cambodge a promis de prendre toutes les mesures possibles pour éliminer le travail des enfants dans son pays. L'année dernière, le vice-premier ministre du Cambodge a engagé le pays dans l'abolition des pires formes du travail des enfants, en collaboration étroite avec les partenaires sociaux, en commençant par une région et un secteur. Il a rajouté que le Cambodge se propose d'accueillir une conférence régionale sur le travail des enfants dans une année.

S'exprimant par vidéo, Mme Jongerius de la Confédération syndicale des Pays-Bas FNV a déclaré que « si nous laissons perdurer le travail des enfants, nous refusons de donner un futur aux enfants et un travail aux parents. Le travail des enfants mène au chômage des adultes ». La FNV a promis de poursuivre sa lutte contre toutes les formes de travail des enfants et de combiner la création de zones libres de travail des enfants avec la création d'emplois pour les adultes : « les parents gagnent leur vie et les enfants apprennent ».

Au nom de M. le ministre Gamini Lokuge, M. Upali Sriyananda Athukorala a fait remarquer que le Sri Lanka s'était engagé à abolir les pires formes de travail des enfants et a créé un plan d'action intégré en vue de réduire la pauvreté. À présent que le pays a tourné la page sur 30 années de guerre civile, il entre dans une étape de développement, de reconstruction et de réintégration ; il est animé d'espoir. En 2006, le pays a créé un Plan d'action pour un programme par pays de promotion du travail décent et, depuis 2007, il a affecté des fonds de son propre budget à ces fins. Le Sri Lanka a promis d'affecter 30 % de son budget à l'abolition des pires formes de travail des enfants.

M. le secrétaire d'État et ministre du Travail et de la Sécurité sociale d'Argentine Norberto Jose Ciaravino a déclaré que même si le pays est touché par un fort taux de chômage en raison de la crise économique mondiale, il reste engagé dans la lutte contre le travail des enfants. Il a fait part de l'intérêt de l'Argentine pour des alternatives éducatives liées au travail rural, en particulier à l'agriculture. Il a promis de partager avec d'autres pays les leçons tirées et souhaite connaître les bonnes pratiques des autres pays. L'Argentine a créé un programme national pour l'élimination du travail des enfants et s'applique à améliorer la législation. En relation avec le gouvernement néerlandais, l'Argentine cherche à faire la promotion de la responsabilité sociale d'entreprise via la création d'un réseau de grandes entreprises qui s'engagent à garantir que les chaînes d'approvisionnement ne font pas appel au travail des enfants.



M. le vice-ministre du Travail du Panama, Louis Ernesto Carles Rudy, ainsi que M. le ministre Cortés, se sont engagés à redoubler d'efforts pour abolir les pires formes de travail des enfants d'ici 2016 et toutes les formes de travail des enfants d'ici 2020. En son propre nom, il a promis de créer 14 directions régionales de lutte contre le travail des enfants et pour la protection des jeunes travailleurs. Il a réaffirmé l'importance de l'application, de la régularisation du marché du travail, de l'harmonisation des lois, d'un programme d'action

pour lutter contre les formes les plus flagrantes de travail des enfants et de la promotion de la criminalisation du travail des enfants et de l'exploitation. Le Panama met actuellement en place un système pour coordonner le suivi de cas de travail des enfants au niveau local et au niveau national, et s'allie avec d'autres pays de la région pour démontrer quelles sont les mesures qui sont utiles.

M. A. K. Khander, ministre de la Planification du Bangladesh a expliqué que le travail des enfants a été éliminé du secteur des produits confectionnés. Il a fait part de l'intention du gouvernement du Bangladesh d'examiner la ratification n° 138 de la convention de l'OIT dans un bref délai et de travailler dans le but d'abolir les pires formes du travail des enfants d'ici 2016. Il a également mentionné que le Bangladesh offre des allocations aux élèves du primaire et du secondaire qui facilitent l'accès à l'éducation, en prêtant une attention particulière aux enfants vulnérables.

M. le Ministre Jamal Rhmani, du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Maroc a promis de prendre les mesures suivantes : adoption d'une loi nationale contre le travail domestique d'enfants de moins de 15 ans, réexamen de la liste des travaux dangereux, protection des familles vulnérables, soutien aux ONG travaillant pour la protection des enfants, réalisation d'études nationales dans des domaines sensibles, notamment des études sur les familles vulnérables. Il a également proposé d'accueillir une conférence de suivi régional pour l'Afrique dans un futur proche.

M. Khailash Satyarthi a expliqué que la Marche mondiale est un mouvement d'ONG, de syndicats et autres ; il a promis que ce mouvement travaillera à la mise en application de la Feuille de route dans plus de 100 pays. Il a promis de renforcer le mouvement mondial d'agences intergouvernementales et de partenaires sociaux. Il mènera une campagne mondiale sur l'éducation dans le but spécial de faire scolariser les enfants les plus difficiles à atteindre. Ce sera la plus grande mobilisation sociale de personnes. La campagne « Un objectif » sera organisée en même temps que la Coupe du monde, dans le but de sensibiliser un demi-milliard de personnes. Plusieurs serveurs téléphoniques ont accepté d'envoyer des SMS à leurs abonnés. Les footballeurs ont accepté d'attirer l'attention du public sur l'objectif de l'abolition des pires formes de travail des enfants et de la scolarisation des enfants.

Mme la secrétaire d'État américain Hillary Clinton a remercié [dans un message vidéo] le secrétaire d'État américain au Travail, Hilda Solis, pour son soutien actif dans la lutte contre le travail des enfants. Les États-Unis sont l'un des premiers pays à avoir ratifié la convention n° 182 de l'OIT à laquelle ils restent fermement engagés. Elle a déclaré que « le problème du travail des enfants a des causes profondes, mais il peut être résolu. Ainsi, pour atteindre notre objectif, nous devons travailler ensemble pour nous attaquer aux causes profondes, notamment l'inégalité, l'accès insuffisant à l'éducation, le manque de travail ou un travail de qualité médiocre pour les parents et une mauvaise application de la législation du travail, facteurs qui entretiennent tous le cycle de la pauvreté ». L'abolition des pires formes du travail des enfants est à l'ordre du jour plus vaste des droits de l'homme aux États-Unis et, en collaboration avec les partenaires correspondants, le pays cherchera à trouver des alternatives valables au travail des enfants. Au nom des États-Unis, Mme la secrétaire d'État américain Hillary Clinton a remercié le gouvernement néerlandais et l'OIT d'avoir organisé la conférence et a quitté les participants avec les paroles suivantes : « Mettre fin à l'exploitation par le travail est notre



responsabilité et notre obligation communes envers les enfants de ce monde, dont chacun mérite l'opportunité d'atteindre le potentiel conféré par Dieu ».



Mme la secrétaire d'État américain au Travail, Hilda Solis, a rejoint Mme la secrétaire d'État américain Hillary Clinton [dans un message vidéo] et le gouvernement néerlandais sur le sujet de l'urgence extrême. Elle a affirmé que depuis 1995, les États-Unis ont investi 680 millions USD dans la lutte contre le travail des enfants, dont plus de la moitié a été remis à l'IPEC. Le gouvernement américain s'attaque au travail des enfants dans son propre pays et garantit que les

enfants américains sont bien protégés. Ils étendent la liste des travaux non agricoles qui sont interdits pour les enfants. Elle a souligné que nous devons continuer à appliquer une approche complexe qui met l'accent sur l'éducation, la sensibilisation, la recherche et le renforcement des capacités. Nous devons redoubler d'efforts pour nous attaquer aux causes profondes du travail des enfants, y compris la pauvreté et le manque de moyens de subsistance durables. Les parents doivent choisir l'éducation, et non le travail, pour leurs enfants. Elle a récemment organisé des réunions avec les ministres du Travail du G20 pour discuter de la crise économique et a proposé un plus grand accès aux systèmes de protection sociale, créant des moyens innovants de générer des ressources pour les pauvres en zone rurale et a insisté encore une fois sur la qualité et la quantité des emplois. Le respect des droits fondamentaux et un travail décent pour les adultes sont indispensables pour pouvoir réellement progresser. Nous devons nous assurer que les mesures sont globales et coordonnées.

Les États-Unis ont promis d'investir 60 millions USD dans la lutte contre le travail des enfants, dont 40 millions USD iront à l'IPEC. Ils continueront à impliquer les travailleurs et les employeurs dans la lutte contre le travail des enfants.

M. le ministre Donner s'adresse à Sa Majesté la Reine Béatrice des Pays-Bas

M. le ministre Donner a accueilli à Sa Majesté avec les propos suivants : « Votre présence est un grand honneur ». Les Pays-Bas s'intéressent de près au mouvement de lutte contre le travail des enfants. Depuis 1997, année où s'est tenue la conférence d'Amsterdam, plusieurs jalons ont été posés : la convention n° 182 de l'OIT a été ratifiée par 172 sur 183 pays ; certains pays sont en train de démontrer qu'il est possible de casser le cercle vicieux qui relie la pauvreté au travail des enfants.



Mais, la diminution du travail des enfants est au point mort, et la tendance s'est même inversée dans certaines régions.

Les participants à cette conférence ont réaffirmé leur engagement envers l'abolition des pires formes du travail des enfants d'ici 2016. « Nous avons dressé une Feuille de route qui identifie des priorités et propose de nouvelles procédures de suivi. Pour mener à bien l'abolition des pires formes du travail des enfants d'ici 2016, il est urgent de changer et de prendre des mesures : votre présence souligne l'importance de ce changement. Merci de votre intérêt dans les délibérations ».

Les voix des enfants

Mlle Awa Niang, ancien enfant travailleur du Sénégal s'est adressée à la conférence via vidéo (son vol vers La Haye a été annulé à cause du nuage de cendres du volcan islandais). Elle a exprimé son souhait de voir davantage d'enfants participer aux discussions sur leur avenir et le rôle important que peuvent jouer les enfants dans la lutte contre le travail des enfants.

« Il est important que nous prenions part aux décisions. Mon travail consistait à ramasser des coquillages utilisés dans la construction. Avec mes amis, nous avons créé notre propre alternative, un mouvement au niveau du quartier pour nous former et nous préparer pour l'avenir. Mes petits frère et sœur et d'autres qui ne font pas partie de notre mouvement doivent préparer leur propre avenir. De nombreux enfants travaillent pour financer leurs propres études. Avec une formation, moins d'enfants seront soumis à l'exploitation, surtout dans ses pires formes. Vous qui représentez les organisations internationales, vous pouvez encourager notre mouvement. Vous pouvez nous soutenir. Lorsque vous affirmez que vous luttez contre le travail des enfants, nous aussi on le fait. Rejoignez-nous en solidarité contre le travail des enfants ».

M. Kinsu Kumar, ancien enfant travailleur de l'Inde s'est adressé aux participants, en demandant aux participants de travailler plus vite.

« Je faisais des ménages, avec mon père. J'ai été libéré par le mouvement Save the Child du Rajasthan. À présent, je fais des études et j'ai beaucoup d'amis. Dans le centre des enfants, on nous donne de l'amour, du temps pour jouer et pour étudier. Je souhaite lancer un appel pour un monde sans travail des enfants. Vous avez l'argent et la législation, alors abolissez le travail des enfants. Vous devez penser à l'enfance de 200 millions d'enfants qui travaillent encore. Dans notre « village respectueux des enfants », nous allons à l'école, avons notre propre parlement et prenons nos propres décisions. Nous avons la chance de pouvoir dire ce que nous pensons et ce dont nous avons besoin ce qui est entériné par le panchayat du village. J'ai été rescapé du travail des enfants par l'organisation Save the Child, dont les militants au village m'ont amené au centre ».



En réponse à la question de savoir comment survit sa famille maintenant qu'il ne travaille plus, il répond que son père doit travailler davantage. Kinsu Kumar est le meilleur élève de son école.

Adoption de la Feuille de route

Au cours de la dernière séance, M. Melkert, rapporteur pour la Feuille de route, a présenté la Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016. Il a déclaré que « suite à une longue discussion, nous avons réussi à tracer une voie pour



l'avenir ». Il a fait part de son plaisir à partager les principales conclusions et a remercié ceux qui ont contribué à la discussion ; il a ajouté qu'il avait rarement vu autant de personnes au cours d'une réunion faire des suggestions concises, axées sur l'action, mues par la conviction d'agir. M. Melkert a déclaré « qu'une vaste communauté s'est donné la main ici et tous les participants du groupe de rédaction ont eu des interactions régulières avec leurs mandants, ce qui nous

donne l'occasion de nous réjouir ». Il a rajouté que certains des sujets qui ont été omis de la Feuille de route seront inclus dans le rapport de la conférence, puis il a continué à souligner certains des points forts de la Feuille de route :

1. Elle confirme qu'il s'agit d'une lutte de longue haleine. « Le fait que, 13 années après la première conférence sur le travail des enfants, notre engagement est toujours entier montre que ce n'est pas une question qui apparaît puis qui disparaît des agendas politiques. Elle montre que si les progrès sont suivis, elle génèrera une pression sociale lorsqu'elle sera appliquée en continu ».
2. Elle indique le besoin d'accélérer les mesures ; « les approches du passé ne sont plus adaptées ». Par conséquent, dans le préambule de la Feuille de route, la lancée est soulignée ainsi que la nécessité et l'obligation morale basées sur des principes moraux : l'offre d'un travail décent contribue à aider les pays à casser le cercle vicieux. « Il reste 6 années avant l'échéance du délai, alors nous devons redoubler durablement d'efforts ».
3. La Feuille de route décrit les principes et les actions. Elle réaffirme que les gouvernements sont responsables de fournir l'éducation et de mettre un terme au travail des enfants ; d'autres organisations de la société civile peuvent prêter main-forte. La responsabilité des gouvernements est la législation nationale ainsi que son application, en accord avec les principes et droits fondamentaux du travail, à la lumière de toutes les incidences des conventions sur le travail des enfants, mais aussi de la Convention relative aux droits de l'enfant. Les pays qui ne l'ont pas encore ratifiée doivent l'envisager. Les gouvernements sont aussi responsables de la protection sociale et de la politique d'emploi (des jeunes). La responsabilité des partenaires sociaux consiste à garantir des systèmes efficaces de relations professionnelles, par ex. pour lutter contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Les ONG peuvent créer des soutiens dans la société et peuvent générer des connaissances sur l'étendue et l'impact du travail des enfants. Les organisations internationales peuvent fournir le soutien technique et financier nécessaire et établir des partenariats dans le système des Nations Unies. La promotion de la Feuille de route et la surveillance des progrès accomplis vont demander un suivi efficace au niveau national. « Il s'agit d'un instrument important qui pourrait changer la donne si tout le monde s'engage à assumer des responsabilités ».
4. La Feuille de route prévoit l'organisation des leaders mondiaux contre le travail des enfants.

5. Elle fera l'objet d'un rapport global annuel produit en collaboration avec l'UCW dont le but sera d'examiner si les engagements ont été tenus.
6. On demande au gouvernement néerlandais de porter la Feuille de route à l'attention de la Conférence internationale du Travail et de la Conférence d'examen des objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies en septembre.



M. Melkert a ensuite demandé aux participants s'ils étaient d'accord sur ce produit et sur son utilité en tant que document de travail ; il a suggéré qu'ils montrent leur accord par acclamation, ce à quoi ils ont répondu par des applaudissements.

M. Melkert a ensuite confié la Feuille de route à M. le ministre Donner au titre de conducteur du processus et a remercié les participants pour leurs contributions et les groupes consultatifs pour leur travail dans la préparation de la Feuille de route.

Discours de clôture

M. Dagoberto Lima Godoy a souligné que lorsque les personnes s'engagent, même si elles ne sont que 500, elles peuvent réaliser beaucoup de choses. La Feuille de route est une synthèse de notre volonté de mettre fin aux pires formes de travail des enfants. Il a remercié tous ceux qui contribuent à cette tâche difficile. « Nous avons devant nous maintenant la voie ouverte pour proposer aux filles et aux garçons une enfance plus sûre et plus saine, car c'est le droit qui leur revient. Partons d'ici sans nous lâcher les mains pour créer un futur meilleur. Notre tâche est commune ». Au nom des employeurs, il a exprimé que « nous savons quelles sont nos responsabilités : créer des emplois dignes pour des femmes et des hommes. Les gouvernements doivent créer l'environnement propice pour un emploi durable, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Elles ont la responsabilité sociale de créer un environnement d'emploi sain ». Il a également soulevé le rôle des consommateurs : les entreprises qui sont socialement conscientes doivent être soutenues et celles qui ne le sont pas doivent être boycottées. Au moment de partir, il a quitté les participants sur ces mots : « Partons de cette réunion en ayant le sentiment que notre génération est porteuse de devoirs et de responsabilités pour réécrire l'histoire et que la nouvelle génération aura la chance d'avoir accès à une santé physique et intellectuelle ».



M. Nitte Nanjappa Adyanthjaya s'est réjoui du fait que lors de cette conférence, des progrès ont été accomplis pour honorer les promesses faites lors de l'adoption de la convention n° 182 de l'OIT en 1999 et des objectifs du Millénaire pour le développement à Dakar. Cependant, avec M. Kailash Satyarthi, il a insisté sur le fait que nous n'arriverons à scolariser les enfants que si nous mettons fin au travail des enfants. Le travail des enfants ne doit pas exister, surtout le travail domestique. Pour y arriver, il est nécessaire de proposer un travail décent aux adultes, des droits fondamentaux du travail et un système de protection sociale. Il a noté que la conférence a reconnu que nous devons nous attaquer aux causes profondes et pas seulement aux symptômes, et que les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que d'autres acteurs de la société civile doivent superviser le processus. Des relations professionnelles et des inspections du travail efficaces sont indispensables. Il a aussi suggéré qu'une approche régionale peut sortir les enfants du travail pour leur faire intégrer l'école.

L'IPEC joue un rôle capital pour le mouvement mondial et la stratégie du travail décent. En attirant l'attention sur les tendances du travail des enfants en ce qui concerne les garçons plus âgés et l'Afrique, il a souligné le besoin de plus d'actions, d'efforts généralisés et d'apports accrus des donateurs. Il a souligné que « nous savons ce qui fonctionne : application de la loi, éducation gratuite, formelle et de qualité, priorité aux services publics et relations professionnelles efficaces dans les chaînes d'approvisionnement ». Les mesures punitives seules ne marchent pas. La formalisation de l'économie informelle permettra de faire le jour sur le travail occulte des enfants. Julius Nyerere a évoqué le partage équitable. Le prix s'élèverait à 460 milliards USD et, pour chaque dollar investi, le retour sur investissement serait multiplié par 7. M. Gandhi déclare que le progrès est le résultat d'une volonté indomptable. Les travailleurs sont prêts et réclament la solidarité. « Nous avons besoin d'entreprises qui profitent aux communautés, et pas uniquement aux parties prenantes. Nous devons saisir les opportunités offertes par la conférence ».

M. Kari Tapiola de l'OIT a déclaré que M. Juan Somavia, directeur général de l'OIT, n'avait pas pu venir pour des raisons indépendantes de sa volonté, mais qu'il aurait souhaité dire ce qui suit : « Cette conférence aidera à soutenir la lancée pour atteindre l'objectif de 2016. Elle envoie un message puissant que nous ne nions pas nos responsabilités, en particulier dans le contexte de la crise économique. Nous avons aussi des raisons d'accueillir l'adoption de cette Feuille de route. Elle contribue à la généralisation et est un signe de large consensus ». M. Tapiola a fait part de sa grande admiration quant à la manière dont M. Melkert avait mené le processus et, au nom de l'OIT, a remercié ceux qui lui avaient fait confiance ; il a déclaré que l'OIT fournira le cadre nécessaire pour soutenir l'action nationale. M. Tapiola a ensuite rappelé que le Plan d'action mondial sur le travail des enfants prévoyait d'organiser une conférence et a exprimé sa gratitude au gouvernement des Pays-Bas pour avoir répondu à son appel : « L'organisation de cette conférence a été excellente et elle sera sans doute citée en exemple à l'avenir en tant que jalon des efforts mondiaux pour éliminer les pires formes du travail des enfants. Les Pays-Bas ont démontré leur engagement envers cette cause et Sa Majesté la Reine est une militante de la lutte contre le travail des enfants ».

Pour conclure, M. Tapiola a fait un cadeau à M. le ministre Donner (une collection de timbres-poste sur la lutte contre le travail des enfants signée par le secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-Moon et le directeur général de l'OIT Juan Somavia) ; il a invité M. le ministre Donner à présenter la Feuille de route adoptée lors de la Conférence internationale du Travail le 11 juin. Il a terminé avec les paroles suivantes : « Emmenez cette énergie à la Conférence internationale du Travail. Nous venons de vivre une très belle conférence qui mérite d'avoir une belle suite ».

Dans sa conférence de clôture, M. le ministre Donner a déclaré : « Nous voici arrivés au terme de la conférence. Tout a été dit. Même par les enfants. Nous avons une Feuille de route qui en parle mieux que quiconque d'entre nous. L'élimination du travail des enfants se traduit par des rendements sociaux et économiques élevés en termes de travail décent pour les adultes. Il s'agit de mise en œuvre, de suivi, de principes et d'objectifs. Nous avons détaillé les stratégies et affirmé nos engagements envers les objectifs ».

M. le ministre Donner a ensuite partagé son intention de présenter la Feuille de route à la CIT et à la Conférence d'examen des objectifs du Millénaire pour le développement en septembre à New York. Il a affirmé que la Feuille de route représentait une étape importante dans la bonne direction, mais qu'il s'agissait d'une étape symbolique de la lutte contre le travail des enfants ; il a également souligné l'importance des promesses d'action. Il a remercié tous les participants pour leurs efforts et a déclaré que « grâce à eux, des enfants peuvent modeler leur propre futur avec l'aide d'une bonne éducation et de la lutte contre la pauvreté ». Il a terminé ainsi : « La Feuille de route est maintenant un point de départ ; elle deviendra un jalon. Nous avons prévu de faire des rapports annuels et, comme pour la résolution de 2006, nous nous retrouverons de nouveau à mi-parcours ».

M. le ministre Donner a ensuite invité le Brésil à accueillir la prochaine conférence, au titre de pays du Sud confronté au travail des enfants qui est en train de créer de bonnes pratiques à partager.



C'est avec joie et avec le sens des responsabilités que Mme la ministre Marcia Helena Carvalho Lopes, du ministère brésilien du Développement social et de la Lutte contre la faim a saisi l'occasion et accepté l'invitation d'accueillir la prochaine conférence mondiale contre le travail des enfants. Elle a quitté les participants avec les paroles suivantes : « Le chemin vers 2016 ne sera pas facile étant donné les chiffres révélés lors de cette conférence, mais nous sommes déterminés. Nous devons être bien organisés et faire preuve d'une forte volonté politique. Il est donc très important de créer dès maintenant un groupe des grands pays avec l'OIT et d'autres. Nous organiserons la prochaine conférence avec le même objectif : abolition des pires formes du travail des enfants d'ici 2016. Faire de l'élimination du travail des enfants une réalité sera notre dessein le plus important et nous comptons sur votre soutien ». Pour la remercier, M. le ministre Donner lui a présenté une image exprimant le sentiment que c'est par la protection de la famille que l'on prend soin des enfants.

M. le ministre Donner a terminé la conférence en offrant à tous les participants des petits marteaux, symbole de la lutte contre le travail des enfants, pour qu'ils les ramènent chez eux à l'issue de la conférence. Il a expliqué que « nous n'avons pas besoin d'un ambassadeur de la lutte contre le travail des enfants, mais plutôt de milliers d'ambassadeurs qui intègrent la lutte dans leur travail quotidien et qui luttent pour les droits des enfants ».

Document final

Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016

Préambule

- i. Un nouvel élan est nécessaire si le monde veut atteindre l'objectif que constitue l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016, comme convenu par les mandants tripartites de l'OIT dans le Plan d'action mondial¹. De par le monde, 215 millions de filles et de garçons² sont astreints au travail des enfants³. Cent quinze millions d'entre eux sont exposés aux pires formes de travail des enfants⁴. Retirer ces enfants des pires formes de travail et leur offrir un futur exempt de tout travail des enfants est une priorité urgente.
- ii. Nous, participants à la Conférence mondiale sur le travail des enfants de 2010. Vers un monde sans travail des enfants – Feuille de route vers 2016, représentants des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des organisations internationales, régionales, non gouvernementales et d'autres organisations de la société civile, rassemblés à La Haye, aux Pays-Bas, les 10 et 11 mai 2010, pour faire le point sur les progrès accomplis depuis l'adoption en 1999 de la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, pour évaluer les principaux obstacles encore présents et pour convenir des mesures à prendre afin d'accélérer les progrès en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016, tout en affirmant l'objectif primordial que constitue l'abolition effective du travail des enfants qui est reflété dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998) et la convention n° 138 de l'OIT (1973), à laquelle la convention n° 182 de l'OIT est complémentaire, et
- iii. Considérant que les mesures à prendre pour éliminer les pires formes de travail des enfants sont d'autant plus efficaces et durables qu'elles sont prises dans le cadre de mesures visant à éliminer toute forme de travail des enfants, notamment à travers des programmes sectoriels et géographiques, et
- iv. Convenant que l'abolition effective du travail des enfants est une nécessité morale et que tous les Membres de l'OIT ont l'obligation de respecter, de promouvoir et de réaliser ce principe ; qu'elle peut avoir des répercussions positives importantes sur le plan social et économique, et que l'éradication du travail des enfants – accompagnée de la garantie d'une alternative en termes d'éducation et de formation pour les enfants et de travail décent pour les adultes et les enfants en âge de travailler - contribue grandement à briser le cycle de pauvreté des ménages et aide les pays à favoriser le développement humain, et
- v. Reconnaisant que la communauté internationale a défini le travail des enfants comme étant un obstacle non négligeable au respect des droits de l'enfant et au développement national⁵, ainsi qu'à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier ceux qui portent sur la réduction de la pauvreté, l'éducation, l'égalité des genres et le VIH/sida; reconnaissant en outre que la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999 et la recommandation n° 190 qui l'accompagne répondent à un consensus mondial selon lequel des mesures immédiates et efficaces doivent être prises pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants et ce, de toute urgence, et

- vi. Notant, qu'au cours des dix dernières années, d'importantes mesures ont été prises partout dans le monde pour lutter contre les pires formes de travail des enfants et que ceci a mené à des progrès importants; que ceci démontre que la lutte contre le travail des enfants peut être gagnée si des choix politiques judicieux et des engagements financiers nationaux et internationaux importants sont pris, et que l'on tire parti des opportunités nouvelles qui sont offertes, telles que les sommets du G! 20 et le Pacte mondial pour l'emploi, et
- vii. Conscients des données disponibles sur l'incidence du travail des enfants, par secteur, la plus élevée étant celle du travail des enfants dans l'agriculture (60%) et dans les services (25%)⁶, tout en reconnaissant qu'il est nécessaire de collecter des données supplémentaires sur les enfants difficiles à atteindre, en particulier ceux qui sont soumis au travail domestique, à l'esclavage, à l'exploitation sexuelle et à des activités illicites, et
- viii. Admettant que, compte tenu des six années qui restent pour atteindre l'objectif fixé à 2016 visant à l'élimination des pires formes de travail des enfants, il est impératif d'accélérer et de rehausser de manière considérable les mesures à prendre, en tenant compte du rythme global des progrès réalisés et du fait que la crise économique mondiale présente un risque pour les progrès récents, et
- ix. Reconnaisant en outre, maintenant plus que jamais, qu'une direction politique efficace est nécessaire pour parvenir à l'élimination des pires formes de travail des enfants et que les gouvernements, en partenariat avec les autres intervenants, se doivent aujourd'hui d'agir rapidement et avec détermination dans ce sens, en particulier dans l'économie informelle, où le travail des enfants est le plus présent, et
- x. Convenant que la coopération internationale et/ou l'assistance entre Membres en vue de l'interdiction et de l'abolition effective des pires formes de travail des enfants devrait venir en complément aux efforts nationaux et peut être, selon les besoins, développée et mise en œuvre en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs,
- xi. Déclarons que nous comptons accroître sensiblement nos efforts visant à atteindre notre objectif consistant en l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016 et nous adhérons à cette feuille de route, et nous exhortons la communauté internationale à accroître considérablement ses efforts.

Partie I – Principes et mesures à prendre

Principes directeurs

1. Ce sont les gouvernements qui ont en premier lieu la responsabilité de faire exécuter le droit à l'éducation pour tous les enfants et l'élimination des pires formes de travail des enfants. Les partenaires sociaux et les autres organisations de la société civile et les organisations internationales ont, quant à eux, un rôle important à jouer dans la promotion et le soutien de ces actions.
2. La responsabilité des gouvernements devrait être prise au plus haut niveau et dans l'intérêt supérieur de l'enfant, en tenant compte des points de vue des enfants et de leurs familles, ce qui devrait inclure une attention particulière à l'égard des enfants

vulnérables et des conditions qui provoquent leur vulnérabilité. Ce faisant, les gouvernements devraient évaluer l'impact des politiques pertinentes sur les pires formes de travail des enfants, en tenant compte du genre et de l'âge, mettre en place des mesures préventives et des mesures assorties de délais et mettre à disposition des ressources financières suffisantes pour la lutte contre les pires formes de travail des enfants, notamment par le biais de la coopération internationale⁷.

3. Dans une économie mondialisée, la responsabilité des gouvernements inclut, en consultation avec les partenaires sociaux, l'élaboration et le renforcement de politiques et de programmes relatifs au travail des enfants, notamment à ses pires formes, dans les chaînes d'approvisionnement internationales.
4. Les mesures prises par les gouvernements pour lutter contre la traite des enfants, la prostitution, la production de pornographie et le trafic de drogues devraient, lorsque cela est nécessaire, impliquer une coopération internationale.
5. Les gouvernements devraient explorer les moyens d'aborder l'éventuelle vulnérabilité des enfants aux pires formes de travail des enfants dans un contexte de flux migratoires.
6. Tous les acteurs devraient travailler en faveur du renforcement du mouvement mondial contre le travail des enfants, en utilisant, notamment, aussi bien les moyens de communication traditionnels que les nouveaux. En fonction de leur expérience, ces différents acteurs devraient sensibiliser le public et lui faire prendre conscience des droits des enfants à être exempts du travail des enfants, de la valeur de l'éducation et de la formation, ainsi que du coût à long terme du travail des enfants, en termes de santé, de possibilités d'emploi, de persistance des inégalités et de transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre.
7. Il n'existe pas une mesure politique qui puisse à elle seule mettre un terme aux pires formes de travail des enfants. Toutefois, les preuves sont là pour montrer que les approches ciblées qui couvrent simultanément la mise en œuvre et l'application de la législation, la mise à disposition et l'accessibilité des services publics (y compris une éducation obligatoire, gratuite et de qualité, la formation et des services de protection sociale non discriminatoires), et le fonctionnement des marchés du travail offrent, des retours sur investissements élevés dans la lutte contre le travail des enfants, y compris dans ses pires formes. Par conséquent, l'élimination du travail des enfants devrait être intégrée dans des cadres de politiques plus vastes, à l'échelon national et sous national, et la coordination des politiques devrait être renforcée par des mécanismes interministériels appropriés.

Mesures à prendre par les gouvernements

8. Les gouvernements devraient être guidés par les priorités politiques suivantes:

8.1. Législation nationale et son application:

- 8.1.1. Œuvrer en faveur de l'application de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998) et, pour les États parties aux conventions de l'OIT relatives au travail des enfants, veiller à la pleine application de ces conventions et, pour les États qui n'en sont pas parties, envisager la ratification desdites conventions ainsi que des Protocoles facultatifs à la convention des Nations Unies relative aux droits

de l'enfant⁸;

- 8.1.2. Adopter et mettre en application une législation nationale contre le travail des enfants, en particulier ses pires formes, en veillant au respect de ces droits pour tous les enfants sans exception aucune et à ce que les informations relatives à cette législation soient largement diffusées;
- 8.1.3. Développer et exécuter des plans d'action nationaux inter sectoriels en vue d'éliminer, en priorité, les pires formes de travail des enfants, en consultation avec les partenaires sociaux et tenant compte, selon les besoins, des points de vues des autres parties. Fournir les ressources suffisantes pour atteindre les objectifs ainsi fixés;
- 8.1.4. Examiner et mettre à jour périodiquement, en consultation avec les partenaires sociaux, la liste des travaux dangereux interdits aux enfants;
- 8.1.5. Assurer l'accès à la justice des enfants et de leurs familles, en s'assurant que les systèmes et les procédures judiciaires soient adaptés aux enfants;
- 8.1.6. Appliquer les sanctions appropriées contre les initiateurs des pires formes de travail des enfants, renforcer les mesures d'inspection et de surveillance qui permettent de révéler ces pires formes et répertorier les actions en justice ; l'accent devrait être mis en particulier sur le renforcement de l'inspection du travail, notamment sur la santé et la sécurité au travail.

8.2. Éducation et formation:

- 8.2.1. Étendre et améliorer l'accès à une éducation gratuite, obligatoire et de qualité pour tous les enfants, en particulier pour les filles; garantir que tous les enfants dont l'âge est inférieur à l'âge minimum d'admission à l'emploi reçoivent une éducation à plein temps, y compris, lorsque leur situation s'y prête et que les normes internationales du travail pertinentes sont respectées, une formation professionnelle ou technique;
- 8.2.2. Adopter des stratégies visant à supprimer les coûts qui représentent une barrière à l'éducation, notamment les frais de scolarité et de matériel scolaire;
- 8.2.3. Adopter des stratégies visant à: i) encourager et contrôler l'inscription et la fréquentation scolaires, le maintien des enfants à l'école et leur réintégration scolaire en mettant en place, par exemple, des programmes de bourses et de cantines scolaires afin d'aider les familles pauvres à réduire le coût de l'éducation⁹, et ii) créer un environnement scolaire favorable aux enfants, où ils sont protégés d'actes d'abus, de violence ou de discrimination;
- 8.2.4. Mettre au point des plans et des mécanismes concrets pour répondre aux besoins des enfants astreints aux pires formes de travail des enfants, conformément à la convention n° 182 de l'OIT et pour les soutenir dans leur passage à l'éducation ou à la formation professionnelle qui leur

convient.

8.3. Protection sociale:

- 8.3.1. Mettre en place des stratégies, politiques et programmes qui offrent aux foyers vulnérables et socialement exclus, aux enfants difficilement atteignables, et aux enfants ayant des besoins particuliers, l'accès aux services sociaux et de santé, y compris, lorsque cela est possible, un socle de protection sociale;
- 8.3.2. Lutter contre la discrimination qui contribue au travail des enfants;
- 8.3.3. Appuyer la capacité des familles à protéger leurs enfants en œuvrant en faveur d'un système de protection sociale, par le biais, par exemple, de systèmes de transfert de fonds, de travaux publics, de systèmes d'accès au crédit, d'assurances et d'épargne; renforcer et mettre en œuvre des cadres nationaux de protection afin de protéger les enfants de l'exploitation;
- 8.3.4. Venir en aide aux victimes des pires formes de travail des enfants afin d'empêcher qu'ils deviennent à nouveau des enfants travailleurs.

8.4. Politique du marché du travail:

- 8.4.1. Prendre les mesures nécessaires pour encourager un marché du travail qui fonctionne bien, de même que l'accès à une formation professionnelle pour les adultes et les jeunes en âge de travailler qui corresponde aux besoins actuels et futurs du marché du travail, de manière à faciliter le passage de l'école au travail;
- 8.4.2. Appuyer la création d'emplois et promouvoir un travail décent et productif aux adultes et aux jeunes en âge de travailler, qui soit conforme aux principes et droits fondamentaux au travail¹⁰;
- 8.4.3. Œuvrer en faveur de la réglementation et de l'officialisation de l'économie informelle où l'on retrouve la majorité des cas de pires formes de travail des enfants, y compris par le biais du renforcement des systèmes publics d'inspection du travail et d'application, et de leurs capacités;
- 8.4.4. Créer un environnement, en collaboration avec les partenaires sociaux, qui ait pour objectif de lutter contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

Mesures à prendre par les partenariats sociaux :

9. Les partenaires sociaux devraient être guidées par les mesures prioritaires suivantes:

- 9.1. Prendre des mesures immédiates et effectives qui soient dans leurs compétences pour interdire et éliminer de toute urgence les pires formes de travail des enfants, ce qui comprend des politiques et des programmes de lutte contre le travail des enfants¹¹;
- 9.2. Plaider activement pour l'abolition effective du travail des enfants, en

collaboration, le cas échéant, avec d'autres organisations de la société civile;

- 9.3. Plaider activement en faveur de politiques efficaces de formation et d'éducation et d'un meilleur accès à l'éducation gratuite, obligatoire et de qualité jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi;
- 9.4. Améliorer l'action (des organisations de travailleurs) dans les secteurs économiques où le travail des enfants est très répandu et mettre en place des initiatives dans certains de ces secteurs;
- 9.5. Veiller à ce que des systèmes efficaces soient en place pour lutter contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, reconnaissant l'utilité du dialogue social dans la conception et la mise en œuvre de tels systèmes. Faire connaître, promouvoir et tirer des leçons des initiatives entreprises avec succès dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants, en particulier de ses pires formes, avec le soutien, lorsque cela s'y prête, des gouvernements et des organisations internationales.

Mesures à prendre par les organisations non gouvernementales et les autres acteurs de la société civile

10. Les ONG et les autres acteurs de la société civile devraient être guidés par les mesures prioritaires suivantes:
 - 10.1. Susciter, au sein de la société, le soutien nécessaire en faveur de l'abolition effective du travail des enfants, en contribuant notamment à l'acquisition de connaissances sur l'ampleur et l'impact du travail des enfants, en élaborant des projets de démonstration qui puissent être renforcés par les gouvernements, et en appelant les gouvernements à mettre en œuvre l'éducation pour tous ainsi que des politiques efficaces contre le travail des enfants, en particulier ses pires formes;
 - 10.2. Appeler les gouvernements à respecter les droits de l'enfant et à veiller à ce que les services appropriés soient offerts aux enfants vulnérables pour les protéger du travail des enfants, en particulier de ses pires formes, et à aider ceux qui ont été retirés du travail des enfants;
 - 10.3. Aider les initiatives des divers acteurs dans les secteurs de l'économie où les pires formes de travail des enfants existent;
 - 10.4. Contribuer au contrôle de l'incidence du travail des enfants et des questions s'y rapportant, grâce notamment aux travaux de recherche appropriés et au renforcement des capacités;
 - 10.5. Impliquer les enfants et leurs familles de manière inclusive et participative de sorte que les décideurs puissent tenir compte de leurs points de vue dans l'élaboration des politiques.

Mesures à prendre par les organisations internationales et régionales

11. Les organisations internationales et régionales devraient être guidées par les mesures prioritaires suivantes:

- 11.1. Apporter une aide technique et, si nécessaire, financière aux efforts déployés par les gouvernements pour intégrer les politiques relatives aux pires formes de travail des enfants dans leurs stratégies de développement à l'échelle nationale et locale, en particulier celles qui sont orientées vers la réduction de la pauvreté, la santé et l'éducation, la protection sociale et de l'enfant, l'égalité des genres et le développement humain;
- 11.2. Promouvoir un partenariat efficace au sein du système des Nations Unies et du système multilatéral pour combattre le travail des enfants, intégrer le travail des enfants dans divers cadres de politiques et de développement internationaux et d'indicateurs et intensifier la coopération en matière de travail des enfants, notamment par le biais du Groupe de travail mondial sur l'éducation et le travail des enfants et d'autres partenariats existants¹², tout en reconnaissant le rôle de chef de file du BIT dans la lutte contre le travail des enfants;
- 11.3. Mobiliser des fonds supplémentaires en faveur de l'abolition effective du travail des enfants, en particulier de ses pires formes;
- 11.4. Développer d'autres méthodes et d'autres moyens de recherche dans le domaine du travail des enfants, en particulier de ses pires formes, et procéder systématiquement à des évaluations d'impact et à des bilans des interventions menées dans le domaine du travail des enfants, y compris sur les écarts de résultats entre les filles et les garçons et les différents groupes d'âge et améliorer le partage de l'information et des connaissances;
- 11.5. Renforcer les efforts (en collaboration avec les gouvernements et les autres partenaires concernés) pour traiter le problème des travaux dangereux pour les enfants, en particulier dans les secteurs et métiers où le travail des enfants est le plus présent;
- 11.6. Encourager et soutenir la poursuite du mouvement mondial contre le travail des enfants, en aidant notamment aux travaux des partenaires sociaux ainsi que des ONG et d'autres parties prenantes.

Partie II – Promotion de la Feuille de route et suivi des progrès accomplis

12. Il convient d'encourager les mesures en faveur de l'élimination des pires formes de travail des enfants et le suivi des progrès accomplis dans ce domaine, conformément au système de contrôle et aux mécanismes de présentation de rapports de l'OIT et en complément de ces derniers, tout en renforçant les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif de 2016. Les actions recommandées sont:
 - 12.1. La mise en place par les gouvernements: i) de mécanismes nationaux de suivi efficaces, en sus de leurs obligations sous la convention n° 182 de l'OIT, pour examiner les progrès réalisés dans l'élimination des pires formes de travail des enfants à l'échelle nationale – tel que des réunions tripartites annuelles, ainsi que ii) d'initiatives nationales destinée à contrôler¹³ les progrès accomplis dans l'élimination des pires formes de travail des enfants, en tenant compte des plans d'action nationaux et d'autres mesures assorties de délais, et en mettant à profit les informations fournies par les rapports établis en vertu des obligations existantes, telles que les mécanismes de contrôle de l'application des conventions internationales¹⁴ et les systèmes nationaux de suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement;

- 12.2. L'instauration d'une «Initiative mondiale des chefs de file de la lutte contre le travail des enfants» composée de personnalités éminentes afin de promouvoir la Feuille de route à l'échelle mondiale et les progrès à accomplir en vue de l'objectif de 2016.
- 12.3. La publication par l'«Initiative mondiale des chefs de file de la lutte contre le travail des enfants», en collaboration avec le Programme «Comprendre le Travail des Enfants» (UCW)¹⁵, d'un Rapport annuel mondial sur le travail des enfants qui passe en revue les progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif de 2016 et analyse les tendances et les faits nouveaux. La publication de ce rapport est prévue lors de la Journée mondiale contre le travail des enfants.

Les participants expriment leur gratitude envers le Gouvernement des Pays-Bas qui a accueilli cette conférence comme convenu dans le Plan d'action mondial et reconnaissent l'intention du Gouvernement des Pays-Bas de porter ce document à l'attention de la Conférence internationale du travail et du Sommet des Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies.

Feuille de route adoptée par acclamation à la Conférence mondiale de la Haye sur le Travail des Enfants 2010, le 11 mai 2010.

Notes finales

¹ Cet objectif a été convenu par la communauté des mandants de l'OIT composée des 183 États Membres et des organisations d'employeurs et de travailleurs. Il a été approuvé par le Conseil d'administration du BIT en novembre 2006.

² Ce chiffre est extrait du Rapport mondial de 2010 sur le travail des enfants.

³ On entend par travail des enfants tout travail effectué par un enfant dont l'âge est inférieur à l'âge minimum spécifié pour ce type de travail, tel que déterminé par la législation nationale et selon la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT.

⁴ L'expression «les pires formes de travail des enfants» est définie dans la convention n° 182 de l'OIT comme étant:

- a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés;
- b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques;
- c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes;
- d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

La recommandation n° 190, qui accompagne la convention n° 182, fournit des directives supplémentaires.

⁵ Par le biais, notamment, des instruments, documents et des événements suivants :

- Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum (1973);
- Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989);
- Déclaration de Copenhague sur le développement social (1995);
- Conférences internationales sur le travail des enfants d'Amsterdam et d'Oslo (toutes deux en 1997);
- Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998);

- Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (1999);
- Un monde digne des enfants (2002), document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2002;
- Plan d'action mondial contre les pires formes de travail des enfants (2006);
- Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008).

⁶ Voir le Rapport mondial du BIT de 2010.

⁷ Conformément à l'article 8 de la convention n° 182 de l'OIT.

⁸ Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

⁹ Voir Rethinking school feeding. Social safety nets, child development and the education sector, Banque mondiale, 2009.

¹⁰ Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998).

¹¹ Les employeurs peuvent utiliser les guides OIT/OIE: L'abolition du travail des enfants: guides à l'intention des employeurs.

¹² Parmi les partenariats existants, on citera: le Programme «Comprendre le travail des enfants» (UCW), le Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous (GTF), l'Initiative mondiale de lutte contre la traite des êtres humains (UN.GIFT), le Partenariat international de coopération sur le travail des enfants et l'agriculture et le Partenariat international pour l'élimination du travail des enfants dans les mines et les carrières et le réseau des Cités et gouvernements locaux unis (qui possède une déclaration pour le Millénaire intitulée: Bringing the Millenium Development Goals back home)..

¹³ Dans le cadre du contrôle, porter une attention particulière aux jeunes enfants, aux filles, aux situations occultes de travail dans lesquelles les filles sont tout particulièrement en danger, à d'autres groupes d'enfants spécialement vulnérables ou ayant des besoins particuliers (conformément à la recommandation n° 190 de l'OIT) et enfin au travail des enfants dans l'agriculture.

¹⁴ Il s'agit de la Commission de l'application des normes de la Conférence de l'OIT, de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT et du Comité sur les droits de l'enfant des Nations Unies.

¹⁵ Le programme «Comprendre le Travail des Enfants» (UCW) est une initiative conjointe du BIT, de l'UNICEF et de la Banque mondiale.

Annexes

Annexe 1 – Children Now!

(Paroles: Anne-Marie Verbaan/musique: Jochem Fluitsma)

All the money in the world, all the things
that we buy
Profit that we have to make
The price is much too high
Children working in factories and mines
All the dangers that they face
Paying with their lives

Refrain:

Children first, children now
It's too late for when and how
People we must understand
Child labour it has to end
Raise our voices, let's all shout
Children first!

Children now, children now
Children now, children now!

Children of the world have the future in
their hands
But if they cannot read or write
They don't stand a chance
They have a right to play outside, a right
to go to school
To be a child like any child
And not be someone's tool

(Refrain)

Every child that can be saved
is like a brand new star
Darkness will be blown away
and the light will shine so far
Every day a better day
No work and no more pain
All the tears will wash away
like a summer rain

(Refrain)



Présentation du cœur des enfants des Pays-Bas « Children for Children » lors de l'inauguration de la Conférence mondiale, le 10 mai 2010

Annexe 2 – Délibérations de l’atelier

Emploi des jeunes et travail des enfants Atelier technique sur l’intégration des politiques

Président :

M. Nath Bunroeun, secrétaire d’État, ministère de l’Éducation,
de la Jeunesse et des Sports du Cambodge

Experts :

M. Furio Rosati, UCW
Mme Mariela Buonomo Zabaleta, OIT
M. Rekson Silaban, Travailleurs, Indonésie

Rapporteurs :

M. Yaw Ofosu, OIT
Mme Annerieke Fransen, MSZW

La séance été présidée par M. Bunroeun et modérée par Mme Susan Gunn de l’OIT. Après une brève introduction sur l’engagement du Cambodge envers l’abolition des pires formes du travail des enfants d’ici 2016, M. Bunroeun a invité les experts à s’exprimer.

La présentation de M. Rosati s’est focalisée sur les liens entre le travail des enfants, l’emploi des jeunes et le besoin d’intégrer des politiques dans ces domaines. D’un côté, les enfants qui travaillent ne peuvent pas en même temps acquérir l’éducation nécessaire qui leur permettra, en tant que jeunes, de postuler à un emploi décent. Le travail des enfants et une éducation compromise augmentent la probabilité de finir, en tant que jeune, par travailler gratuitement à domicile ou à trouver un emploi sous-payé dans l’économie informelle avec une insécurité du travail accrue, une faible productivité et des salaires inférieurs à l’âge adulte. Par voie de conséquence, il est plus probable, une fois à l’âge adulte, que les anciens enfants travailleurs dépendent du travail de leurs enfants pour augmenter les revenus de leur famille, perpétuant ainsi le cercle vicieux liant le travail des enfants et la pauvreté. Par ailleurs, un chômage endémique des jeunes peut démotiver les parents à investir dans l’éducation de leurs enfants plus tôt dans leur cycle de vie et les entraîner à les envoyer précocement au travail plutôt qu’à l’école. L’augmentation des opportunités de travail peut contribuer à une augmentation de la demande d’éducation, comme on a pu l’observer dans des pays comme l’Inde avec la prolifération des centrales d’appels.

Les réponses politiques adaptées à ces problèmes passent tout d’abord par un investissement dans le développement des capacités et une éducation de « deuxième chance » pour que les anciens enfants travailleurs puissent acquérir les aptitudes nécessaires sur le marché du travail. On peut y parvenir grâce à des interventions qui améliorent la pertinence de l’éducation de base, la généralisation des dispositifs d’apprentissage de « deuxième chance » et des programmes d’apprentissage des jeunes. Deuxièmement, les interventions sont nécessaires pour renforcer les incitations d’investissement des ménages dans l’éducation des enfants en améliorant le fonctionnement du marché du travail. Les options politiques à cet égard incluent la promotion de l’entrepreneuriat des jeunes et du travail décent dans l’économie informelle, le renforcement des institutions du marché du travail et la sensibilisation aux résultats positifs de l’éducation.

Dans la présentation intitulée « Linking efforts to eliminate child labour and promote decent work for youth », Mme Buonomo du Service d’emploi des jeunes de l’OIT a également mis en avant l’approche du cycle de vie pour le travail des enfants et le travail décent. Le travail des enfants

affecte les résultats de l'emploi plus tard dans le cycle de vie, du fait des dégâts occasionnés sur l'éducation et le développement mental et physique. Par exemple, le travail des enfants entraîne une augmentation de l'échec scolaire, un niveau d'études plus bas et des salaires inférieurs plus tard dans la vie. Il a aussi des impacts négatifs sur la santé, ce qui peut ressortir à l'âge adulte. Encore une fois, cette situation exige une approche intégrée pour l'élimination du travail des enfants et la promotion du travail décent pour les jeunes qui traite des inconvénients spécifiques auxquels doivent faire face des enfants travailleurs et le nombre accru d'adolescents engagés dans le travail dangereux.

Un premier ensemble d'interventions devrait permettre d'éviter que des adolescents ne s'engagent dans le travail dangereux via la ratification des conventions n° 138 et 182 de l'OIT et leur mise en œuvre réelle par l'application de la législation nationale.

Un deuxième paquet est consacré à l'amélioration des conditions de travail basée sur les normes de sécurité et de santé et, lorsque ces améliorations ne sont pas possibles, le retrait des adolescents des activités correspondantes. Le suivi réel des conditions de travail générales est un élément important de cet effort qui exige un renforcement du travail des inspecteurs de travail et l'implication des partenaires sociaux.

Un troisième ensemble d'interventions se concentre sur le renforcement de l'employabilité d'adolescents retirés du travail dangereux et de ceux risquant de s'engager dans de telles activités, et sur la facilitation de l'accès à un emploi alternatif, pour soutenir la transition vers un travail décent. Les stratégies pour améliorer l'employabilité incluent l'amélioration de la pertinence et de la qualité de l'éducation, l'alphabétisation d'appoint, les programmes de renforcement des aptitudes en mathématiques et l'éducation de « deuxième chance », ainsi que le développement des compétences via des apprentissages, une formation professionnelle et des dispositifs permettant « d'apprendre en gagnant sa vie ». Elles doivent être bien ciblées, satisfaire aux exigences spécifiques des bénéficiaires prévus, être basées sur une analyse précise de la situation locale de l'emploi et être liées à la demande d'emplois réels ; elles doivent être complétées par des politiques et des programmes actifs de marché du travail. Afin d'être efficace, ces stratégies doivent être globales et être liées à un cadre plus large de réponses nationales intégrées, y compris des politiques macroéconomiques qui encouragent la croissance économique créatrice de nombreux emplois, un accent aussi bien sur un recrutement de main-d'œuvre et des questions de demande et la prise en compte de la quantité et de la qualité de l'emploi. Elles exigent aussi une forte collaboration entre les services des gouvernements et les partenaires sociaux. De plus, elles doivent être soumises à des évaluations rigoureuses dans le but de renforcer les capacités et faciliter les améliorations et la reproduction du programme.



Au nom de la Confédération des syndicats d'Indonésie (KSBSI), M. Silaban a évoqué le rôle des syndicats pour empêcher les enfants d'entrer sur le marché du travail et promouvoir le travail des jeunes, le partage des expériences de l'Indonésie sur les approches et les défis. Après une courte introduction sur la situation du marché du travail en Indonésie, notamment le taux élevé de chômage des jeunes, M. Silaban a souligné certains des problèmes auxquels sont confrontés les jeunes travailleurs, à savoir contrats à court terme sans sécurité sociale, des salaires

bas et peu de perspectives d'avancement par la formation. « Si tu es un travailleur ordinaire, tu le resteras », a-t-il dit. Les actions des syndicats en faveur des jeunes en Indonésie ont inclus une campagne pour la protection des jeunes travaillant dans l'économie informelle, et une autre appelée « Decisions for life » visant à sensibiliser les jeunes femmes travailleuses dans les services de l'industrie sur leurs opportunités de travail et possibilités de carrière, entre autres. Au niveau de la politique et du programme, les défis dans le domaine de l'emploi des jeunes incluent la

création de moyens efficaces pour former des jeunes personnes, notamment l'identification de secteurs prometteurs pour des emplois futurs.

Le président a fourni des informations sur le travail des enfants et les programmes d'emploi des jeunes au Cambodge. Le Cambodge est en train de finaliser sa Feuille de route pour l'abolition des pires formes de travail des enfants d'ici 2016. Les stratégies incluent la généralisation des programmes de « deuxième chance » pour les anciens enfants travailleurs et d'autres jeunes non scolarisés, ainsi que des efforts renouvelés pour atteindre l'objectif Éducation pour tous d'ici 2015. Des efforts sont aussi investis pour promouvoir la création d'emploi et l'amélioration des conditions de travail des petites et moyennes entreprises. Il existe des programmes spéciaux qui ciblent les femmes, les enfants, les handicapés, les victimes de la traite des êtres humains et les victimes des catastrophes naturelles.

Le modérateur a orienté les discussions sur l'importance de la collaboration entre les ministères du Travail et de l'Éducation dans la conception des politiques de travail des enfants et d'emploi des jeunes, sur la manière dont des programmes d'éducation formels et de « deuxième chance » peuvent s'articuler et sur les meilleures manières d'influencer les familles pour qu'elles décident d'investir dans l'éducation de leurs enfants plutôt que de les mettre au travail.

Les contributions des participants ont porté sur des présentations de dispositifs d'emploi des jeunes au Maroc (par exemple, le Plan d'action national sur l'emploi des jeunes, notamment un bureau de placement avec des travailleurs sociaux qui peuvent aider les adolescents et une formation professionnelle individualisée), au Mexique (via l'amélioration des conditions de jeunes travailleurs et la fourniture d'opportunités de travail/études), en Jamaïque (via une combinaison de formation professionnelle et d'acquisition d'aptitudes utiles pour la vie quotidienne, y compris des dispositifs d'appoint pour fournir une alphabétisation de base et des aptitudes en mathématiques, ainsi qu'un dispositif pour servir les bénéficiaires d'un programme de transfert financier via la formation professionnelle). Le problème de fournir une formation professionnelle à ceux qui sont dépourvus d'une alphabétisation de base et d'aptitudes en mathématiques a également été souligné.

Une représentante de la FAO a souligné le besoin d'intégrer d'autres ministères pour s'attaquer au chômage des jeunes et au travail des enfants, y compris les ministères de l'Agriculture et de la Pêche, ainsi que celui de se concentrer sur les programmes d'emploi des jeunes dans le contexte de l'emploi rural. Elle a souligné que le fait de réduire les charges domestiques liées à l'approvisionnement en combustible, en bois et en eau pouvait améliorer les opportunités et les résultats de l'emploi dans les zones rurales et le besoin de combiner la formation professionnelle avec un apprentissage des aptitudes utiles pour la vie quotidienne pour les adolescents afin de renforcer leurs capacités de négociation par exemple.

Un représentant de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois a soulevé un certain nombre de questions dignes d'attention. On peut citer, entre autres, la position difficile de jeunes et enfants travailleurs du bois travaillant dans les forêts, le fait que les apprentissages étaient souvent le prétexte à un emploi caché impliquant des abus et le besoin de laisser les jeunes travailleurs s'exprimer (investissement des jeunes travailleurs dans l'organisation et leur donner une chance de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de travail). Il a souligné l'importance de renforcer les dispositifs d'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que ceux des études afin de pouvoir prévoir les besoins à venir des industries, notant qu'il est difficile de fournir une formation sans savoir quel est le secteur sur lequel portera la demande.

Un participant a demandé à ce que soit incluse une déclaration dans la Feuille de route demandant aux pays de ratifier et mettre en œuvre deux protocoles optionnels à la convention

relative aux droits de l'enfant liés à (i) la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie infantiles, et (ii) à l'implication d'enfants dans des conflits armés.

Vu l'importance de la qualité de l'éducation, les pays ont été appelés à se mettre d'accord sur une norme internationale minimale relative aux dépenses pour l'éducation qui représenteraient 6 % du produit intérieur brut.

Le président a mis fin aux discussions après avoir souligné l'importance de la mise en place de marchés du travail rodés avec un système de formation professionnelle en accord avec les paramètres d'âge stipulés dans la convention n° 138 de l'OIT et le besoin d'œuvrer vers la régulation de l'économie informelle.

Éducation et travail des enfants

Atelier technique sur l'intégration des politiques

Président :

M. Bram Ojik, ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas

Experts :

Mme Jo Boyden, directrice de Young Lives, Université d'Oxford
M. Kamanda Bataringaya, ministre d'État à l'Éducation, Ouganda

Rapporteurs :

M. Patrick Quinn, OIT
Mme Ghislaine Widera, MSZW

Le président de séance, M. Bram Ojik a accueilli les participants et présenté les principaux sujets de discussion : le travail des enfants comme frein à l'Éducation pour tous et comment l'Éducation pour tous peut aider à éliminer le travail des enfants. Il a indiqué que ces relations entre le travail des enfants et l'éducation avaient été abordées lors de la réunion des experts à La Haye le 5 novembre 2009, au cours de laquelle ont été soulignés de nombreux facteurs contradictoires du travail des enfants et de la scolarité.

Mme Jo Boyden, directrice du projet Young Lives de l'Université d'Oxford a fait une allocution d'introduction sur le sujet du travail des enfants et de l'éducation. Elle a expliqué que le projet de recherche Young Lives impliquait une enquête longitudinale (2000/2001 et 1994/1995) portant sur 12 000 enfants dans quatre pays : Éthiopie, Inde (Andhra Pradesh), Pérou et Vietnam. La recherche a montré un grand degré d'interdépendance entre les différents domaines de la vie des enfants, par exemple entre l'apprentissage d'aptitudes utiles pour la vie quotidienne, l'enseignement scolaire, les activités économiques et la disponibilité des services.

Les données de l'UNICEF révèlent de grands groupes de populations dans certains pays qui sont désavantagés selon les indicateurs : services médiocres, aucun registre des naissances, mauvaise santé et arrêt de la croissance chez les enfants, etc. Dans ces communautés, il n'existe aucune protection sociale et il est souvent nécessaire que tous les membres du ménage qui le peuvent travaillent. De ce fait, la scolarité implique des coûts d'opportunité importants qui viennent s'ajouter aux coûts directs (l'éducation est rarement gratuite ; même lorsqu'il n'y a pas de droits d'inscription, les enfants doivent souvent payer les fournitures, les uniformes et le transport).

Les familles décident quels sont les enfants qui peuvent aller à l'école et pendant combien de temps, et le travail est l'un des facteurs qui pèsent sur leur décision. Tandis qu'un travail sûr adapté à l'âge peut représenter un moyen de faire progressivement entrer les enfants dans la vie active, de leur faire assumer des responsabilités familiales et sociales et d'acquérir des compétences, il est d'un commun accord que le travail dangereux doit être évité à tout prix.

Il semble clair que dans de nombreux contextes, la qualité de la scolarité représente une barrière importante à l'éducation et n'incite pas les familles à envoyer leurs enfants à l'école. Pourquoi les familles enverraient-elles leurs enfants à l'école si c'est pour qu'ils n'y apprennent rien et si l'éducation ne leur permet pas d'améliorer leur vie à l'avenir ? Si la mauvaise qualité entraîne le manque de fréquentation, les enfants auront alors tendance à participer au travail des enfants.

Les résultats de la recherche menée par le projet Young Lives ont révélé une expansion importante de l'enseignement au niveau de la maternelle et du primaire. Cependant, ils ont également suggéré que les politiques actuelles mises en place pour l'éducation n'arrivent pas à

toucher les enfants les plus difficiles à atteindre, par exemple les enfants des zones rurales et les minorités ethniques et linguistiques. Certains cas ont été révélés où des sanctions inadéquates avaient été appliquées contre des enfants et des familles pour non-fréquentation de l'école, ce qu'il faut éviter.

Les résultats ont également souligné l'importance de la protection sociale. Les résultats récents de Young Lives sur les mesures de protection sociale ont révélé beaucoup de points positifs. En Inde, le système national de garantie de l'emploi rural aide les ménages pendant la sécheresse et les ménages les plus pauvres en tirent déjà profit (y compris les castes inférieures). En Inde encore, les cantines scolaires augmentent la fréquentation, parfois au détriment de la qualité de l'éducation en raison du nombre élevé d'enfants confiés à un même enseignant. Au Pérou, des problèmes ont également été soulevés par la pression accrue subie par les enseignants du fait de l'augmentation de leurs effectifs. Alors que la protection sociale a des effets positifs, elle peut aussi faire pression sur les services, ce qui doit être prévu à l'avance.

Pour conclure, il a été dit qu'il est important que l'éducation soit réellement gratuite, générale, adaptée et de bonne qualité. De plus, elle doit être suffisamment flexible pour s'adapter à la diversité des cas dans lesquels se trouvent en particulier les groupes d'enfants désavantagés et inclure des mesures particulières pour encourager et soutenir leur présence.

M. Kamanda Bataringaya a fait une présentation soulignant les progrès accomplis dans le système éducatif de l'Ouganda, mais a également indiqué qu'il restait de gros problèmes à résoudre.

Il a expliqué que l'annulation des frais de scolarité avait entraîné une inscription massive d'enfants à l'école primaire, leur nombre passant de 2,7 à 8 millions d'enfants. Il en résulte une pression significative sur le système éducatif et des classes aux effectifs trop élevés. Cependant, le gouvernement s'est imposé l'objectif d'atteindre le rapport enseignant/élèves de 1/40. D'autres mesures prises par le gouvernement pour encourager les inscriptions ont été de ne plus exiger de documents de certificat de naissance.

Malgré les progrès accomplis, le pays est encore confronté à de gros problèmes, notamment l'impact du VIH/SIDA sur les familles ou dans l'éducation. Des barrières existent aussi à l'extension de l'éducation aux zones rurales, notamment un manque d'enseignants formés dans ces zones. Cependant, le pays s'est engagé à relever ces défis et à redoubler d'efforts pour fournir une éducation de qualité à tous les enfants.

L'atelier s'est ensuite divisé en quatre groupes, chacun abordant l'une des quatre actions prioritaires pour l'éducation et la formation figurant dans l'ébauche de la Feuille de route. Le texte de chacune d'entre elles est fourni ci-dessous et en italiques, les propositions faites par les quatre groupes de travail pour reformuler la Feuille de route.

6.2 Éducation et formation. Les mesures prioritaires comprennent notamment :

6.2.1 Étendre et améliorer l'accès à et la rétention au sein d'une éducation gratuite, obligatoire et de qualité en tant que droit de l'homme pour tous les enfants, garantir que tous les enfants reçoivent une éducation et/ou une formation pendant 10 ans au moins dès l'âge de cinq ans, qui soit conforme aux normes internationales.

6.2.2 Éliminer les frais de scolarité et adopter des stratégies visant à supprimer les coûts indirects de la scolarité, notamment les fournitures scolaires, les uniformes et le transport, pour qu'ils ne représentent pas une barrière à l'éducation, en particulier pour les groupes désavantagés.

6.2.3 Adopter des stratégies visant à : i) garantir l'inscription, ii) encourager et contrôler l'inscription et la fréquentation scolaires, le maintien des enfants à l'école en mettant en place, par exemple, des programmes de bourses et de cantines scolaires afin d'aider les familles pauvres à réduire le coût de l'éducation, et iii) créer un environnement scolaire favorable aux enfants, où ils sont protégés d'actes d'abus, de violence ou de discrimination.

6.2.4 Mettre au point des plans et des mécanismes concrets pour répondre aux besoins des enfants astreints aux pires formes de travail des enfants et pour les soutenir dans leur passage à une éducation ou à la formation professionnelle qui leur convient accompagnée de visites médicales régulières.

Protection sociale et travail des enfants

Atelier technique sur l'intégration des politiques

Président :

M. Antwi-Boasiako Sekyere, vice-ministre de l'Emploi
et de la Protection sociale du Ghana

Experts :

Mme Rosilene Cristina Rocha, secrétaire nationale pour l'Assistance sociale, Brésil
M. Michael Cichon, OIT

Rapporteurs :

Mme Simrin C. Singh, OIT
M. Onno Brinkman, MSZW

Le président de l'atelier, M. le vice-ministre Antwi-Boasiako Sekyere a fourni des informations sur les mesures prises par le gouvernement du Ghana pour éliminer le travail des enfants, ainsi que sur les différents dispositifs de protection sociale mis en place dans le pays, notamment des bourses pour les enfants scolarisés, un dispositif d'assurance santé nationale et un programme de revenu de subsistance (LEAP, Livelihood Empowerment Scheme). Il a évoqué les problèmes dans les domaines de la capacité, de la coordination, du financement, du ciblage des bénéficiaires et de l'application.

Mme Rosilene Cristina Rocha, secrétaire nationale pour l'Assistance sociale du Brésil a décrit dans sa présentation les divers programmes de protection sociale mis en œuvre par le Brésil, y compris le PETI, la Bolsa Familia et la création d'un dispositif intégré d'accompagnement des familles qui regroupe les programmes d'assistance sociale au sein d'un système unique. Elle a remarqué que les variations régionales en termes de vulnérabilité et de diffusion représentaient un problème.

M. Michael Cichon du Département de protection sociale de l'OIT a décrit le concept de « socle de protection sociale », soulignant le besoin d'intégrer les problèmes de travail des enfants dans les politiques de socle de protection sociale, de manière à avoir un « impact de groupe » efficace et durable. Il a insisté sur le fait que la fourniture d'un socle de protection sociale aux citoyens est non seulement nécessaire, vu que les transferts sociaux sont des stabilisateurs économiques importants, mais qu'elle peut aussi être abordable, seuls 3 à 4 % environ du produit intérieur brut seraient nécessaires pour toucher tous les citoyens.

La discussion qui a suivi ces présentations a dû être écourtée par manque de temps. Cependant, un point capital a été soulevé en rapport avec l'ébauche de la Feuille de route : le terme de « système de protection sociale » doit être remplacé par celui de « socle de protection sociale ». Les participants ont également exprimé leur avis quant au fait que le socle de protection sociale était financièrement réalisable. Un autre participant a demandé d'autres informations sur les programmes d'assistance sociale du Brésil, se demandant s'ils avaient



porté leurs fruits pour garder les familles soudées. Mme Rocha a fourni des informations sur le ciblage, la portée et les mécanismes institutionnels mis en place pour surveiller et appliquer les programmes qui doivent se généraliser à la totalité du territoire d'ici 2011. Elle a aussi souligné le rôle des travailleurs sociaux et des psychologues qui appliquent les mécanismes de suivi ayant contribué à garder les familles soudées.

Mondialisation, droits de l'homme et travail des enfants

Atelier technique sur l'intégration des politiques

Président :

M. Bernard Wientjes, président de la Confédération de l'industrie et des employeurs des Pays-Bas

Experts :

M. John Morrison, directeur exécutif, Institut pour les entreprises et les droits de l'homme
M. Tim Noonan, Confédération syndicale internationale
Mme Assetou Keita, ministre du Travail du Mali

Rapporteurs :

M. Ben Smith, OIT



M. Bernard Wientjes, en tant que président, a ouvert l'atelier. Il a déclaré que la mondialisation offre un grand nombre d'opportunités pour le développement et que les entreprises multinationales peuvent apporter leur soutien. Cependant, il n'est pas réaliste de les rendre responsables de la totalité de leurs chaînes d'approvisionnement, qui peuvent parfois être très longues. Les fédérations d'employeurs

soutiennent les efforts des entreprises pour mettre en place des politiques et offrir des formations et un soutien par les pairs.

Il existe de nombreuses initiatives appropriées qui peuvent être utiles pour les entreprises, notamment les Fair Wear Network, Business and Human Rights Network et Global Compact Netherlands network. Les Pays-Bas, pays connu pour ses « marchands et ses prédicateurs » sont bien placés pour assumer le premier rang de la responsabilité sociale d'entreprise.

Dans un monde idéal, on pourrait établir des règles du jeu équitables, mais en attendant les entreprises feront ce qu'elles sont en mesure de faire. Les gouvernements peuvent appliquer une pression sociale sur les États membres afin qu'ils fassent des progrès et la campagne de l'OIT en est un exemple. Cependant, les gouvernements ne doivent pas outrepasser leur juridiction.

M. John Morrison de l'Institut pour les entreprises et les droits de l'homme a ensuite présenté le Cadre Ruggie. Il a fait remarquer que la majorité du travail des enfants ne se déroule pas dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Cependant, les fournisseurs doivent s'adapter à des changements rapides et l'exploitation de main-d'œuvre migrante et la sous-traitance représentent un risque pour les entreprises.

M. Morrison a souligné qu'alors que le débat sur les « Normes des Nations Unies pour les entreprises multinationales » était assez polarisé, John Ruggie, le secrétaire général des Nations Unies chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales avait obtenu un large soutien jusqu'à présent pour son cadre « Devoir des entreprises de protéger, la responsabilité d'entreprise face au respect des droits de l'homme et le besoin de remèdes efficaces ».

M. Morrison a ensuite fait une analyse plus détaillée du Cadre Ruggie. En ce qui concerne le devoir des États de protéger, le principal problème est lié à des lacunes en matière de gouvernance. Cependant, les États doivent s'assurer que leurs propres politiques ne minent pas leur capacité à protéger leurs ressortissants contre des violations des droits de l'homme par des tiers via des politiques sur les garanties de crédit à l'exportation ou des traités d'investissements bilatéraux.

La responsabilité d'entreprise face au respect demande de faire preuve d'une diligence raisonnable. Cela implique de définir une stratégie et une politique, de faire une évaluation, d'intégrer la politique dans des systèmes de gestion et de contrôle, de faire un suivi de la performance et de garder les personnes au centre.

L'accès aux remèdes implique de prévoir des mécanismes en cas de réclamation, mais ceux-ci devraient être plus proches des normes relatives aux droits de l'homme. Il peut s'agir de mécanismes non commerciaux, comme les points de contact nationaux de l'OCDE. Avec les enfants, il est important de garder à l'esprit la différence de pouvoir qu'il existe entre les entreprises et les enfants.

Parmi les 80 000 multinationales, dont bon nombre se trouvent au Sud, seulement 7 000 sont membres du Pacte mondial, et parmi ces dernières 500 seulement ont affirmé des politiques respectueuses des droits de l'homme. On peut espérer en rallier davantage, surtout du fait que telle est la volonté des gouvernements.

M. Morrison s'est servi du cas de Gap Inc. pour illustrer la diligence raisonnable. Suite à des allégations de travail des enfants au Cambodge dans les années 1990, une analyse de diligence raisonnable a été réalisée; Gap a rejoint les initiatives avec de multiples partenaires, a engagé une fédération syndicale internationale, a évalué sa conformité et émis des alertes de points de vulnérabilité, y compris pour la production au sein de l'économie informelle. Lorsque le travail des enfants a été décelé dans la chaîne d'approvisionnement de Gap en Inde en octobre 2007, la fédération syndicale internationale a défendu l'entreprise et le scandale n'a pas terni la réputation de Gap de manière définitive. Le fournisseur fautif en Inde est à présent l'un des meilleurs fournisseurs de Gap. La leçon tirée est de ne pas simplement se séparer des fournisseurs qui font appel au travail des enfants, mais de partager la charge de la mesure corrective et du renforcement des capacités pour améliorer la performance.

M. Tim Noonan de la Confédération syndicale internationale a pris le relais et a déclaré que l'affirmation souvent répétée comme quoi seulement 5 % du travail des enfants est lié aux marchés mondiaux est une grossière sous-estimation, étant donné, en particulier, les liens dans le secteur agricole. La mondialisation peut faire bien plus pour contribuer au développement social. Les approches volontaires seront toujours fragilisées par la volonté de la concurrence à s'engager dans un nivellement vers le bas faisant fi des droits des travailleurs. Lors de ces initiatives volontaires, trop souvent les normes de l'OIT sont laissées de côté.



Cependant, M. Noonan a ensuite signalé l'un des aspects positifs des directives de l'OCDE pour les entreprises, et la SFI fait de réels progrès dans la définition de mesures de protection et de critères sociaux pour les prêts. Les initiatives aux partenaires multiples

basées sur un dialogue social avec une implication des ONG ont été utiles. On dénombre à présent plus de 100 accords-cadres internationaux en place.

Les syndicats ont réussi à traiter les affaires les plus médiatisées de complicité des sociétés pour abuser du travail des enfants. La réaction des entreprises passe généralement par quatre étapes : déni, reconnaissance partielle, aveux (mais ce n'est pas la faute de l'entreprise) et engagement total pour trouver une solution.

Le Cadre Ruggie est important car il fait la transition entre une directive non obligatoire et une directive obligatoire.

La meilleure garantie contre le travail des enfants est une bonne école et des communautés engagées envers l'éducation. Les syndicats sur le lieu de travail sont aussi une garantie, y compris dans l'économie informelle ; ils permettent d'améliorer les revenus et peuvent prendre en charge les efforts de suivi.

Pour conclure, M. Noonan a déclaré qu'il fallait redoubler d'efforts : « les gouvernements doivent respecter leurs engagements, les entreprises peuvent sûrement faire des efforts et doivent s'ouvrir au dialogue social et les syndicats doivent relever le défi d'organiser et de garantir que la lutte contre le travail des enfants est une priorité. Il est nécessaire de profiter de la mondialisation pour formaliser l'économie informelle ».

La présentation finale a été celle de Mme Assetou Keita du ministère du Travail du Mali. Mme Keita a insisté sur le fait que la pauvreté est la principale cause de travail des enfants dans son pays et qu'il existe des lacunes importantes dans l'offre éducative, avec seulement 40 % des enfants de 5 à 14 ans scolarisés. Une vaste économie informelle contribue aussi grandement au problème. L'OIT a aidé à générer une base statistique, à la création d'un plan national et à la mise en œuvre de projets d'action directs. Le Mali a aussi adopté une liste des travaux dangereux en 2009.

Le pays a créé des structures institutionnelles pour s'attaquer au travail des enfants, mais celles-ci ont besoin d'être renforcées. Il existe des coordinateurs régionaux sur le travail des enfants qui font des rapports au Comité directeur national sur le travail des enfants et mènent des campagnes de sensibilisation. Le Mali s'est engagé à abolir les pires formes du travail des enfants d'ici 2020, avec des cibles intermédiaires tout au long du chemin.

Discussion de l'atelier

Lors de la discussion qui a suivi, le sujet de la portée de la responsabilité d'entreprise a été abordé. A également été abordé le besoin de porter le débat au-delà du nombre d'étapes de la chaîne d'approvisionnement qu'il fallait analyser. Ce qui compte le plus dans la définition de la responsabilité d'entreprise est l'impact, direct ou indirect, que les actions d'une entreprise ont sur les droits de l'homme, que ces impacts interviennent au niveau de la chaîne d'approvisionnement ou de la communauté.

L'importance de tenir compte de l'éventail complet des impacts de l'entreprise a été abordée, y compris notamment les « empreintes » économiques et sociales des entreprises qui travaillent dans des zones franches d'exportation. De nouvelles initiatives pleines d'espoir ont été débattues, par exemple une alliance émergente de détaillants dans l'industrie vestimentaire tels que Gap, Inc. en Inde qui cherche à couvrir la totalité de la chaîne d'approvisionnement.

Finance innovante et reprise économique Atelier technique sur les besoins de financement

Président :

Mme Alette van Leur, OIT

Experts :

M. Frank Hagemann, OIT

Mme Nicole Brown, UNICEF

Mme Wendy Cunningham, Banque mondiale

Rapporteurs :

Mme Vera Perdigao, OIT

M. Henk van der Stelt, MSZW

Mme Alette van Leur, directrice du Département des partenariats et de la coopération de l'OIT a présenté le sujet de l'atelier et les quatre questions abordées lors de la discussion :

1. Existe-t-il des ressources suffisantes (dans les pays et dans le monde entier) pour lutter contre le travail des enfants, et quel est le rôle que peut jouer ici la coopération internationale, y compris les organisations internationales ?
2. Comment l'actuelle crise économique peut-elle passer du statut d'obstacle à celui d'opportunité pour lutter contre le travail des enfants ?
3. Quelle est la probabilité d'intégrer les questions de travail des enfants dans un financement mondial pour l'éducation et la santé ?
4. Quels sont les nouveaux outils financiers qui peuvent être utilisés pour financer la lutte contre les pires formes du travail des enfants ?

M. Frank Hagemann de l'IPEC a axé son allocution sur les tendances mondiales du travail des enfants, sur la manière dont l'actuelle crise financière peut faire empirer le travail des enfants et comment explorer les structures existantes pour financer les actions futures.

En termes de tendances mondiales, M. Hagemann a souligné les faits suivants : Entre 2000 et 2008, on a observé une diminution du travail des enfants chez les enfants de 5 à 17 ans, mais cette tendance s'est stabilisée de 2004 à 2008 par rapport à la période 2000 à 2004. En ce qui concerne le groupe des 15 à 17 ans, on a observé une augmentation du nombre de garçons impliqués dans le travail des enfants. Le nombre total de fillettes inscrites au travail des enfants a diminué. Au niveau régional, toutes les régions ont manifesté une diminution sauf l'Afrique sub-saharienne, où le nombre d'enfants impliqués dans l'emploi a augmenté de 49,3 millions en 2004 à 58,2 millions en 2008.

Des preuves empiriques d'indicateurs indirects issus de crises antérieures suggèrent que les effets de la crise sur le travail des enfants peuvent inclure des effets négatifs sur l'éducation, en particulier dans les régions pauvres dans lesquelles il existe une pression sur les revenus du ménage et les budgets nationaux ainsi que sur le marché du travail, notamment une tendance à l'augmentation de la taille relative de l'économie informelle.

Afin de traiter ces problèmes, il est nécessaire de trouver des fonds pour combler l'écart des ressources. Ces fonds peuvent venir du pays même ou de sources extérieures. Dans ce

contexte, le Rapport global insiste sur le partenariat mondial public/privé pour lutter contre le travail des enfants. De plus, il est nécessaire d'évaluer les écarts de financement, de s'associer de plus près avec de grands groupes et explorer les manières de s'atteler aux initiatives existantes et à venir sur l'éducation et la santé afin de mieux lutter contre le travail des enfants.

Mme Wendy Cunningham de la Banque mondiale a abordé la crise économique actuelle et la manière dont elle peut passer du statut d'obstacle à celui d'opportunité pour lutter contre le travail des enfants. Elle a commencé par indiquer que l'impact de la crise sur le travail des enfants n'était pas uniforme. Dans certains pays, le travail des enfants a augmenté, alors que dans d'autres, l'impact a été nul. En termes de scolarité, on n'a aucune preuve qu'il existe une relation entre une augmentation de la fréquentation de l'école et la diminution du travail des enfants. Cependant, en temps de crise, la fréquentation de l'école est en danger étant donné que les revenus du ménage sont malmenés par la crise. Une crise, c'est l'occasion de s'occuper de l'éducation et de la pauvreté des ménages. Une mesure pourrait être de faire des transferts conditionnels en espèces pour lutter contre le travail des enfants et augmenter l'éducation. Il faut toutefois dire que ce type de mesure n'implique pas nécessairement un meilleur apprentissage des enfants. La fourniture d'une cantine scolaire augmente la fréquentation et améliore la nutrition, mais il reste le défi de fournir des aliments sains et de toucher ceux qui sont réellement dans le besoin. Pour finir, Mme Cunningham a souligné l'importance d'identifier les bonnes capacités pour l'emploi des jeunes, de manière à ce que les enfants ayant atteint l'âge minimum pour travailler aient accès à un emploi.



Mme Nicole Brown de l'UNICEF a abordé la possibilité d'intégrer les questions de travail des enfants dans un financement mondial pour l'éducation et la santé. Elle a indiqué que 200 millions d'enfants enrôlés dans le travail des enfants sont des enfants qui ne vont pas aller jusqu'au bout de leur potentiel. Elle a déclaré que c'était bien de s'engager, mais que sans financement, il n'était pas possible de prendre des mesures. Dans la recherche de financement, il est nécessaire d'éviter de créer des

structures parallèles, ce qui arrive souvent lors de la mise en place de nouveaux mécanismes. Elle a aussi attiré l'attention sur le besoin de s'unir à d'autres actions pour le développement, en particulier au niveau national et des objectifs du Millénaire pour le développement, et que les nouveaux mécanismes doivent être associés à des organisations expérimentées qui sont en capacité d'obtenir des résultats. Pour finir, elle a ajouté qu'afin que l'impact soit le plus grand possible, il faut investir par cycles ; par exemple, l'investissement dans l'éducation ne doit pas couvrir la totalité du système depuis la petite enfance, jusqu'à l'enseignement secondaire en passant par l'enseignement primaire.

Les sujets soulevés lors de la discussion ont été les suivants :

Il est nécessaire d'aborder la négociation collective et les salaires décents, qui peuvent venir appuyer l'emploi en temps de crise.

Il est nécessaire de clairement répartir les rôles entre l'UNICEF, l'OIT et la Banque mondiale afin de tirer le meilleur profit de chacune des organisations.

Il est nécessaire d'établir des budgets sociaux et de réviser les budgets nationaux de telle sorte que les fonds passent des dépenses militaires aux secteurs sociaux.

La crise financière a été mise en cause, mais il semble que les gouvernements ont été davantage préoccupés par le rétablissement du système financier que par le soutien des actions de lutte contre le travail des enfants.

Il est nécessaire d'intégrer les questions de travail des enfants dans les discussions sectorielles. Vu qu'il a été démontré que la majorité des enfants qui travaillent sont dans le secteur agricole, il est nécessaire d'investir dans ce secteur afin d'avoir un impact sur le long terme.

Dans quelle mesure les employeurs peuvent-ils assurer des normes de travail minimales dans leur chaîne d'approvisionnement ?

Il a également été suggéré que l'une des meilleures manières de mobiliser un financement interne serait d'appliquer des taxes sur l'économie informelle, mais la manière de le faire n'a pas été résolue. La possibilité de prélever des impôts nationaux pour lutter contre le travail des enfants sans perdre de salaires décents ni de négociation collective a également été soulevée. Des préoccupations ont également été exprimées du fait que la Feuille de route ne faisait pas état de la manière dont les ressources seraient mobilisées. À ce sujet, les participants ont convenu qu'il est nécessaire de trouver un financement innovant. Il a été suggéré que la collecte d'impôts pour lutter contre le travail des enfants soit institutionnalisée non seulement au niveau des donateurs, mais aussi au niveau national.

Pour conclure, les experts ont insisté sur le besoin d'évaluer l'écart de financement qu'il faut combler pour éliminer le travail des enfants et relier le processus de mobilisation de ressources aux mécanismes existants, afin d'en garantir l'efficacité.

L'atelier a recommandé ce qui suit pour obtenir les ressources nécessaires pour lutter contre le travail des enfants :

- Au niveau national, il pourrait y avoir une nouvelle priorisation vers des secteurs sociaux tels que l'éducation et la santé, une meilleure évaluation des secteurs dans le besoin et une levée de taxes affectées aux problèmes de travail des enfants.
- Au niveau international, un financement innovant pourrait être institutionnalisé.
- La mobilisation des ressources pourrait intégrer des mécanismes de collecte de fonds existants déjà disponibles pour les secteurs sociaux tels que l'éducation et la santé.

Action contre l'asservissement des enfants

Atelier technique sur la prise de conscience et les engagements politiques

Président :

M. John Bande, vice-ministre du Travail et de la Formation professionnelle, Malawi

Experts :

M. le professeur Gary Craig, Wilberforce Institute, université de Hull, Royaume-Uni

M. Joachim Theis, UNICEF

Rapporteurs :

M. Yaw Oforu, OIT

M. Onno Brinkman, MSZW

M. Bande a ouvert l'atelier avec une présentation des mesures prises par le Malawi pour lutter contre le travail des enfants. Le Malawi a ratifié la convention relative aux droits de l'enfant et les conventions n° 138 et 182 de l'OIT. La constitution du Malawi interdit l'exploitation économique d'enfants dans des travaux dangereux. La loi sur l'emploi interdit de faire travailler des enfants de moins de 13 ans et les enfants âgés de 13 à 18 ans ne peuvent occuper que de travaux légers. Une politique nationale sur le travail des enfants et un Plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants ont été formulés et un Comité national du travail des enfants a été créé. Les projets concernant le travail des enfants ont été mis en place avec le soutien de l'OIT, de l'UNICEF, du Danemark et du Plan Malawi. L'introduction de la politique d'éducation primaire gratuite, des programmes de cantine scolaire et l'abolition des uniformes scolaires ont entraîné une forte augmentation des taux d'inscription. Il existe une réelle volonté politique pour abolir les pires formes de travail des enfants d'ici 2016 démontrée, entre autres, par l'allocation des fonds dans le budget national.

M. Craig a présenté les problèmes importants relatifs à l'asservissement en général et à celui des enfants en particulier. Il a commencé par indiquer que la lutte contre l'asservissement des enfants fait partie d'une lutte plus vaste contre l'asservissement et que pour progresser, un certain nombre de problèmes structureaux doivent être résolus.

Les ressources nécessaires sont modestes. Ce qu'il faut, c'est mieux utiliser et mieux cibler les ressources. Par exemple, les interventions nécessaires couvrent non seulement la libération des enfants de l'asservissement, mais également la fourniture d'un soutien psychologique, l'autonomisation économique des communautés (par ex. sous forme de programmes de lutte contre la pauvreté), des mesures contre la discrimination et contre la corruption politique et économique. Nous devons en outre mieux reconnaître les besoins des enfants et soutenir les organisations qui essayent de donner une voix aux enfants. Nous devons aussi réfléchir à la spécificité du genre dans l'asservissement des enfants : les filles sont plus lésées. Globalement, il est nécessaire d'utiliser les ressources d'une manière plus efficace.

M. Craig a signalé que lors de la séance « Accent mis sur l'Afrique », nous avons appris que quasiment tous les pays de la région avaient ratifié les conventions n° 138 et 182 de l'OIT et la Convention relative aux droits de l'enfant. « Il existe un cadre juridique que les pays peuvent utiliser pour mettre fin à l'asservissement des enfants. Par conséquent, nous n'avons pas besoin de rédiger encore des lois contre l'asservissement, mais plutôt de faire appliquer les lois existantes ». Il a ensuite donné l'exemple de l'Inde qui a proclamé des lois contre le travail forcé depuis 1976, « mais pour diverses raisons, ces lois ne sont pas

efficaces. Nous devons rendre les lois efficaces ». Les lois doivent être axées sur les droits de la victime, de l'enfant, plutôt que sur les priorités politiques telles que l'immigration (comme au Royaume-Uni). Les lois doivent faire valoir que les droits des enfants sont bien plus importants que les profits.

M. Craig a également affirmé que nous avons besoin de systèmes communs vérifiables, dont les limites conceptuelles (définitions) font preuve de consensus, ainsi que d'une large diffusion des données collectées et des résultats de recherche. Nous avons besoin de rendre visible l'invisible. Toutes les institutions concernées doivent être conscientes des problèmes et des solutions possibles, avec une clarification des responsabilités (notamment dans le contexte des plans d'action nationaux). En général, les connaissances disponibles doivent être utilisées pour que toutes les politiques excluent le travail des enfants. En plus de tirer parti des informations disponibles, les syndicats peuvent aider considérablement à mettre fin à l'asservissement.

Il a souligné le besoin d'une coopération internationale bien plus importante. On trouve des exemples d'efforts créateurs entre les pays pour lutter contre la traite et l'exploitation des enfants qui sont pleins de promesses. Par exemple, la coopération entre l'Italie et le Nigéria a donné des résultats précieux, même si elle s'est terminée sur une note triste.

L'enseignement public est également indispensable. La campagne Blue Blindfold au Royaume-Uni fait savoir que la traite des enfants est réelle dans le monde entier, et que ce sont souvent les individus qui peuvent l'observer et faire les premiers pas pour rendre visible l'invisible.

Les organisations régionales telles que l'Union africaine et l'ASEAN ont un rôle à jouer pour diffuser les bonnes pratiques. En effet, chacun a un rôle à jouer, depuis les présidents jusqu'au citoyen ordinaire pour aider à mettre fin à l'asservissement.

Cependant, nous n'écoutons pas encore la voix des enfants et le travail des enfants n'a pas encore la priorité qu'elle mérite. M. Craig a terminé en disant que le travail de l'IPEC a besoin de plus de reconnaissance et de ressources.

Dans la deuxième présentation, visant à soulever d'autres problèmes qui réclament notre attention dans la lutte contre l'asservissement des enfants, M. Joachim Theis a abordé le cas des Talibés dans la région du Sahel et des enfants impliqués dans le conflit armé. Les Talibés sont des élèves d'écoles islamiques informelles qui passent leur temps à mendier (pour rémunérer leurs enseignants) et, même si au départ ce phénomène était cantonné aux zones rurales, il se propage maintenant vers les zones urbaines. Au Sénégal, de nombreux Talibés viennent de la région frontalière avec la Guinée-Bissau. M. Theis a ensuite soulevé les points importants suivants :

Il est nécessaire de renforcer les mécanismes de protection de la famille et de la communauté. Les normes sociales jouent un rôle très important ; la participation aux pires formes de travail des enfants n'est pas uniquement une conséquence de la pauvreté, mais aussi des normes sociales. Il est donc nécessaire d'encourager un changement social positif tout en évitant toute sorte de langage inutilement provocateur (par exemple, l'utilisation du terme « esclavage » peut provoquer des réactions négatives dans certains contextes).

Il est nécessaire de pouvoir compter sur une volonté et un leadership politiques. « Nous devons comprendre les différents liens qui existent entre la pratique des Talibés et d'autres domaines de l'organisation sociale et religieuse de la société ».

Il est nécessaire de passer des projets aux systèmes, d'adopter une approche de système pour lutter contre l'asservissement des enfants et d'autres pires formes de travail des enfants. « Par exemple, plutôt que d'avoir des projets isolés, nous devons mettre en place un système d'intégration politique impliquant des systèmes d'éducation, de protection des enfants et de justice qui fonctionnent ».

Il convient de renforcer les systèmes juridiques pour l'application de la loi. « Par exemple, en Gambie, l'application des lois sur les Talibés a provoqué une accentuation de la pratique. Il faut noter que l'application des lois ne fonctionne pas dans des environnements où le système judiciaire ne fonctionne pas ».

M. Theis a conclu avec une présentation des efforts des Nations Unies pour en finir avec l'impunité et les conflits armés, notamment via la création d'un mécanisme de suivi et de notification de la résolution 1612 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ce mécanisme est en cours d'application dans 14 pays touchés par la lutte armée. Les Nations Unies et ses partenaires ont le devoir de soutenir les gouvernements et les communautés dans la prévention et la lutte contre la violence contre les enfants.

Dans la discussion qui a suivi, il a été signalé que la plupart des grands pays ont des industries d'armement dont les produits sont utilisés contre les enfants. C'est déshonorant. L'argument alléguant que les travailleurs de ces industries ont besoin de ces emplois ne tient pas la route : les travailleurs peuvent être utilisés pour produire d'autres choses. Il faudrait tout au moins que le Conseil de sécurité des Nations Unies prenne des mesures de protection, y compris pour lutter contre le trafic d'armes. Par exemple, des organisations régionales peuvent être soutenues pour fournir une protection (comme ce qui a été fait lors des interventions de la CEDEAO au Libéria et au Sierra Leone). Il n'est pas toujours indispensable de faire intervenir les forces des Nations Unies, mais il faut renforcer leurs capacités à cet égard.

Un participant a signalé que des discussions sont en cours sur l'ajout d'un protocole à la Convention relative aux droits de l'enfant qui pourrait s'avérer être un mécanisme permettant aux enfants et aux organisations de la société civile qui s'occupent d'enfants de porter leurs doléances auprès des organes du traité à Genève. Cela permettra aux enfants de faire entendre leur voix.

Un point a été soulevé pour dire que le travail des enfants ne devrait pas être considéré comme un problème local, car il fait souvent partie de chaînes d'approvisionnement internationales. Il existe donc des moyens de présenter des doléances auprès des organes internationaux. Il devrait y avoir des moyens encore plus grands pour les solutions et les entreprises devraient pouvoir enquêter sur les abus et les traiter. Cependant, il s'agit là de problèmes complexes qui ne peuvent pas être résolus d'ici 2016 à moins que nous n'acceptons tous qu'ils sont tous partie prenante du processus à un moment donné. Le débat autour des chaînes d'approvisionnements manque de cohérence.

Il a été signalé que la traite des enfants a été reconnue par l'OSCE comme étant un problème prioritaire. « Pas une seule feuille ne tombe de l'arbre sans l'accord silencieux de toutes les autres feuilles ». Nous avons de nombreux traités et organes, mais il existe encore beaucoup de choses à faire pour mettre fin à la traite. Il manque l'appropriation. Nous devons promouvoir l'idée d'une appropriation nationale, y compris l'idée de

rapporteurs nationaux sur la traite. (Il en existe aux Pays-Bas, et environ 30 % des pays de l'OSCE ont de telles structures dont l'efficacité est reconnue).

D'autres points soulevés incluent la sensibilisation du public à l'asservissement des enfants étant donné que le public ne comprend pas bien ce problème ; il faut trouver un meilleur consensus sur quelques problèmes principaux au lieu de nous disperser étant donné que le problème de l'asservissement des enfants est étendu.

Pour terminer cette discussion, Mme Caroline O'Reilly du Département des déclarations de l'OIT a partagé les perspectives suivantes : en ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement et la détection de l'exploitation, l'intérêt est croissant de la part des employeurs pour s'attaquer au problème du travail forcé des enfants et des adultes, y compris l'éventualité d'une alliance des entrepreneurs contre le travail forcé. On s'intéresse aux chaînes d'approvisionnement mondiales, mais les personnes morales doivent s'intéresser davantage aux questions de droits de l'homme. En ce qui concerne les données, après avoir reconnu le besoin d'améliorer les données au niveau national, l'OIT apporte son soutien à des enquêtes. Bien d'autres choses peuvent être faites, mais les informations commencent à peine à être disponibles.



Action contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et le recours à des enfants pour des activités illicites

Atelier technique sur la prise de conscience et les engagements politiques

Président :

M. Tariq Iqbal Puri, secrétaire fédéral, ministère du Travail,
de la Main d'œuvre et des Pakistanais expatriés

Experts :

Mme Theresa Kilbane, UNICEF Mozambique
Mme Simrin Singh, Bureau sous-régional de l'OIT pour l'Asie de l'Est

Rapporteurs :

M. Joost Kooijmans, OIT
Mme Annerieke Fransen, MSZW

Après une courte introduction par M. Puri, la présentation de Mme Kilbane a évoqué le concept de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et d'autres formes d'exploitation telles que la traite et le service domestique. On estime à environ un million le nombre d'enfants impliqués chaque année dans l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (surtout des filles). L'exploitation sexuelle des enfants dans la pornographie est également en expansion. Les principales causes ou facteurs qui contribuent à l'exploitation sexuelle sont la pauvreté, les normes sociales, la perte des parents et des personnes qui les prennent en charge, les crises humanitaires et les conflits. L'exploitation sexuelle commerciale des enfants est un crime, mais il est capital de ne pas criminaliser les victimes. Les enfants et les adolescents doivent être protégés, recevoir des soins et de l'attention. L'exploitation sexuelle commerciale des enfants viole les droits des enfants. Des leçons ont été tirées en matière de prévention (notamment, sensibilisation, collecte des données), de protection (retrait et réintégration) et de poursuite (législation, application et responsabilisation). Cependant, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour renforcer les systèmes nationaux et locaux de protection des enfants afin de pouvoir réellement protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle. Mme Kilbane a appelé les États à ratifier le protocole optionnel de la convention relative aux droits de l'enfant liés sur la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie.



Mme Singh a fait une présentation sur le recours à des enfants dans des activités illicites, ce qui est une pire forme occulte du travail des enfants dont on ne sait pas grand-chose encore, mais qui implique des enfants exploités par des adultes pour des activités illicites et criminelles. Elle a indiqué qu'il existait souvent une relation dysfonctionnelle entre les enfants impliqués dans le crime et le système judiciaire (pour mineurs) où les enfants ne sont pas souvent protégés en tant que victimes. La

toxicomanie est aussi une préoccupation supplémentaire. Le phénomène est surtout, mais pas exclusivement, urbain ; il touche aussi bien les garçons que les filles et on le trouve dans tous les pays, qu'ils soient développés ou en voie de développement. Elle a présenté certaines des réponses appliquées par les gouvernements en coopération avec l'OIT/IPEC (par ex. pays des Balkans, Indonésie et Afrique du Sud). Il est important de savoir

que le problème des enfants impliqués dans le crime n'est pas seulement la responsabilité des ministères du Travail, mais aussi une tâche qui doit être assumée par plusieurs départements. Il est nécessaire de continuer à développer la base de connaissances, de partager de bonnes pratiques et de créer une norme législative. Au niveau national, les programmes de prévention sont importants, ainsi qu'une bonne formation et des outils pour les services nationaux impliqués dans le traitement des enfants concernés par des activités illicites.

Un débat animé a suivi. M. Puri a souligné l'importance de la collecte des données, de l'engagement des gouvernements et de la sensibilisation du public ; il a insisté sur le fait qu'il s'agissait de la pire des pires formes de travail des enfants. Les participants ont partagé des expériences sur le partage d'informations sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants en Afrique de l'Ouest qui a généré des données utiles. En dehors de la traite, les parents qui confient leurs enfants à des tiers et la prostitution volontaire sont des causes importantes d'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Une meilleure information aux parents et aux personnes qui les prennent en charge est essentielle pour une prévention efficace. Le problème du rôle croissant du cyberspace dans la production et la diffusion de pornographie infantile a été évoqué. Un nouvel amendement au code pénal polonais donne plus de pouvoirs à la police face à de tels crimes. Un autre problème évoqué a été celui du tourisme sexuel. Des réponses efficaces de certains pays n'ont fait que modifier les itinéraires, mettant l'accent sur le besoin de mettre en place des mesures et une coordination au niveau régional et mondial. Le code de bonne conduite contre le tourisme sexuel est largement axé sur les hôtels haut de gamme. Les services auxiliaires, des destinations touristiques plus petites et les communautés doivent aussi être ciblés par des programmes préventifs. Au Costa Rica, une expérience portant sur l'application d'un code de bonne conduite contre le tourisme sexuel a été mis en place au niveau des hôtels, des agences de voyages, des services de taxis et des activités de renforcement des capacités. Cependant, il a été souligné que la plus forte demande d'exploitation sexuelle commerciale des enfants émane du pays même, à l'intérieur des frontières. L'abus sexuel à la maison a également été cité comme cause profonde de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Il est important d'inclure cet élément dans la typologie de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et dans les programmes de prévention et de protection.

Recommandations de l'atelier :

- Nous devons organiser des campagnes plus efficaces en termes de sensibilisation.
- L'application de la loi doit être renforcée et accompagnée de peines efficaces.
- Il est nécessaire de reconnaître la pauvreté et le manque de durabilité des besoins du ménage comme problème principal à résoudre pour combattre l'exploitation sexuelle et l'engagement dans des activités illicites.
- Il faudrait davantage partager les expériences et les leçons tirées, en particulier au niveau régional.
- Les gouvernements doivent s'engager davantage pour trouver des solutions à ces problèmes.

Actions contre le travail des enfants dans l'agriculture

Atelier technique sur la prise de conscience et les engagements politiques

Président :
Mme Eve Crowley, FAO

Experts :
M. Felix Blay Kenyah, ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture, Ghana
Mme Sue Longley, Union internationale des travailleurs de l'alimentation de l'agriculture de l'hôtellerie restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)
M. Hellmut Hans Teja Förtsch, président de l'Association des employeurs agricoles, Namibie

Rapporteurs :
Mme Paola Termine, OIT
M. Jordy van Honk, ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité alimentaire des Pays-Bas

L'agriculture est le secteur qui compte le nombre de travailleurs le plus élevé. L'atelier a analysé la portée et la nature du travail des enfants depuis les plantations industrielles jusqu'aux exploitations familiales, depuis la pêche jusqu'à la sylviculture ; il a abordé certains des problèmes actuels et des opportunités particulières pour éliminer le travail des enfants de l'agriculture.

Mme Eve Crowley, directrice adjointe de la Division sur la Parité, l'Équité et l'Emploi rural de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a donné un aperçu général de la prévalence du travail des enfants dans l'agriculture, la pêche et l'élevage, et des défis particuliers que posent des sous-secteurs liés à la lutte contre le travail des enfants, étant donné la prédominance de la pauvreté des zones rurales. Elle a également présenté le rôle de la FAO dans la lutte contre le travail des enfants, a proposé des solutions pour s'attaquer au problème du travail des enfants dans l'agriculture et a souligné l'importance de partenariats pour traiter la complexité et l'étendue du problème.

Mme Crowley a déclaré que « la pauvreté et le travail des enfants sont dans un même cercle vicieux et se renforcent mutuellement ». Dans les zones rurales, il est indispensable de lutter contre la pauvreté et la faim pour combattre le travail des enfants. La plus grande partie du travail des enfants se déroule dans l'agriculture, et le plus souvent dans des exploitations d'agriculture de subsistance de type familial, à petite échelle. Les emplois agricoles sont informels, dangereux, non rémunérés, invisibles et souvent peu accessibles aux syndicats. Le travail des enfants dans l'agriculture n'est pas homogène ; les problèmes ne sont pas les mêmes dans les fermes, les pêcheries, l'aquaculture et l'élevage. Les principales causes de travail des enfants dans l'agriculture sont les suivantes : pauvreté, peu d'alternatives comme moyens de subsistance, systèmes éducatifs inadéquats, saisonnalité du travail, styles de vie migratoires, pratiques culturelles, peu de sensibilisation, manque de politiques nationales adaptées, législation du travail inadaptée ou non appliquée, capacités médiocres d'inspection et d'application de la législation du travail et peu de voies pour une assistance ou un recours juridique.

Mme Crowley a terminé par quelques recommandations pour lutter contre le travail des enfants dans l'agriculture, à savoir : encourager la coopération et obtenir une cohérence politique en cherchant à trouver des réponses intégrées des Nations Unies et un

engagement/une cohérence intersectorielle dans les plans d'action nationaux, la formulation des politiques et leur application ; améliorer la sensibilisation et intégrer les problèmes de travail des enfants dans les politiques et programmes de développement rural et agricole ; encourager des activités opérationnelles visant à améliorer les moyens de subsistance en renforçant les programmes qui permettent de les diversifier, les techniques permettant d'économiser de la main-d'œuvre, et la formation pour améliorer la santé et la sécurité ; encourager les opportunités pour un emploi décent des jeunes en zone rurale via l'acquisition de compétences entrepreneuriales et les organisations de jeunes en zone rurale ; encourager les activités opérationnelles par une évaluation informée du risque, l'identification de substituts pour les substances, les technologies et les pratiques dangereuses et développer des programmes scolaires mieux adaptés et encourager des formations professionnelles et des apprentissages d'aptitudes utiles pour la vie quotidienne alternatifs.

M. Felix Blay Kenyah du ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture du Ghana a axé sa présentation sur les expériences et les défis du ministère dans la mise en œuvre de programmes de prévention du travail des enfants au Ghana. Dans le cadre du projet IPEC de 2003, le ministère de l'Emploi et du Bien-être social a invité un représentant du ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture à siéger au Comité directeur national sur le travail des enfants. Le ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture est donc impliqué dans des questions de travail des enfants et est membre du Groupe de travail technique sur le Programme national pour l'abolition des pires formes du travail des enfants dans le secteur du cacao. De plus, des administrateurs pour la lutte contre le travail des enfants ont été nommés et formés au niveau régional et du district. Les principaux défis qu'il reste à relever sont d'accepter le problème du travail des enfants dans le cadre du mandat du ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture et de mobiliser des ressources.



Mme Sue Longley, de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation de l'agriculture de l'hôtellerie restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) a axé sa présentation sur les mesures prises par les syndicats pour éliminer le travail des enfants dans l'agriculture et des suggestions pour rendre les politiques cohérentes avec une agriculture durable, la sécurité alimentaire et l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture. L'UITA représente

377 syndicats affiliés dans 122 pays et fait partie de la Confédération syndicale internationale. Les actions spécifiques des syndicats pour lutter contre le travail des enfants sont les suivantes : engagements explicites dans les accords de négociation collective (par ex, en Ouganda dans le secteur du thé) ; sensibilisation et mobilisation de la communauté ; organisation des travailleurs indépendants (par ex. Syndicat des travailleurs de l'agriculture au Ghana) ; organisation des petits exploitants (par ex. Confédération nationale des travailleurs agricoles au Brésil) ; promotion de la sécurité et de la santé au travail et organisation ou fourniture de services aux travailleurs migrants dans l'agriculture. Parmi les actions spécifiques de l'UITA, on peut citer : accords-cadres internationaux (Chiquita, par exemple) ; implication des sociétés transnationales dans la transformation des aliments ; Fondation pour l'élimination du travail des enfants dans le secteur du tabac et l'International Cocoa Initiative et la participation dans le Partenariat international de coopération sur le travail des enfants et l'agriculture (dont les membres sont, entre autres, l'OIT, le FIDA, la FIPA, la FAO, l'IFPRI/CGIAR et l'UITA). Mme Longley a insisté sur le fait que

l'UITA fait appel à une nouvelle approche de l'agriculture qui met l'accent sur le droit à la nourriture et à un travail décent, qui ne fait pas appel au travail des enfants mais plutôt à une main-d'œuvre compétente, formée et équitablement rémunérée, et qui est durable.

M. Hellmut Hans Teja Förtsch, président de l'Association des employeurs de l'agriculture de Namibie a présenté certains des problèmes rencontrés dans la lutte contre le travail des enfants dans l'agriculture en Namibie. La coordination et la coopération entre les ministères se font souvent au coup par coup, sont lentes et de bas niveau. En Namibie, la législation relative au travail des enfants est occultée dans diverses lois et réglementations. Peu de fonctionnaires (par ex. des instructeurs détachés, des policiers et des enseignants) qui s'occupent de la communauté rurale (fermes) sont informés du travail des enfants et sont en capacité de prendre des mesures ; d'autres problèmes tels que le VIH/SIDA sont plus au centre des intérêts et du soutien des donateurs. Les syndicats ne sont actifs que dans les lieux de travail formels (les villes et les exploitations commerciales) et la faible densité de la population ainsi que les distances entre les lieux de travail en Namibie sont un réel obstacle à l'approche.

Les problèmes varient également en fonction du type d'exploitation. Les exploitants commerciaux (en pleine propriété) sont confrontés à des pressions politiques et commerciales pour être en conformité avec la législation en général. Les exploitants dans l'agriculture de subsistance (communale) sont confrontés à d'autres problèmes, par exemple, ne sont pas inscrits en tant qu'organisations d'employeurs, ont des niveaux variables d'éducation et de fonctionnement et des méthodes traditionnelles d'exploitation qui dépendent du travail des enfants. D'autres problèmes découlent du fait que les travailleurs agricoles sont souvent illettrés ou ont un niveau d'éducation primaire, qu'ils vivent avec leurs familles et leurs collègues de manière assez isolée sur les exploitations de leurs employeurs et dépendent en grande mesure de l'infrastructure de leurs employeurs (notamment pour le transport ou les médicaments).

M. Förtsch a terminé en signalant qu'il existe quelques bonnes pratiques pour lutter contre le travail des enfants en Namibie, par exemple, la création du Namibia Agricultural Labour Forum (NALF), un organisme ouvert qui s'occupe aussi des exploitants dans l'agriculture de subsistance non inscrits. Depuis 2002, un salaire horaire minimum négocié a été mis en place qui est ouvert aux besoins de travail adaptés des exploitants dans l'agriculture de subsistance.

La discussion qui a suivi était axée sur les questions suivantes et a permis d'émettre les recommandations correspondantes :

1. Comment les ministères de l'Agriculture et du Travail peuvent-ils améliorer leur coordination pour accélérer la mise en place de mesures pour lutter contre le travail des enfants dans l'agriculture? Quelles actions concrètes peuvent envisager les gouvernements dans les deux années à venir pour s'introduire dans l'économie informelle et aider à abolir les pires formes de travail des enfants dans l'agriculture ?

- Il est nécessaire d'assurer une cohérence mondiale (aux niveaux national et international) et une action durable.
- Les efforts doivent être intersectoriels tant au niveau mondial qu'au niveau national.
- Il faut adopter une approche globale large qui cible les ménages pauvres en zone rurale (y compris des mesures telles que des transferts en espèces, des programmes d'emplois ruraux, le développement des infrastructures, la cantine scolaire, des

incitations pour les enseignants des zones rurales, des services d'extension innovants et des approches décentralisées). L'école pratique d'agriculture et d'apprentissage pour jeunes agriculteurs est une réussite et pourrait être généralisée.

- Il est indispensable de créer un modèle durable pour l'agriculture qui intègre l'élimination du travail des enfants. Les emplois verts sont l'occasion de rendre l'agriculture plus dynamique et de la faire progresser. Il existe un certain nombre d'outils et de directives pour travailler, notamment un code de bonne conduite pour une pêche responsable, des cadres de bonnes pratiques agricoles et des directives facultatives pour le droit à l'alimentation.
- Le partenariat visant à éliminer le travail des enfants dans l'agriculture devra inclure un éventail plus étendu de parties prenantes dans l'agriculture (notamment la Banque mondiale, des donateurs, des organisations de producteurs, des organisations d'employeurs) s'il veut réussir en l'espace de six années.
- Il nous faudra peut-être commencer à envisager l'après 2016 pour lutter contre le travail des enfants de manière plus générale, et non plus uniquement dans ses pires formes. Il s'agit d'un processus de longue durée qui prendra du temps.

2. Quelle est la manière la plus efficace de mobiliser les partenaires sociaux, les coopératives et les autres institutions rurales, y compris les associations d'exploitants et de travailleurs, pour l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture ? Comment améliorer l'approche des partenaires sociaux dans l'agriculture à petite échelle, la pêche et la sylviculture ?

- Il faut pouvoir compter sur un grand éventail de parties prenantes, notamment les ministères de la Santé, des organisations d'exploitants, des congrégations religieuses et des entreprises.
- Dans les zones rurales, les définitions du travail des enfants ne sont pas bien comprises. La société dans son ensemble a besoin de comprendre les coûts à long terme du travail des enfants.

3. De quelle manière la législation du travail et les normes fondamentales du travail peuvent-elles être appliquées à l'agriculture, en particulier dans les entreprises informelles et à petite échelle ?

- Le simple fait de formaliser l'économie informelle ne suffira pas à nous faire atteindre notre objectif dans 6 ans. Le processus est trop lent et le nombre d'enfants travailleurs dans l'économie informelle est trop grand.
- Il faut s'intéresser au travail des enfants dans le secteur agricole dans les pays développés tels que les États-Unis, selon le rapport publié par Human Rights Watch.

4. Comment les gouvernements des pays en développement et les donateurs peuvent-ils participer au mieux pour aider à abolir les pires formes de travail des enfants dans l'agriculture ? Les efforts doivent-ils être concentrés sur une meilleure gouvernance des chaînes mondiales de création de valeur ou sur la garantie de rendements corrects pour les petits exploitants en général ?

- Les ressources doivent être attribuées proportionnellement à la gravité du problème. Pendant de nombreuses années, l'agriculture a souffert d'un sous-investissement (de la part des donateurs, des pays et des fonds internationaux), ce qui a contribué à augmenter la pauvreté et le travail des enfants dans les zones rurales. L'investissement dans l'agriculture en vue d'augmenter sa productivité et sa durabilité est la première étape pour éliminer le travail des enfants dans l'agriculture.
- L'agriculture est un secteur varié. Elle inclut tant un travail informel qu'un travail mieux organisé lié à des chaînes mondiales de création de valeur. Le travail des enfants se concentre dans des exploitations petites, informelles à fort coefficient de main-d'œuvre (la mécanisation et les techniques permettant d'économiser de la main d'œuvre aident à le diminuer). Cependant, il faut tenir compte de l'importance des chaînes de création de valeur en tant que sous-secteurs où il est possible d'éliminer rapidement le travail des enfants.
- L'agriculture peut faire partie de la solution pour de grands problèmes mondiaux tels que le changement climatique, la pénurie d'eau et la sécurité alimentaire. Le travail des enfants doit être intégré dans ces discussions.
- Le succès de la lutte contre le travail des enfants est plus flagrant dans les industries secondaires (transformation des aliments) que dans les industries primaires (production d'aliments).
- Le secteur privé joue un rôle déterminant pour stimuler les fournisseurs agricoles afin d'accroître la durabilité en général et d'éliminer le travail des enfants en particulier. L'exemple de la chaîne de création de valeur dans le cacao est prometteur et digne d'être suivi.
- Les politiques de responsabilité sociale d'entreprise et les codes de bonne conduite peuvent participer à l'abolition des pires formes de travail des enfants dans l'agriculture.

Action contre le travail dangereux des enfants

Atelier technique sur la prise de conscience et les engagements politiques

Président :

S. E. Khandaker Mosharraf Hossain, ministre du Travail et de l'Emploi, Bangladesh

Experts :

Dr Yuka Ujita, spécialiste HST, SafeWork, OIT

M. Paul Huijzendveld, ancien directeur, Inspection du travail des Pays-Bas et ancien secrétaire général, Association internationale de l'inspection du travail (AIIT)

M. Peter Dorman, professeur d'Économie, Evergreen State College, Washington

Rapporteur :

Susan Gunn, OIT

M. le ministre Khandaker Mosharraf Hossain du gouvernement du Bangladesh a ouvert la séance en expliquant que les enfants sont encore et toujours exposés à des conditions de travail très dangereuses dans les secteurs de la construction, de l'extraction minière, du travail des métaux et du bois et des services de divers types, notamment le travail domestique. Il a souligné que Bangladesh a mis en place une série de mesures politiques pour identifier et lutter contre le travail des enfants, démontrant que même lorsqu'on est confronté à des défis économiques, il est possible de progresser dans l'élimination du travail dangereux des enfants.

Mme Ujita a commencé sa présentation par une clarification de la portée de la discussion et en donnant la définition du travail dangereux des enfants selon les conventions de l'OIT. Elle a souligné l'importance de prioriser l'élimination du travail dangereux des enfants de moins de 15 ans et d'offrir un travail décent aux jeunes. Elle a ensuite expliqué que les enfants travailleurs sont particulièrement vulnérables aux risques liés à la sécurité et à la santé du fait qu'ils sont dans un état de développement physique et mental rapide. En faisant référence à des résultats importants issus des nouvelles estimations mondiales sur le travail des enfants, Mme Ujita a terminé sa présentation en montrant les types de mesures qu'il est possible de prendre et certains des outils qui ont déjà été testés et qui sont disponibles. On peut citer la réalisation d'exercices de recensement, la création d'un mécanisme de suivi et la création de programmes assortis de délais. Dans la session de questions et de réponses qui a suivi, Mme Ujita a souligné l'implication des communautés comme approche efficace pour les enfants travailleurs domestiques.

M. Paul Huijzendveld a affirmé l'importance d'une inspection du travail robuste pour pouvoir identifier et traiter le travail des enfants. En termes de solutions, il a signalé des stratégies pratiques pour éliminer le travail des enfants, notamment :

- Où et comment trouver les pires formes de travail des enfants ;
- Les éléments d'un bon plan d'action ;
- Le rôle de l'inspection du travail et du suivi du travail des enfants par la communauté ;
- Les éléments nécessaires pour un projet pratique et réaliste d'élimination du travail des enfants.

M. Peter Dorman a abordé le manque de connaissances quant au travail dangereux des enfants. Il a noté que certains risques sont liés à la tâche (et aussi à l'âge, aux circonstances du ménage, etc.). Les études peuvent sous-estimer l'impact du travail sur la santé des enfants en raison d'effets de sélection tels que « l'effet du travailleur en bonne santé » (les enfants travailleurs semblent en meilleure santé que leurs camarades qui ne travaillent pas, car les familles ont sélectionné les enfants les plus robustes pour aller au travail) et du fait que les effets ne peuvent devenir apparents que bien des années après. Les mesures sont aussi entravées en raison du coût de production de résultats cliniques. La recherche se poursuit, mais la plupart des études se limitent à identifier les risques dans un environnement particulier. Peu nombreuses sont celles qui peuvent démontrer un lien entre l'exposition à ce risque et des conséquences particulières pour la santé. M. Dorman recommande que les risques du travail des enfants soient mesurés par rapport à ceux des adultes ; il ajoute que d'autres études sur la sécurité et la santé au travail sont nécessaires dans des contextes de pays en voie de développement.



Il a ajouté que du point de vue de l'action, on peut supposer que toute tâche qui présente un danger pour les adultes est encore plus dangereuse pour les enfants et que les enfants travailleurs courent un risque plus élevé que les travailleurs adultes d'être blessés.

M. Dorman a conclu en indiquant que le secteur le plus dangereux est l'extraction minière, l'agriculture et la construction se disputant la deuxième place. Les industries où l'exposition à des neurotoxines (en particulier le plomb) est possible sont prioritaires en raison des effets dévastateurs sur le développement. Enfin, les impacts psychosociaux sont souvent graves, surtout du fait qu'ils ont tendance à être invisibles et passent donc souvent inaperçus.

Le dialogue social en tant qu'outil pour lutter contre le travail des enfants

Atelier technique sur l'action tripartite

Président :

Mme Agnes Jongerius, Confédération syndicale des Pays-Bas FNV

Experts :

M. Deniz Zubeyde Çelebioglu, Confédération turque des associations d'employeurs

M. Leonardo Soares de Oliveira, ministère du Travail et de l'Emploi, Brésil

M. Simon Steyne, OIT

Rapporteurs :

Mme. Akky de Kort, OIT

M. Henk van der Stelt, MSZW



Mme Agnes Jongerius a souligné le fait que le dialogue social est à l'ordre du jour du programme par pays de promotion du travail décent et a présenté une nouvelle publication de la FNV : « Laissez les parents gagner leur vie et les enfants apprendre ». Elle a expliqué qu'il y a une pénurie de travail décent pour les adultes, ce qui donne à la lutte contre le travail des enfants toute son importance. Elle a donné des exemples de l'implication des syndicats pour lutter

contre les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement, dans le dialogue social pour la négociation collective et dans les accords mondiaux qui doivent inclure des stratégies de lutte contre le travail des enfants. Un autre exemple consiste à améliorer les conditions de travail dans le secteur de l'habillement qui s'est soldé par un code de bonne conduite qui intègre le travail des enfants. Au moment de conclure son introduction, Mme Jongerius a déclaré que « La lutte contre le travail des enfants exige une approche plurisectorielle ».

M. Deniz Zubeyde Çelebioglu a affirmé que « l'étape la plus importante dans la lutte contre le travail des enfants est l'engagement pris pour l'éliminer et l'implication d'autres via le dialogue social ». En Turquie, les employeurs ont participé à cet effort dès le début et ont réalisé des campagnes de sensibilisation, contribué au programme assorti de délais et créé un centre pour les enfants dans une région où de nombreux migrants finissent par s'engager dans le travail des enfants. Les statistiques en Turquie montrent une diminution du travail des enfants, surtout dans l'agriculture. Il a terminé en soulignant que l'appropriation et le dialogue social sont essentiels pour lutter contre le travail des enfants dans l'économie informelle et qu'ils fonctionnent bien en Turquie.

M. Leonardo Soares de Oliveira a affirmé que la mobilisation sociale autour des problèmes de travail des enfants est forte au Brésil et qu'on observe une appropriation de ces problèmes. Plusieurs commissions ont été créées dans des régions du pays et ont contribué au développement et à la surveillance du Plan d'action national, à la création de la liste des travaux dangereux et à la vérification de la législation du pays en conformité avec les conventions n° 138 et 182 de l'OIT. L'économie informelle est également couverte par plusieurs confédérations qui ont toutes des sous-comités qui s'occupent des problèmes cités. Tous les sous-comités sont tripartites et plurisectoriels. Le Brésil joue

également un rôle dans la coopération Sud-Sud qui concerne quelques pays africains qui cet élément fait partie du Plan d'action national.

M. Simon Steyne de l'IPEC a déclaré que le dialogue social est possible dans la lutte contre le travail des enfants et en a donné des exemples. Il a également souligné les points essentiels suivants : La responsabilité sociale d'entreprise est très importante dans le débat sur le travail des enfants. Le travail des enfants sévit principalement dans l'économie informelle et les ménages. Le travail des enfants est plus courant dans l'économie informelle en l'absence d'un dialogue social organisé et constructif. La primauté du droit est capitale, mais peu appliquée dans de nombreux pays. Les PPTD restent la meilleure stratégie, lorsqu'ils sont bien coordonnés. Il existe plusieurs points de départ intéressants qui gagneraient à être approfondis, notamment l'approche régionale intégrée et les zones exemptes de travail des enfants.

Plusieurs questions ont été posées lors de la discussion qui a suivi.

En ce qui concerne la traite, un participant a demandé les mesures à prendre face à des actions criminelles, étant donné que le dialogue social ne peut plus résoudre ce problème. La réponse a formulé que le travail forcé, la traite, la prostitution et les activités illicites sont déjà généralement des actes criminels et que le dialogue social est nécessaire pour s'assurer que les adultes coupables sont poursuivis et que les enfants exploités sont réhabilités. Il a également été question de savoir s'il fallait insister davantage sur l'exploitation minière, l'une des pires formes de travail des enfants. Quelqu'un a répondu que l'exploitation minière est reconnue comme l'une des pires formes de travail des enfants et que des accords sont signés avec les sociétés d'exploitation minière sur le travail des enfants. M. Çelebioglu a formulé une dernière déclaration : « Mettez en place des activités communes de lutte contre le travail des enfants et les gouvernements vous soutiendront ! »

Conclusions de l'atelier :

- Le dialogue social est très important pour intégrer le travail des enfants et les PPTD dans le calendrier des différents pays ;
- Lorsque le dialogue social est utilisé de manière constructive, par exemple au Brésil et en Turquie, l'engagement du gouvernement est plus fort et plus favorable ;
- L'implication du secteur privé est très importante, par exemple via la responsabilité sociale des entreprises et des initiatives telles que la Fondation pour l'éradication du travail des enfants dans la culture du tabac ;
- Une approche avec de multiples partenaires est nécessaire pour toucher aussi le secteur informel dans lequel se déroule la plus grande partie du travail des enfants ;
- Le travail des enfants et des actes criminels tels que le travail forcé, la traite, la prostitution et les activités illicites doivent être abordés avec beaucoup de précautions. Les enfants impliqués doivent être protégés, sauvés et correctement réhabilités dans le cadre des droits de l'homme. Les adultes coupables doivent être poursuivis.

Législation du travail, inspection du travail et responsabilité sociale d'entreprise

Atelier technique sur l'action tripartite

Président :

M. le secrétaire d'État José Ciaravino,
ministère du Travail et de la Sécurité sociale, Argentine

Expert :

Mme Cecilia Brighi de la Confédération italienne des syndicats (CISL), Italie

Rapporteurs :

Mme Iselin L. Danbolt, OIT
Mme Ghislaine Widera, MSZW

L'atelier était axé sur cinq questions qui étaient au centre de la discussion :

- 1) Dans le développement de la législation et des politiques publiques, de quelle manière la consultation tripartite contribue-t-elle à l'efficacité des lois et à la lutte contre les pires formes de travail des enfants ?
- 2) De quelle manière l'inspection nationale du travail peut-elle être améliorée en vue d'atteindre un grand nombre d'enfants touchés par les pires formes de travail des enfants au sein de l'économie informelle ?
- 3) Comment les entreprises et les services publics peuvent-ils travailler ensemble pour encourager la mise en conformité avec la législation du travail et proposer des services de réhabilitation pour les anciens enfants travailleurs ?
- 4) De quelle manière la création de codes de bonne conduite spécifiques à un secteur peut-elle contribuer à l'élimination du travail des enfants, et quelles sont les possibilités pour la régulation et l'application de ces codes ?
- 5) Comment les codes de bonne conduite interdisant le recours au travail des enfants peuvent-ils être mis en œuvre dans le meilleur intérêt des enfants ?

Après l'ouverture de l'atelier par le président, M. le secrétaire d'État argentin José Ciaravino, Mme Brighi de la CISL a commencé sa présentation. Elle a déclaré que les directives préparées pour l'atelier étaient intéressantes, mais qu'il convenait de noter que les rôles des partenaires sociaux devaient aller au-delà de simples consultations. Elle a indiqué qu'elle était d'accord sur le fait qu'un plan d'action conjoint des partenaires sociaux sur l'inspection du travail et la responsabilité sociale d'entreprise était nécessaire, étant donné que la législation du travail est généralement débattue et définie au sein du parlement. Elle a également signalé que les travailleurs (et les groupes de travailleurs) doivent être impliqués et présents dans ces processus, même si dans de nombreux pays la liberté d'association n'existe pas. Les travailleurs de certains secteurs capitaux dans la lutte contre le travail des enfants (notamment le travail domestique et l'agriculture) sont exclus du dialogue social, du fait de la nature informelle ou occulte du travail dans ces secteurs. Elle a déclaré qu'il faudrait développer des plans d'action spécifiques pour chaque secteur où sont présents les acteurs institutionnels correspondants. Dans son pays natal, l'Italie, cela serait particulièrement opportun pour le travail des enfants migrants.

Dans sa présentation, Mme Brighi a aussi indiqué comment traiter et punir les contrevenants à la législation sur le travail. Elle a signifié que formation et soutien à l'intention des inspecteurs sont nécessaires pour lutter contre le travail des enfants. Il faut mettre en place une relation ouverte et de bonne qualité entre les écoles et les inspections afin de créer un système pour la réintégration des enfants. Les inspections doivent être aussi des acteurs indépendants et neutres. Pour que cela se produise, Mme Brighi a signalé qu'il fallait modifier les rôles des inspections dans leur culture organisationnelle, renforcer les liens entre les organisations de travailleurs et d'employeurs et trouver un financement adéquat. Il faut modifier les budgets nationaux à ces fins. Dans le cas du travail migrant, des facteurs tels que des langues ou des cultures différentes doivent être intégrés pour renforcer les inspections. Les autorités locales doivent être incluses à tous les niveaux et il faut créer une stratégie commune pour lutter contre le travail des enfants.



Pour répondre à la question concernant le rôle de la RSE, Mme Brighi a déclaré qu'elle pensait qu'il fallait distinguer la philanthropie de la RSE. La RSE, a-t-elle expliqué, est une forme d'autorégulation d'entreprise intégrée dans un modèle d'entreprise, qui permet aux communautés des entreprises multinationales de traiter des problèmes dans toutes les chaînes d'approvisionnement et de punir les contrevenants. Elle estime qu'une coopération Nord-Sud est indispensable pour atteindre les principes fondamentaux de la RSE, mais que l'implication de la RSE chinoise en Afrique n'était peut-être pas le meilleur exemple d'une telle coopération. Elle a terminé sa présentation en indiquant que les entreprises multinationales peuvent s'attaquer à l'origine du travail des enfants et en même temps trouver de nouvelles dimensions de compétition internationale. Pour cette lutte, les travailleurs et les organisations de travailleurs sont des partenaires importants. Il existe des outils gouvernementaux qui peuvent être utilisés, par exemple la Déclaration de principes sur les entreprises multinationales,³ mais certains gouvernements élèvent des barrières à la mise en place de ces principes.

Le président, M. Ciaravino a répondu à certaines remarques de Mme Brighi et a accordé qu'il existe effectivement un grand nombre d'inégalités dans l'accès aux structures tripartites par les pays. Au moment de rédiger une loi, il est particulièrement important de souligner les rôles des partenaires sociaux. Il a également souligné l'importance de pouvoir compter sur de véritables représentants des organes tripartites pour garantir que tous les groupes honorent leurs promesses et s'engagent réellement dans la lutte contre le travail des enfants et la réalisation du travail décent. Il faut s'assurer que la législation peut être appliquée et réalisée et que l'inspection du travail est le seul mécanisme réel pour le faire. Il a aussi expliqué que de nombreuses entreprises ne souhaitent pas employer des enfants travailleurs, mais qu'il peut s'avérer difficile d'identifier les instances de travail des enfants, étant donné qu'il faut examiner la totalité de la chaîne d'approvisionnement.

M. Ciaravino a ajouté que le gouvernement argentin a lancé une nouvelle initiative pour diminuer et éliminer le travail des enfants. En donnant 50 USD par enfant à chaque famille, elle vise à garantir des soins de santé adéquats et la fréquentation scolaire. Une

³ Voir : Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, adoptée par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail lors de sa 204^e session (Genève, novembre 1997), telle qu'amendée lors de sa 279^e session (Genève, novembre 2000).

commission nationale sur le travail des enfants a été créée en Argentine. M. Ciaravino a conclu en disant qu'il est particulièrement important de travailler sur le cadre légal et les aspects juridiques de la lutte contre le travail des enfants.

Un participant de Mongolie a pris la parole pour partager ses avis et ses questions avec les participants et les experts. Il a expliqué que dans son pays, l'inspection du travail fait partie du gouvernement et qu'on dénombre plus de 60 000 entreprises enregistrées, mais seulement 43 inspecteurs du travail. Il a réclamé des outils et des directives pour contrôler et surveiller le travail des enfants en Mongolie.

Un participant de la campagne Luttez contre le travail des enfants a demandé aux participants de garder à l'esprit que de nombreux pays manquent des cadres nécessaires pour lutter contre le travail des enfants dans l'agriculture et le travail domestique, étant donné que ces deux secteurs sont souvent exclus des définitions des pires formes de travail des enfants. Il a aussi souligné qu'il est important pour les inspecteurs scolaires et du travail de coopérer et qu'on a déjà vu de tels partenariats exister. Ce type de coordination a aussi vu le jour via des groupes communautaires.

Mme Brighi a répondu qu'en Italie, il existe de nombreux partenariats de ce type (entre syndicats, organes de sécurité sociale, écoles, etc.). Un recensement a été fait, dont les informations ont été partagées. Elle a aussi expliqué certains des principaux facteurs et différences entre le nord et le sud de l'Italie, étant donné qu'ils ont des répercussions sur le travail des enfants. Étant donné que les petites et moyennes entreprises (PME) font partie des flux d'investissements directs étrangers (surtout dans le domaine de la mode), le gouvernement régional de Toscane a signé un partenariat pour créer d'autres liens avec le district de Tirupur en Inde pour aider à lutter contre le travail des enfants. L'inspection du travail, les PME, les travailleurs et les employeurs étaient tous partenaires dans cette lutte.

Un participant du ministère kenyan du Travail a déclaré que le résultat le plus important de cette conférence (et donc de cet atelier) était la Feuille de route. Il a cependant émis des craintes sur la capacité à mettre en œuvre et à appliquer les conclusions de la Feuille de route. Il était aussi curieux de connaître le coût et les implications de la Feuille de route, étant donné que la plupart des ministères du Travail ne disposent pas de fonds suffisants. En ce qui concerne les points auparavant abordés dans les ateliers, il a exprimé que parfois les inspections du travail pouvaient être inefficaces. Il a posé des questions sur le rôle du financement de la coopération technique par l'OIT. Il a dit qu'il ne savait pas quelles mesures étaient les mieux indiquées parmi augmenter les impôts et introduire plus d'inspecteurs du travail.

M. Ben Smith de l'IPEC a répondu à la campagne Luttez contre le travail des enfants que lors de la ratification de la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, les pays doivent dresser une liste des travaux dangereux (en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs). Il s'agit toutefois d'un secteur compliqué, étant donné que l'agriculture n'est souvent pas classée dans les pires formes de travail des enfants, par contre c'est le cas de nombreuses tâches et conditions du travail souvent



associées à ce secteur, par exemple des journées de travail longues, des pesticides toxiques, les dangers de la sécurité et de la santé au travail, les charges lourdes, etc.

M. Smith a aussi indiqué que le Brésil et le Salvador avaient fait des efforts avec l'aide des syndicats, pour appliquer la législation sur le travail, en particulier dans les secteurs de la canne à sucre et des agrumes, et qu'il y avait eu des améliorations. Il a expliqué cela par le fait que ces mesures allaient au-delà de l'application et tissaient des liens puissants avec les écoles. La Bolsa Familia est un très bon exemple : il s'agit de l'association sucrière au Salvador qui est impliquée dans des systèmes de surveillance du travail des enfants. Au participant kenyan, M. Smith a aussi expliqué que l'IPEC n'était pas la solution et que l'OIT n'était pas en position de fournir un soutien financier aux ministères des pays, mais que la formation et le renforcement des capacités sont une possibilité.

Un inspecteur du travail néerlandais a soulevé quelques points qui lui semblaient particulièrement importants pour lutter contre le travail des enfants. Il est nécessaire de mettre en place une surveillance et un recensement des cas de travail des enfants, en définissant des priorités en termes d'application de la loi. À ces fins, la coopération entre les ONG, les travailleurs et les employeurs est particulièrement importante. Les lacunes dans les lois et la législation doivent être analysées et les enfants retirés du travail doivent être suivis, comme le démontre l'étude de cas du Pakistan. Le service d'assistance de l'OIT a également été cité comme le service auquel les participants (et autres) peuvent adresser leurs questions.

Une participante du ministère libanais des Affaires sociales a demandé comment il est possible d'obliger les gouvernements et le parlement à consulter les travailleurs et la société civile lors de la rédaction et l'adoption d'une législation. Elle a également demandé si les inspecteurs du travail (et leur travail) étaient respectés dans la « communauté » et s'ils étaient formés sur le travail des enfants. Elle a souligné l'importance des codes de bonne conduite (pour les fonctionnaires, etc.) étant donné que ces codes dénotent un engagement. Elle a aussi indiqué qu'il était particulièrement important de parler aux enfants plutôt que de parler en leur nom.

Un inspecteur du travail namibien a expliqué aux participants que le dialogue social se produit avant que les lois ne soient adoptées par le parlement, pendant leur rédaction. Il a aussi demandé ce que faisaient les employeurs pour garantir une autorégulation étant donné que le travail des enfants signifie des emplois. Les inspecteurs du travail doivent rompre cette relation de travail dans les cas de travail des enfants. Les partenaires sociaux doivent aussi être en mesure de dresser des rapports à l'inspection du travail.

Un participant jordanien était d'avis que la législation du travail n'est pas suffisante et que d'autres incitations sont nécessaires pour garantir le travail décent. Étant donné que la Jordanie a signé le partenariat Travailler mieux (partenariat qui lie l'OIT et la Banque mondiale), ces principes doivent être appliqués par toutes les entreprises.

Un participant du ministère éthiopien du Travail a souligné qu'un grand nombre de discussions lors de la conférence et de l'atelier ont concerné le secteur formel, mais l'économie informelle est peut-être le « secteur » le plus important et le plus difficile à réguler. Il a indiqué que les étapes nécessaires pour lutter contre le travail des enfants, quel que soit le projet, incluent une approche intégrée d'identification, de retrait, de réhabilitation et de réintégration des enfants. Les inspections du travail ne peuvent à elles seules identifier les enfants travailleurs, mais doivent travailler avec la communauté et ses structures. Il a également indiqué au groupe que dans le passé parfois les employeurs essayaient « d'occulter » les enfants. De plus, de nombreux enfants qui ont été retirés du

travail souhaitent y retourner du fait de la rémunération (même faible) qu'ils reçoivent. Il est donc indispensable de sensibiliser le public et de mobiliser les efforts.

Une participante, employeuse du Honduras, a exprimé son accord avec des participants antérieurs sur le fait que la conférence et l'atelier doivent se concentrer sur l'économie informelle. Elle a aussi indiqué qu'il faut prendre en compte les différents types d'inspecteurs (et d'inspections) notamment les inspections du travail, sociales, et de l'éducation. De plus, elle a suggéré de faire dresser par les partenaires sociaux une liste des travaux les plus dangereux et des pires formes du travail des enfants pour garantir l'accord sur ce point. Au Honduras, les différentes inspections ont identifié des cas d'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales et ont garanti que ces « entreprises privées à but lucratif » ont toutes été fermées. Elle a aussi souligné que la RSE n'est pas un phénomène homogène et que pour mettre fin au travail des enfants il faut envisager tant la prévention que la mise en œuvre. Les systèmes parallèles doivent être évités. En ce qui concerne les pires formes du travail des enfants, il est important de dialoguer avec le procureur général, le département/ministère de la Justice et de se concentrer sur la formation professionnelle.

M. Ciaravino a terminé l'atelier en concluant qu'une inspection du travail efficace doit travailler avec le reste de la société pour garantir une coopération et une coordination en vue d'atteindre l'objectif d'abolir les pires formes de travail des enfants d'ici 2016.

Annexe 3 – Ordre du jour de la Conférence

Lundi 10 mai

08h00-09h00	Enregistrement
09h00-10h30	<p>Ouverture à haut niveau (session plénière : Théâtre World Forum)</p> <p>La session d'ouverture mettra en vedette des discours du président de la conférence, M. Donner (Ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, Pays-Bas), de M. Nitte Manjappa Adyanthaya (Vice-président représentant du groupe des travailleurs) et de M. Dagoberto Lima Godoy (Vice-président représentant du groupe des employeurs).</p> <p>L'OIT présentera le Rapport mondial de l'OIT sur le travail des enfants pour 2010. Ce rapport présente de nouvelles statistiques mondiales ainsi qu'une analyse des tendances du travail des enfants.</p> <p>Un rapport technique établi par Understanding Children's Work (UCW), un projet de recherche inter-agence de l'OIT, UNICEF et la Banque Mondiale, sera présenté par M. Arup Banerji (Banque Mondiale), Mme Susan Bissell (UNICEF), Mme Constance Thomas (OIT) et M. Furio Rosati (UCW).</p> <p>La conférence est animée par Mme Zohreh Tabatabai, directrice générale de Quince Partners et ancienne directrice de la communication de l'OIT.</p>
10h30-11h00	Pause café (Foyer Théâtre World Forum)
11h00-12h30	<p>Ouverture à haut niveau, suite (session plénière : Théâtre World Forum)</p> <p>Cette session proposera des discours à haut niveau ainsi qu'un débat à haut niveau pour discuter de l'objectif de 2016 ainsi que des défis et des solutions suggérées pour l'atteindre, dans la perspective des cinq fenêtres thématiques de la conférence.</p> <p>Les intervenants seront :</p> <p>Mme Marcia Helena Carvalho Lopes (Ministre du Développement social et de la Lutte contre la Faim, Brésil) ;</p> <p>M. Diakaria Diaw (Ministre des Services publics, du Travail et des Organisations professionnelles, Sénégal) ;</p> <p>M. Shri A.C. Pandey (Co-secrétaire, Ministère du Travail et de l'Emploi, Inde).</p> <p>Les participants à la réunion-débat sont :</p> <p>M. Saad Y. Houry (UNICEF) ;</p> <p>M. Kailash Satyarthi (Global March) ;</p> <p>M. Olav Seim (UNESCO).</p>
12h30-14h00	Pause déjeuner (Hall d'entrée)

<p>14h00-14h45</p>	<p>Intégration de politique (session semi-plénière : Amazon)</p> <p>Le travail des enfants est bien trop souvent analysé et traité isolément. Et pourtant, le problème est profondément lié à des questions sociales et des indicateurs clés de bien-être. S'ils sont bien harmonisés avec les politiques économiques et sociales en général, les efforts visant à abolir le travail des enfants peuvent contribuer de manière décisive à réduire la pauvreté et à améliorer la qualité de l'éducation et inversement. Cette session donnera l'occasion de discuter de la nécessité et des options d'une intégration de politique – à différents niveaux.</p> <p>Le groupe d'experts sera présidé par M. Nitte Manjappa Adyanthaya (Vice-président de la conférence).</p> <p>Les panélistes suivants donneront leurs points de vue :</p> <p>M. A.K. Khandker (Ministre de la Planification, Bangladesh) ; M. Gamini Lokuge (Ministre des relations sociales et de la promotion de la productivité, Sri Lanka)*; M. Jaap Doek (Professeur) ; M. Bob Prouty (Fast Track Initiative) ; M. Haji Muhammad Javes (représentant du groupe des employeurs).</p>	<p>Besoins en financement (session semi-plénière : Kilimanjaro)</p> <p>Le coût de vastes programmes nationaux visant à mettre fin pour de bon au travail des enfants (à ses pires formes) est élevé, mais abordable, étant donné les moyens de la plupart des pays et l'assistance fournie par la communauté internationale et des établissements financiers internationaux. Cette session portera sur les besoins en financement nécessaires pour mettre fin au travail des enfants (à ses pires formes), tout en gardant à l'esprit l'effet de la crise financière. Différentes approches seront débattues, par exemple les instruments financiers spéciaux pour combattre le travail des enfants et la contribution de transferts d'espèces.</p> <p>Le groupe d'experts sera présidé par M. Dagoberto Lima Godoy (Vice-président de la conférence).</p> <p>Les panélistes suivants donneront leurs points de vue :</p> <p>Mme Tugsjargal Gandi (Ministre de la Protection sociale et du Travail, Mongolie) ; M. Immanuel Ngatjizeko (Ministre du Travail et de la Protection sociale, Namibie) ; M. Peter Dorman (économiste) ; Un représentant du groupe des travailleurs.</p>
<p>14h45-16h00</p>	<p>Ateliers techniques parallèles autour de l'intégration de politique</p> <p>1. Emploi des jeunes et travail des enfants (Amazon)</p> <p>La session, présidée par M. Nath Bunroeun (Secrétaire d'Etat du Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, Cambodge), sera consacrée à l'incidence du travail des enfants sur le sort de l'emploi des jeunes. Parmi les sujets abordés, citons la transition école-travail. Dans cette session, M. Furio Rosati (UCW) fera un discours d'introduction. Après, M. Joel Miranda Villanueva (représentant du groupe des employeurs) et un représentant du groupe des travailleurs prendront la parole, ainsi qu'un représentant du Programme de l'OIT</p>	<p>Ateliers techniques parallèles autour des besoins en financement</p> <p>1. Financement novateur et reprise économique</p> <p>La session, présidée par Mme Alette van Leur (OIT), débattre de la possibilité de nouvelles approches créatives pour mobiliser des fonds servant à financer les efforts entrepris pour abolir le travail des enfants, en particulier par des acteurs non gouvernementaux. Des liens avec le financement novateur du développement dans les domaines de la santé et de l'éducation seront explorés. La session discutera également de l'incidence de chocs économiques et de catastrophes naturelles sur le travail des enfants et de la forme à donner aux initiatives</p>

	<p>pour l'Emploi des Jeunes.</p> <p>2. Education et travail des enfants (Mississippi) La session, présidée par M. Bram Ojik (Ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas), traitera du travail des enfants comme obstacle à l'accès à une Education pour Tous (EPT) et de la manière dont l'EPT peut contribuer à abolir le travail des enfants. Elle considérera des initiatives dans ce domaine et des plans pour augmenter proportionnellement l'emploi. Panélistes : M. Kamanda Bataringaya (Ministre d'Etat de l'Enseignement primaire, Ouganda) ; Mme Jo Boyden (Young Lives).</p> <p>3. Protection sociale et travail des enfants (Yangtze 1) La session, présidée par M. Antwi-Boasiako Sekyere (Ministre Délégué de l'Emploi et de la Protection sociale, Ghana), sera consacrée à l'efficacité de différents systèmes de protection sociale dans la lutte contre le travail des enfants, y compris les programmes de transfert d'espèces. Panélistes : M. Michael Cichon (OIT) ; Mme Rosilene Cristina Rocha (Secrétaire nationale à l'Assistance sociale, Brésil).</p> <p>4. Mondialisation, droits de l'homme et travail des enfants (Yangtze 2) La session, présidée par M. Bernard Wientjes (Président de la Confédération de l'Industrie et des Employeurs néerlandais), explorera l'interaction complexe entre l'expansion rapide du commerce international et des investissements et les tendances mondiales du travail des enfants, et discutera des manières d'exploiter le potentiel de la mondialisation dans l'abolition du travail des enfants. Panélistes : M. Abdoul Wahab Berthe (Ministre du Travail, Mali)* ; M. John Morrison (Cadre Ruggie).</p>	<p>politiques pour une reprise économique, de sorte qu'elles abordent également le problème du travail des enfants. Panélistes : Mme Nicole Brown (UNICEF) ; M. Frank Hagemann (OIT) ; Mme Wendy Cunningham (Banque Mondiale).</p>
16h00-16h30	Pause café (Foyer Théâtre World Forum)	

Conférence mondiale de La Haye sur le travail des enfants de 2010 – Vers un monde sans travail des enfants – Feuille de route vers 2016 – Compte-rendu de la Conférence

16h30-18h30	<p>Discussion du projet de Feuille de Route (session plénière : Théâtre World Forum)</p> <p>Dans cette session, M. Ad Melkert (Rapporteur pour la Feuille de Route vers 2016 et actuellement Représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU pour l'Iraq) présentera le projet de Feuille de Route vers 2016, le principal document bilan attendu de la Conférence mondiale sur le Travail des Enfants. Les vice-présidents de la conférence donneront une première réaction, après quoi tous les participants seront invités à partager leurs points de vue et commentaires sur le projet de Feuille de Route.</p>	
20h00-22h00	Dîner (Atlantic)	<p>Dîner de haut niveau (sur invitation seulement)</p> <p>Les intervenants seront :</p> <p>M. Frits Huffnagel, Conseiller général pour les Affaires internationales, Conseil Municipal, La Haye ;</p> <p>M. Piet Hein Donner, Ministre des Affaires sociales et de l'Emploi ;</p> <p>Mme Erlinda Hándal, Vice-ministre des Sciences et des Technologies, El Salvador ;</p> <p>M. Gilles de Robien, Ministre du Travail, France ;</p> <p>M. Ricardo Andrés Echeverri, Vice-ministre de la Protection du Travail, Colombie.</p>

Mardi 11 mai

9h00-10h00	<p>Focus sur l’Afrique (session plénière : Théâtre World Forum)</p> <p>Aucune autre région n’a des taux de travail des enfants aussi élevés que l’Afrique. Le travail des enfants en Afrique est exacerbé par les guerres, les troubles civils, la maladie et les problèmes de gouvernance. Cependant, la situation du travail des enfants dans la région est loin d’être homogène. Un petit nombre de pays a fait d’importants progrès. D’autres sont prêts à leur emboîter le pas. La conférence donnera dans cette session plénière l’occasion de partager les bonnes pratiques dont l’Afrique – mais aussi d’autres régions – peuvent profiter. Monsieur le Ministre Donner, M. Marc Atibu Saleh Mwekee (représentant du groupe des employeurs), un représentant du groupe des travailleurs, M. Membathisi Mphumzi Shepherd Mdladlana (Ministre du Travail, Afrique du Sud), M. Jamal Rhmani (Ministre de l’Emploi et de la Formation professionnelle, Maroc), M. Milton M. Mahanga (Vice-ministre du Travail, de l’Emploi et du Développement de la Jeunesse, Tanzanie) et Mme Wambui Njuguna (AUPPCAN)* contribueront à cette session plénière.</p>	
10h00-10h45	<p>Volonté politique (session semi-plénière : Amazon)</p> <p>Alors que l’attention apportée au travail des enfants et à son incidence préjudiciable a considérablement augmenté au cours des vingt dernières années, il est nécessaire désormais de lutter contre une « fatigue face au travail des enfants » et de veiller à ce que le problème reste un point prioritaire aux ordres du jour nationaux et un sujet important dans les débats internationaux sur le développement et le travail. Cette session donnera l’occasion de discuter de la manière de continuer à mobiliser la volonté politique pour combattre le travail des enfants, particulièrement à la lumière de l’impact social de la crise économique mondiale.</p> <p>Le groupe d’experts sera présidé par Mme Ursula von der Leyen (Ministre du Travail et des Affaires sociales, Allemagne).</p> <p>Les panélistes suivants donneront leurs points de vue :</p> <p>M. J. Kiyong’a Munyes (Ministre du Travail, Kenya) ;</p> <p>Mme Alma Lorena Cortés Aquilar (Ministre du Travail et des Relations sociales, Panama) ;</p> <p>Mme Marta Santos Pais (Représentante spéciale du Secrétaire Général à la Violence contre les Enfants) ;</p> <p>M. Aidan Mc Quade (Anti-Slavery International).</p>	<p>Action tripartite (session semi-plénière : Kilimanjaro)</p> <p>Agir contre le travail des enfants demande des alliances fortes basées sur le dialogue social. L’action industrielle et syndicale est la plus efficace si elle est réalisée en tandem et dès lors qu’elle atteint, au-delà des chaînes de valeur et d’approvisionnement, l’économie informelle. Dans cette session, les bonnes pratiques dans ce domaine seront présentées et des conseils seront donnés sur la manière d’adapter ces modèles à des contextes changeants.</p> <p>Le groupe d’experts sera présidé par M. Kari Tapiola (OIT).</p> <p>Le groupe d’experts sera constitué de Mme Eugenia Ganea (représentant du groupe des employeurs), un représentant du groupe des travailleurs, et représentants des fédérations syndicales internationales et des entreprises multinationales.</p>

10h45-11h15	Pause café (Foyer Théâtre World Forum)	
11h15-12h30	<p>Ateliers techniques parallèles autour de la volonté politique</p> <p>1. Action contre l'esclavage (Everest 1 et 2)</p> <p>La session, présidée par M. John Bande (Vice-ministre du Travail et de la Formation professionnelle, Malawi) discutera de la vulnérabilité des enfants face au travail forcé et en servitude, aux trafics et aux conflits armés, des manières spécifiques d'assister les enfants les plus difficiles à atteindre et des moyens disponibles pour aborder les causes profondes. M. Gary Craig (Professeur) et M. Joachim Theis (UNICEF) tiendront un discours introductif.</p> <p>2. Action contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et les activités illicites (Yangtze 1)</p> <p>La session, présidée par M. Tariq Iqbal Puri (Secrétaire du Ministère fédéral du Travail, de la Main d'œuvre et des Pakistanais de l'étranger, Pakistan) discutera de la vulnérabilité des enfants face à l'exploitation sexuelle, au crime organisé, à la mendicité organisée et au trafic de stupéfiants, des manières spécifiques d'assister les enfants les plus difficiles à atteindre et des moyens disponibles pour aborder les causes profondes. Mme Theresa Kilbane (UNICEF) et Mme Simrin Singh (OIT) tiendront un discours introductif.</p> <p>3. Action contre le travail des enfants dans l'agriculture (Amazon)</p> <p>L'agriculture est le secteur présentant le plus grand nombre d'enfants ouvriers. Cette session, présidée par Mme Eve Crowley (FAO), examinera la portée et la nature du travail des enfants, des plantations industrielles aux fermes privées, de la pêche à l'exploitation forestière, et discutera de certains défis actuels et de nouvelles opportunités. Mme Sue Longley (représentant du groupe des travailleurs) et M. Hellmut Hans Teja Förtsch (représentant du groupe des employeurs) réagiront à des introductions faites par le président et par M. Felix Blay Kenyah (Ministère de l'Agriculture, Ghana).</p>	<p>Ateliers techniques parallèles autour de l'action tripartite</p> <p>1. Dialogue social pour répondre efficacement au travail des enfants (Kilimanjaro)</p> <p>Cette session, présidée par Mme Agnes Jongerius (Présidente de la Fédération néerlandaise du Mouvement syndical), discutera du dialogue social – du lieu de travail aux accords mondiaux – comme véhicule de changement dans les économies formelle et informelle, y compris l'agriculture, de la manière dont la pratique des affaires influe négativement sur le travail des enfants, des chaînes de valeur mondiales aux économies locales, et du rôle de coopératives et d'initiatives impliquant de multiples parties prenantes. Mme Deniz Zübeyde Celebioglu (représentant du groupe des employeurs), un représentant du OIT et un représentant gouvernemental tiendront un discours introductif.</p> <p>2. Droit du travail, inspection du travail et responsabilité sociale des entreprises (Yangtze 2)</p> <p>Cette session, présidée par M. Norberto Jose Ciaravino (Secrétaire d'Etat, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Argentine), discutera du rôle de la consultation tripartite dans le développement de bonnes pratiques en droit et en politique publique, de la mise en application au travers d'une inspection du travail (de l'Etat) et du rôle des services publics et des initiatives de responsabilité sociale des entreprises dans la promotion d'une culture de la conformité et le soutien de la réhabilitation de sites.</p> <p>Mme María Clara Escobar Pelaez (représentant du groupe des employeurs) et un représentant du groupe des travailleurs donneront leurs points de vue.</p>

	<p>4. Action contre le travail dangereux (Mississippi)</p> <p>Les enfants sont encore exposés à des travaux extrêmement dangereux dans le bâtiment, les mines, le travail des métaux et du bois et les services en tous genres, y compris le travail domestique. Cette session, présidée par M. Khandaker Mosharraf Hossain (Ministre du Travail et de l'Emploi, Bangladesh) présentera des travaux de recherche sur les effets de formes de travail dangereuses sur les enfants et adolescents et suggèrera certaines stratégies pratiques pour agir. Des introductions seront assurées par Mme Yuka Ujita (OIT) et par M. Paul Huijzendveld (L'Agence pour la Sécurité et la Santé professionnelles, Trinidad-et-Tobago).</p>	
12h30-14h00	Pause déjeuner (Hall d'entrée)	
14h00-16h30	<p>Clôture à haut niveau (session plénière : Théâtre World Forum)</p> <p>Dans cette session, M. Juan Somavia, Directeur Général du OIT, adressera un discours à la conférence. Il est aussi prévu que plusieurs invités spéciaux participent à cette cérémonie de clôture.</p> <p>En présence de Sa Majesté la Reine Beatrix des Pays-Bas, d'anciens enfants ouvriers raconteront leur histoire et le document bilan de la conférence sera présenté.</p>	
16h30-17h30	Réception (Hall d'entrée World Forum)	

* à confirmer

Annexe 4 – Liste des participants

INVITEE D'HONNEUR

Sa Majesté la Reine Béatrix des Pays-Bas

RAPPORTEUR POUR LA FEUILLE DE ROUTE

M. Ad Melkert
Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Irak et la Jordanie

PRESIDENTE

Mme Zohreh Tabatabai
Quince Partners, Suisse

GOUVERNEMENTS

Afghanistan
M. Fazel Ahmad Bahrami

Afrique du Sud
Mme Membathisi Mdladlana
(Ministre du Travail)
M. Peter Goosen
M. Lesley Kettledas
M. Kgomo Letoaba
Mme Lindiwe Mokate
Mme Nozuko Nonjojo
Mme Busisiwe Sokupa

Albanie
Mme Brunilda Halili
Mme Suela Janina
Mme Ilda Rusha

Algérie
Mme Amina Rahmoune

Allemagne
M. Andreas Storm
(Secrétaire d'Etat parlementaire)
M. Ralf Büchholz
M. Romeo Deischl
M. Klaus Guenther
Mme Ulrike Hügle-Peiseler
M. Kristian Tangermann
M. Constantin Zelenty

Argentine
M. Norberto José Ciaravino
(Secrétaire d'Etat)
M. Raúl Eugenio Comelli

Australie
M. Greg Vines

Bangladesh
M. Khandker Mosharraf Hossain (Ministre du Travail et de l'emploi)
M. Abdul Karim Khandker
(Ministre de la planification)
M. Rokebul Haque
M. Muhammed Mowla
M. Mizanur Rahman

Belgique
Mme Lea Claes
Mme Sonja Keppens
M. Michel Tilemans

Bolivie
Mme Eva Udaeta Velásquez

Botswana
M. Mabedi Motlhabani
M. Luckey Tebalebo Moahi

Brésil
Mme Márcia Helena Carvalho Lopes
(Ministre du Développement social et lutte contre la faim)
Mme Rosilene Cristina Rocha
(Secrétaire national)
M. José Akcell Zavala
M. José Artur Denot Medeiros
M. Valdomiro Luis Sousa
Mme Roberta Ozon Caldo
M. Leonardo Soares de Oliveira

Burundi
M. Pascal Karikurubu

Cambodge
M. Nath Bunroeun (Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports)
M. Sokim Phan

Canada Mme Andrea Khan Mme Michelle Sinclair	Inde M. Anup Pandey (co-secrétaire, Ministère du Travail et de l'emploi) M. Saini
Chine Mme Guohui Duan Mme Xiaoping Lu	Indonésie Mme Shanti Damayanti M. I Gusti Made Arka M. Henk Saroinsong M. Laurend Sinaga
Costa Rica M. Illa Jiménez Bonilla Mme Rosibel Méndez Briceño	Jamaïque M. Robert Chung Mme Marva Pringle-Ximinnies
Côte d'Ivoire M. Bi Djehiffé Desire Bollou	Kenya M. Geoffrey Omondi M. Peter Wamoto
Danemark Mme Liza Lund Hojgaard Jensen M. Rune Petersen Mme Marie Wibe	Le Salvador Mme Erlinda Hándal Vega (Vice-ministre de l'Education)
Egypte Mme Somaya El Alfy	Liban Mme Alice Keirouz
Etats-Unis d'Amérique Mme Joan Barrett Mme Tu Dang Mme Marcia Eugenio M. Eric Falls Mme Amy Ritualo	Madagascar Mme Tina Soloarisoa Rakotoarimanana M. Jean Jacques Rakotoarison
Ethiopie M. Solomon Demissie Yimer	Malawi M. John Chimwemwe Bande (Ministre du Travail) M. Paul Gondwe Mme Hyacinth Kulemeka-Kishindo
Finlande Mme Heli Mikkola	Maldives M. Ahmed Shahid
France M. Gilles de Robien (Ancien ministre de l'Education) Mme Carine Parra	Mali M. Assétou Keita
Ghana Mme Sekyere Antwi-Boasiako (Ministre Député de l'Emploi et de la Protection sociale) M. Felix Blay Kenyah Mme Rita Owusu-Amankwa	Maroc M. Jamal Rhmani (Ministre de l'Emploi et du Développement professionnel) M. Mohammed Baallal M. Jaouad El Himdi M. Said Safi M. El Mostapha Trifaia
Iles Salomon Mme Ellen Inahia	

Mongolie Mme Tugsjargal Gandi (Ministre de la protection sociale et du travail) M. Munkh-Orgil Lkhaasuren	Philippines Mme Teresa Soriano
Namibie M. Immanuel Ngatjizeko (Ministre du Travail) M. Lisony Inaani Kahikuata M. Isaiah Kavendjii M. Felix Musukubili Mme Alberthina Peneyambe Nangolo	Pologne M. Rafal Lew-Starowicz
Nigeria Mme Theresa Braimah M. Joseph Jacob Daniel	Portugal Mme Teresa Quentina Pargana
Norvège Mme Kaja Kristensen	Qatar M. Ali Al Khulaifi
Nouvelle Zélande Mme Tessa Thompson	République Dominicaine Mme Heidi Knorn Mejilla Mme Daysi Mercedes Garcia de Pelegrin M. Daniel Rondon Monegro
Ouganda M. Cos Kamanda Bataringaya (Ministre de l'Education et des Sports) Mme Mirjam Blaak Mme Harriet Luyima Mme Catherine Mugerwa Mme Rossette Nyirinkindi	Roumanie Mme Izabella Popa
Ouzbekistan M. Djamshid Mutalov M. Akmal Saidov	Royaume-Uni M. Paul Russell M. Paul van Zijl
Pakistan M. Tariq Iqbal Puri (Secrétaire Fédéral) M. Muhammad Ashraf M. Aizaz Chaudhry M. Shahrukh Nusrat	Rwanda Mme Julie Unmurungi
Panama Mme Alma Lorena Cortés Aguilar (Ministre du Travail et du Développement) Mme Carmen Lidia Boyd Marciacq M. Luis Ernesto Carles Rudy M. Ivan Antonio Gantes Castillo M. Hernan Garcia Aparicio	Sénégal M. Diakaria Diaw (Ministre de la Fonction publique et des voyages) Mme Nene Bboup Dieng Ndiaye M. Talla Fall M. Rokhaya Sene M. Babacar Thiam
	Sierra Léone M. Sidie Sesay
	Sri Lanka M. Gamini Lokuge (Ministre des Relations du Travail et de la Promotion de la productivité) Mme Grace Asirwatham M. Athukorala
	Suède M. Christer Eriksson Mme Sandra Karlsson
	Tanzanie M. Milton Mahanga (Vice-ministre du Travail, de l'Emploi et du développement de la jeunesse)

M. Frans Hakkenberg
M. Nestory Mloka
M. Mkama Nyamwesa

Thaïlande
Mme Suvichit Sataman

Timor Leste
Mme Maria Auxiliadora de Gusmao
Gutteres

Turquie
M. Sahabettin Aksahin

Tuvalu
M. Teleeka Malau Tefiti

Uruguay
Mme Harriëtte Born
M. Marcelo Gerona

Vietnam
M. Dang Hoa Nam
M. Minh Nguyen

Yémen
Mme Muna Kassim

Zambie
M. Simon Kapilima
Mme Chuma Muneene Museteka

REPRESENTANTS DES EMPLOYEURS

M. Dagoberto Lima Godoy
Organisation Internationale des
Employeurs (OIE), Brésil (Vice-président
employeur de la Conférence)

M. Ademola Adeyemo
Nigeria Employers' Consultative
Association, Nigeria

Mme Zintia Almaguer Salazar
COMPARMEX/Grupo FEMSA, Mexique

M. Charles Asante-Bempong
Ghana Employers' Association (GEA),
Ghana

Mme Sofia Baião Horta
CIP, Portugal

M. Jan-Willem van den Braak
VNO-NCW, Pays-Bas

M. Ivan Bustillos Aramayo
Confederación de Empresarios Privados de
Bolivia, Bolivie

Mme Sonia Beatriz Cantero Ramirez
Unión Industrial Paraguaya, Paraguay

Mme Helen Doelwijt
Suriname Trade & Industry Association,
Suriname

Mme Loes van Embden Andres
VNO-NCW, Pays-Bas

M. Hellmut Förtsch
Namibia Employers Federation (NEF),
Namibie

Mme Eugenia Ganea
Fédération nationale des employeurs de
l'agriculture et l'industrie alimentaire,
Moldavie

Mme Mariet Ghazarian
Iran Confederation of Employers'
Association, Iran

M. Pablo Gómez Albo
CEOE, Espagne

M. Felipe Hurtado Parot
Confederación de Producción Y Comercio
CPC, Chili

M. Haji Mohammad Javed
Fédération des employeurs du Pakistan,
Pakistan

M. Borislav Kirov
BICA, Bulgarie

M. Huib Klamer
VNO-NCW, Pays-Bas

Mme Marisol Linero Blanco
CONEP, Panama

M. Samir Maqdah
Chambre de l'industrie de la Jordanie,
Jordanie

M. Saleh Mwekee Marc Atibu
Fédération des entreprises du Congo,
Congo

Mme Maud Megevand
Organisation Internationale des
Employeurs (OIE), Suisse

Mme Amanda Mejia Cañadas
COHEP, Honduras

M. Joel Miranda Villanueva
Confederación Nacional de Instituciones
Empresariales Privadas, Pérou

M. Julian Nyachwo
Fédération des employeurs d'Ouganda,
Ouganda

M. Dag Kjetil Øyna
Association norvégienne des fabricants de
chocolat, Norvège

Mme Rokia Afzal Rahman
Fédération des employeurs du
Bangladesh, Bangladesh

M. Chiel Renique
VNO-NCW/MKB Nederland, Pays-Bas

Mme Laura Rosales
Association consultative des employeurs
de Trinité-et-Tobago, Trinité et Tobago

M. Gilberto Sanchez Albornoz
Fedecamaras, Venezuela

Mme Thamali Senanayake
Fédération des employeurs de Ceylon, Sri
Lanka

M. Moniveark Sou
CAMFEBA, Cambodge

M. Callistus Vern Gill
Fédération des employeurs de Ste Lucie,
Ste Lucie

M. Bernard Wientjes
VNO-NCW, Pays-Bas

Mme Deniz Zubeyde Çelebioglu
Turkish Confederation of Employer
Associations, Turquie

M. Ment van der Zwan
Pelagic Freezer-Trawler Association,
Pays-Bas

REPRESENTANTS DES TRAVAILLEURS

M. Nitte Manjappa Adyanthaya
Indian National Trade Union Congress,
India (Vice-président travailleur de la
Conférence)

M. Clement Alosebuno Kaba
GAWU/GTUC, Ghana

Mme Karen Bouwsma
CNV Internationaal, Pays-Bas

Mme Cecilia Brighi
CISL, Italie

Mme Marjan Brunner
FNV Mondiaal, Pays-Bas

Mme Arlene Conradie
Fédération des syndicats d'Afrique du Sud,
Afrique du Sud

M. Tyronne Esna Montero
Confederación de Trabajadores Rerum
Novarum, Costa Rica

M. Samuel Grumiau
ITUC, Belgique

Mme Agnes Jongerius
FNV Vakcentrale, Pays-Bas

Mme Vicky Kanyoka
IUF, Tanzanie

Mme Trudy Kerperien
Algemene Onderwijsbond, Pays-Bas

M. Ajab Muhammed Khan
Fédération des travailleurs du Pakistan,
Pakistan

M. Hans-Wilfried Kuhlen
GEW, Allemagne

M. Stavri Liko
Fédération des syndicats de l'Education et
des Sciences d'Albanie, Albanie

M. Mario van de Luitgaarden
FNV Mondiaal, Pays-Bas

M. Robert James Mkwezalamba
Congrès des syndicats du Malawi, Malawi

M. Abdelaziz Mountassir
Syndicat National de l'Enseignement,
Maroc

Mme Millicent Ngeso Odindo
Organisation centrale des syndicats du
Kenya, Kenya

M. Tim Noonan
Confédération syndicale internationale,
Belgique

M. Joseph O'Reilly
Trade Union Congress, Royaume-Uni

M. Kabindra Rimal
Fédération générale des syndicats
népalais (GEFONT), Népal

M. Gabriel del Rio Doñé
Confederación Autónoma Sindical
Clasista, République Dominicaine

M. Ganbaatar Sainkhuu
Confederation of Mongolian Trade Union
Workers' Organization, Mongolie

M. Raphael Sandramu
TOTAWUM, Malawi

M. Rekson Silaban
KSBSI, Indonésie

Mme Gleides Sodré Almazan
Sindicato dos Metalúrgicos de Osasco e
Regiao, Brésil

M. Hiroshi Takizawa
Confédération des syndicats du Japon
(JTUC-RENGO), Japon

M. Karuppiah Velayudam
Fédération nationale des syndicats,
Sri Lanka

Mme Xuemei Wang
All-China Federation of Trade Unions,
Chine

Mme Annie van Wezel
FNV, Pays-Bas

M. Liang Min Xie
All-China Federation of Trade Unions,
Chine

FEDERATIONS SYNDICALES INTERNATIONALES

Internationale des travailleurs du bâtiment
et du bois

M. Wim de Groof, Suisse
M. Rajeev Sharma, Inde

Education Internationale
Mme Jan Eastman, Belgique
M. Ferdinand van Leeuwen, Belgique

Union internationale des travailleurs de
l'alimentation
Mme Susan Longley, Suisse

Fédération internationale des syndicats de
travailleurs de la chimie, de l'énergie, des
mines et des industries diverses
Mme Fanja Rasolomanana, Suisse

ENTREPRISES MULTINATIONALES, SOCIETES ET FEDERATIONS

ABN AMRO Bank
Mme Ghislaine Nadaud, Pays-Bas

C&A Mode KG
M. Bart Brenninkmeijer, Allemagne
M. Joachim Juetter-Overmeyer, Allemagne
M. Thorsten Rolfes, Allemagne

CAOBISCO
Mme Paula Byrne, Belgique

The Coca-Cola Company
Mme Cindy Sawyer, Etats-Unis d'Amérique

Givaudan
M. Koos Brandenburg, Pays-Bas

IKEA
Mme Marianne Barner, Suède

Inter IKEA Systems
M. Ehsan Turabaz, Pays-Bas

Fédération internationale des producteurs agricoles
M. Valerio Lucchesi, France

JTI (Internationale de Japan Tobacco Inc.)
M. Paul Middleton, Suisse
Mme Nataliya Prongue, Suisse

KLM
Mme Mariëlle Langelaar, Pays-Bas

Koninklijke Nederlandse Vereniging voor koffie en thee
M. Tijmen de Vries, Pays-Bas

PixelPerfect
M. Peter de Rooter, Pays-Bas

Rabobank
Mme Françoise Rost van Tonningen, Pays-Bas

Saybolt
M. Marnix Koets, Pays-Bas

Shell
M. Bert Fokkema, Pays-Bas

Toms Group A/S Confectionery
M. Jesper Møller, Danemark

Tony's Factory
Mme Eveline Raymans, Pays-Bas

ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES

Education pour tous – Fast Track Initiative
M. Robert Prouty

Commission Européenne
Mme Malgorzata Gorska
M. Anton Jensen

Europol
M. David Ellero

Food and Agriculture Organization of the United Nations
Mme Eve Crowley
M. Bernd Seiffert

Fonds international de développement agricole
M. Atiqur Rahman

Organisation internationale pour les migrations
M. Joost van der Aalst

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)
Mme Vera Gracheva

Understanding Children's Work (UCW) Programme
Mme Maria Gabriella Breglia
M. Lorenzo Guarcello
M. Ozge Nihan Koseleci Blanchy
M. Furio Rosati

Nations Unies
Mme Marta Santos Pais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
M. Saad Yehia Houry (Deputy Executive Director)
Mme Nicole Brown
Mme Dina Craissati
Mme Joanne Dunn
Mme Theresa Kilbane, UNICEF Mozambique
M. Ron Pouwels, UNICEF Népal
M. Joachim Theis, UNICEF Sénégal
Mme Otoe Yoda, UNICEF Innocenti Research Center, Italie

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
M. Olav Seim

United Nations Global Compact
Mme Anita Househam

Organisation internationale du Travail
M. Kari Tapiola (Directeur Exécutif)
M. Michael Cichon
Mme Sophie de Coninck
M. Rudi Delarue, OIT Belgique
M. Guillermo Dema Rey, OIT Pérou
M. Hans van de Glind
Mme Susan Gunn
M. Frank Hagemann
Mme Sherin Khan, OIT Inde
M. Joost Kooijmans
Mme Akky de Kort, OIT Ouganda
Mme Alette van Leur
Mme Angela Martins de Oliveira
M. Renato Mendes, OIT Brésil
Mme Anne-Brit Nippierd
Mme Vera Perdigao Paquete, OIT Sénégal
M. Patrick Quinn
Mme Caroline O'Reilly
Mme Simrin Singh, OIT Thaïlande
M. Benjamin Smith
M. Simon Steyne
Mme Paola Termine
Mme Constance Ann Thomas
Mme Yuka Ujita
M. Dickson Yaw Ofosu, OIT Éthiopie
Mme Mariela Buonomo Zabaleta

Banque Mondiale
M. Arup Banerji
Mme Wendy Cunningham
M. Harry Patrinos

**ORGANISATIONS NON
GOUVERNEMENTALES ET
FONDATIONS**

Al Karam pour la protection de l'enfant
Mme Karima Mkika, Maroc

ANPPCAN
Mme Wambui Njuguna, Kenya

Anti-Slavery International
M. Aiden McQuade, Royaume-Uni

Bachpan Bachao Andolan
M. Kinsu Kumar, Inde
M. Nirpendra Singh, Inde

Capital Humano y Social Alternativo (CHS Alternativo)
Mme Andrea Querol Lipcovich, Pérou

Child Helpline International
M. Johan Martens, Pays-Bas

Child Labour Network of Japan (CL-Net)
Mme Mitsuko Horiuchi, Japon

Children of the South
M. Myrzakadyr Abdykhalykov, Kazakhstan

Coalition contre le travail des enfants (ACIC)
M. Pascal Masocha, Zimbabwe

Comité Contre L'Esclavage Moderne
Mme Arlène Gross, France

Défense des enfants international (DEI)
Mme Virginia Murillo Herrera, Costa Rica

Dhaka Ahsania Mission
M. Kazi Rafiqul Alam, Bangladesh

Ecpat
M. Theo Noten, Pays-Bas

ECLT Foundation
Mme Marilyn Blaeser, Suisse

Fairtrade Labelling Organizations International
Mme Anita Sheth, Allemagne
Mme Tuulia Syvaenen, Allemagne

Fair Wear Foundation
Mme Margreet Vrieling, Pays-Bas

FORTALESER
Mme Aurora Maria Figueredo, Paraguay

Fórum Nacional de Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil
Mme Isa Maria Oliveira, Brésil

Forum on Sustainable Child Empowerment
M. Meseret Tadesse Beshah, Éthiopie

Foundation 80 Questions M. Martin Voorbij, Pays-Bas	KidsRights M. Marc Dullaert, Pays-Bas Mme Pereira, Pays-Bas Mme Ellen Vroonhof, Pays-Bas
Friends of Working and Street Children Mme Sarah Oloko, Nigeria	Kindernothilfe Mme Barbara Duennweller, Allemagne
Fundación Gente Nueva Mme Elena Duron Miranda, Argentine	M.V. Foundation National M. Venkat Ragatte Reddy, Inde
Fundación Paniamor Mme Maria del Mar González Villar, Costa Rica	ONG Guamina M. Mobido Keita, Mali
Fundación Telefónica M. Oscar Battiston Barrionuevo, Espagne M. Matias Figueroa, Espagne Mme Diana Hincapie Castilla, Espagne	Plan Nederland M. Tjipke Bergsma, Pays-Bas M. Jan Jaap Kleinrensink, Pays-Bas Mme Tanja van de Linde, Pays-Bas
Global Compact Netherlands M. André van Heemstra, Pays-Bas M. David Vermijs, Pays-Bas	Save the Children Mme Daniela Reale, Royaume-Uni
Global March Against Child Labour M. Nick Grisewood, Irlande M. Sudhanshu Joshi, Etats-Unis d'Amérique M. Kailash Satyarthi, Inde	Stop Child Labour Campaign M. Gerard Oonk, Pays-Bas
Global Reporting Initiative M. Pietro Bertazzi, Pays-Bas	Stop the Traffik Netherlands M. Antonie Fountain, Pays-Bas
Hivos Mme Sofie Ovaa, Pays-Bas	SUMAPI M. Lilibeth Masamloc, Philippines
Human Rights Watch Mme Jo Becker, Etats-Unis d'Amérique	Terre des Hommes Mme Barbara Küppers, Allemagne Mme Marianna Närhi, Pays-Bas M. Lucien Stöpler, Pays-Bas
ICCO & Kerk in Actie Mme Thilly de Boer, Pays-Bas	Comités des Fonds des Nations Unies pour l'enfance Mme Els Remijn, comité UNICEF, Pays-Bas Mme Carole Tronchet-Pradhan, comité UNICEF, France
Initiatief Duurzame Handel M. Ted van der Put, Pays-Bas	UTZ Certified M. Han de Groot, Pays-Bas
l'International Cocoa Initiative M. Pierre Ferry, Suisse	Visayan Forum Foundation Mme Carla Cuntapay, Philippines
IREWOC Mme Nanna Baum, Pays-Bas M. Kristoffel Lieten, Pays-Bas	Working group on Sustainable Natural Stone M. Frans Papma, Pays-Bas
Kids in Need M. Christopher Wakiraza, Uganda	

EXPERTS (UNIVERSITAIRES)

Mme Emily Bild
Consultant, Inde

Mme Jo Boyden
Young Lives, Oxford Department of
International Development, Royaume-Uni

Mme Hanna Brollowski
TMC Asser Instituut, Pays-Bas

Mme Elke de Buhr
Tulane Université, Etats-Unis d'Amérique

M. Nanko G. van Buuren
IBISS, Brésil

M. Halton Cheadle
Membre de la Commission d'experts pour
l'application des conventions et
recommandations, Afrique du Sud

M. Alastair Christie
University College Cork, Irlande

Mme Bianca Clinton
The Plug, Royaume-Uni

M. Gary Craig
Wilberforce Institute, Université de Hull,
Royaume-Uni

M. Anand Deo
Université de Sheffield, Royaume-Uni

M. Jaap Doek
Emeritus professor of law at the Vrije
Universiteit in Amsterdam, Pays-Bas

M. Peter Dorman
Evergreen State College, Etats-Unis
d'Amérique

Mme Maria D'Engelbronner
Aidenvironment, Pays-Bas

Mme Catia Gregoratti
Lund Université, Suède

M. Paul Huijzendveld
Consultant international sur la sécurité et
la santé au travail, Pays-Bas

M. Manfred Liebel
European Network of Masters in Children's
Rights (ENMCR), Allemagne

M. Paul Miller
Middlesex Université, Royaume-Uni

M. John Morrison
Institute for Human Rights and Business,
Royaume-Uni

M. Frans Röselaers
Conseiller auprès du Ministère des Affaires
sociales et de l'emploi des Pays-Bas, Pays-
Bas

Mme Martina Savio
Centre for Peace Studies, Université de
Tromsø, Norvège

Mme Diakhate Seynabou
Comité Africain d'experts sur les droits et
bien-être de l'enfant, Burkina-Faso

Mme Shantha Sinha
Université d'Hyderabad, Inde

M. Ravi Shankar Srivastava
Jawaharlal Nehru University, Inde

**REPRESENTANTS DU GOUVERNEMENT
DES PAYS-BAS**

Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi
M. Piet Hein Donner (Ministre des Affaires
sociales et de l'Emploi, Président de la
Conférence)

M. Lauris Beets
M. Wim Bel
M. Maarten Camps
M. Wiebren van Dijk
M. Johan de Leeuw
Mme Inge Piso

Ministère des Affaires économiques
M. René van Hell
Mme Karin Passier
Mme Yee Man Yu

Ministère des Affaires étrangères
M. Maxime Verhagen (Ministre des Affaires étrangères)
Mme Janet Alberda
M. Edo Driessen
M. Ferdinand Francken
M. Alexander Gerts
M. Arjen Kool
M. Gijs Korevaar
Mme Margriet Kuster
M. Bram van Ojik
Mme Hester Paanakker
M. Robert-Jan Scheer
M. Arjan Schuthof
M. Rob Swartbol
Mme Bea ten Tusscher
Mme Simone Verkaart

Ministère de la Jeunesse et des familles
Mme Izalina Tavares
Mme Jonneke Reichert

Ministère de l'Agriculture, Nature et qualité des aliments
M. Jordy van Honk
M. Hans Hoogeveen

Inspecteur du Travail
M. Jacques van der Pols

Rapporteur national sur le trafic des êtres humains
Mme Corinne Dettmeijer-Vermeulen (Rapporteur national)
Mme Linda van Krimpen

Sénat
Mme Ria Vedder-Wubben

